Manuel de Référence
6 - PRODUITS COMMERCIAUX et ACTIONS (V1.6.3)

VAL Informatique - 2011
Tous droits réservés

VAL Informatique – 16 avenue Salvador DALI – BP 80040 - 31702 BLAGNAC Cedex - FRANCE

Tél.: (33) 05 61 00 92 00 Fax : (33) 05 61 39 22 23
e-mail : courrier@valinformatique.fr

PROGRé est basé sur le progiciel STROGOF. STROGOF est une marque commerciale de VAL Informatique. Les autres marques ou noms de produit cités dans le présent ouvrage sont des marques commerciales ou des marques déposées de leurs détenteurs respectifs.

TABLE DES MATIERES

1 ORGANISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE 7
2 GESTION DES PRODUITS COMMERCIAUX 11
2.1 DEFINITION D'UN PRODUIT COMMERCIAL 12
2.1.1 Le Code Produit 12
2.1.2 La Fiche Produit 13
2.2 DEFINITION DU PARCOURS TYPE D'UN PRODUIT 17
2.2.1 Présentation Générale 17
2.2.2 Construction détaillée du parcours type 20
2.2.3 Description d'un Module de Parcours 21
2.2.4 Description d'un Elément de Parcours 26
2.3 TARIFICATION D'UN PRODUIT 31
3 GESTION DES ACTIONS DE FORMATION 35
3.1 DEFINITION D'UNE ACTION DE FORMATION 36
3.1.1 Le Code Action 36
3.1.2 La Fiche Action 38
3.2 DEFINITION DU PARCOURS TYPE D'UNE ACTION 43
3.2.1 Présentation Générale 44
3.2.2 Créer le Parcours Type d'une Action « ex-nihilo » 44
3.2.3 Créer le Parcours Type d'une Action par Héritage de celui du produit 44
3.2.4 Construction détaillée du parcours type de l'action 47
3.2.5 Description d'un Module de Parcours 48
3.2.6 Description d'un Elément de Parcours 53
3.3 DEFINITION D'UN PARCOURS MODELE SUR UNE ACTION 58
3.3.1 Accès à un parcours modèle, création d'un parcours modèle 59
3.3.2 Création d'un parcours modèle 60
3.3.3 Mode copie 61
3.3.4 Manipulation des éléments d'un parcours modèle 63
3.4 DEFINITION D'UN PARCOURS INDIVIDUEL SUR UNE ACTION 65
3.5 TARIFICATION D'UNE ACTION 71
4 AMELIORATION DES MANIPULATIONS DU PARCOURS (V1.6.1) 75
4.1 Passage au plein écran 75
4.2 Améliorations fonctionnelles 77
4.2.1 Réduction / développement de l'arborescence du parcours. 77
4.2.1 Manipulations du parcours. 78

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans ce document sont sujettes à révision sans préavis et ne sauraient constituer d'engagement de la part de VAL Informatique.

Les droits d'utilisation du logiciel décrit dans ce document sont cédés dans le cadre d'un contrat de licence et le logiciel ne peut être utilisé que selon les termes de ce contrat.

Toute reproduction ou transmission sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit (électronique ou mécanique, photocopie et enregistrement compris) et à toute autres fins que l'usage personnel de l'acheteur sans l'autorisation écrite de VAL Informatique est strictement interdite.

VAL Informatique 2010. Tout droit réservé.

PRELIMINAIRES

Ce guide d'utilisation est destiné à vous aider à apprendre et exploiter PROGRÉ avec le maximum d'efficacité et d'autonomie.

Vous y trouverez la présentation générale des différentes fonctions qui vous sont offertes et quelques conseils d'utilisation.

Ce document fait partie d'un ensemble de livrets qui constitue le manuel de référence de PROGRÉ.
Le Manuel de référence est composé des livrets suivants :

- **0 - Introduction**
- **1 - Gestion des Paramètres**
- **2 - Ressources (Personnel et Moyens Pédagogiques)**
- **3 - Interlocuteurs et personnes physiques**
- **4 - Clients et personnes morales**
- **5 - Production et Planification**
- **6 - Gestion des Produits commerciaux et des Actions**
- **7 - Inscriptions et Parcours**
- **8 - Conventionnement et Facturation**
- **9 - Gestion Documentaire RM**
- **10 - Publipostages**
- **11 - Boite à outils**
- **12 - Gestion budgétaire et indicateurs de Pilotage**
- **13 - PROGRé en Ligne**
- **14 - Export**
- **15 - Import**
- **16 - Habilitations**
- **17 – Gestion des Classifications**

PRELIMINAIRE

Ce Manuel fait partie d'un ensemble de documents qui constitue le manuel de référence de PROGRÉ.

Il est destiné à vous aider à gérer les paramètres fonctionnels de PROGRÉ pour votre installation, avec le maximum d'efficacité et d'autonomie.

1 ORGANISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

L'offre commerciale d'un GRETA est constituée de l'ensemble des **Produits** pouvant être proposés à la clientèle (clients individuels, entreprises, etc.).

Ainsi, l'activité commerciale peut elle se décliner en plusieurs opérations :

- Gestion des Produits commerciaux :

Il s'agit de définir l'ensemble des produits de formation en termes de contenu, d'objectif pédagogique, de domaine, de type de prestation, de durée, etc.

Pour chacun des produits décrits, il convient ensuite de développer des **parcours de formation modulaires types** composés de modules, sous modules et éléments de parcours sur lesquels il faudra définir :

- **l'expression des besoins en ressources** permettant d'en apprécier le coût (charges de personnel et de moyens pédagogiques) ;

- **la tarification** (montant, mode, unité de facturation) des modules, sous modules et éléments de parcours composant le produit.

Les produits commerciaux prévisionnels permettent également de construire les prévisions commerciales, et de fait budgétaires du GRETA. Il s'agira ici de prévoir l'activité, c'est à dire de mesurer l'impact de la nouvelle offre (ou de l'évolution d'une offre existante) sur l'activité du Centre de production et du GRETA

Le Produit commercial représente **l'entité informationnelle générique** permettant la construction du dispositif de l'offre commerciale du GRETA.

- Gestion des Actions de formation :

L'action de formation est la matérialisation **dans le temps** d'une **opération de formation sur un produit**. L'action est définie par des informations qui lui sont propres mais son rattachement obligatoire à un produit permet d'**hériter** de tout ou partie des informations génériques du produit concerné.

Une action de formation ne peut pas être associée à plusieurs produits.

L'action se définit en termes de :

- volume horaire par année (heures stagiaire, jours, forfait),
- de responsable

L'action est **bornée dans le temps** : définition d'une date début et d'une date fin.

L'action est le support des inscriptions des interlocuteurs.

- Gestion des Parcours type :

Le **parcours type** permet de décomposer un produit en **modules, sous modules, jusqu'à l'élément de parcours.**

L'élément de parcours est homogène en termes de matière
On peut par exemple définir autant de parcours type quels que soient les coûts et les moyens nécessaires :

- 1 parcours pour une formation en présentiel
- 1 parcours pour la même formation à distance
- 1 parcours pour du présentiel et du distanciel

L'élément de parcours représente la plus petite entité informationnelle de description d'un parcours.

Pour chaque module et/ou élément de parcours, sont précisés les contraintes détaillées (calendrier, fréquence, préférence ressource…) et les critères de recherche.

Ces informations permettront de déterminer la couverture par le dispositif de production (Section / Séquence) lors de l'association à des plages de production (Cf. Inscriptions et parcours).

- Gestion des Parcours modèle :

Le **parcours modèle** peut être vu comme un parcours type, avec des possibilités supplémentaires. Il a pour objectif de servir de support à l'inscription d'un ensemble de stagiaires suivant le même parcours. Il permet de :

- Définir au sein d'une même action plusieurs variantes de parcours (alors qu'il n'y a qu'un seul parcours type)
- Affecter des plages à ses éléments de parcours, exactement comme un parcours individuel (mais sans impact sur le décompte du nombre de places sur les plages).

De même que le parcours type, le parcours modèle peut servir de base à la génération du parcours individuel des stagiaires inscrits sur l'action. La différence par rapport au parcours type, c'est que le parcours type n'initialise que le « squelette » du parcours individuel (il s'arrête aux éléments de parcours) alors que le parcours modèle initialise la totalité du parcours individuel (c'est-à-dire jusqu'à l'affectation des plages).

- Gestion des Parcours individuels :

Lors de la phase d'inscription de stagiaires, un parcours type ou le parcours modèle peut être retenu pour définir le **parcours individuel** (par héritage du parcours type). On peut aussi constituer un parcours individuel de toutes pièces, ou en s'inspirant de parties de parcours types ou de parcours modèle.

Pour un parcours hérité d'un parcours type, on détermine alors le dispositif de production mis en œuvre pour ce nouveau parcours (plages de production). Pour un parcours hérité d'un parcours modèle, il n'y a en principe rien de plus à faire.

Le parcours est alors planifié.

Attention ! Un parcours individuel hérité d'un parcours modèle prend sa totale autonomie dès sa création. Si le parcours modèle est modifié après qu'il ait donné naissance à des parcours individuels, ces modifications n'ont aucun impact sur ces parcours individuels. Le cas échéant, il faudra modifier chacun des parcours individuels.

SYNOPTIQUE D'ORGANISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE

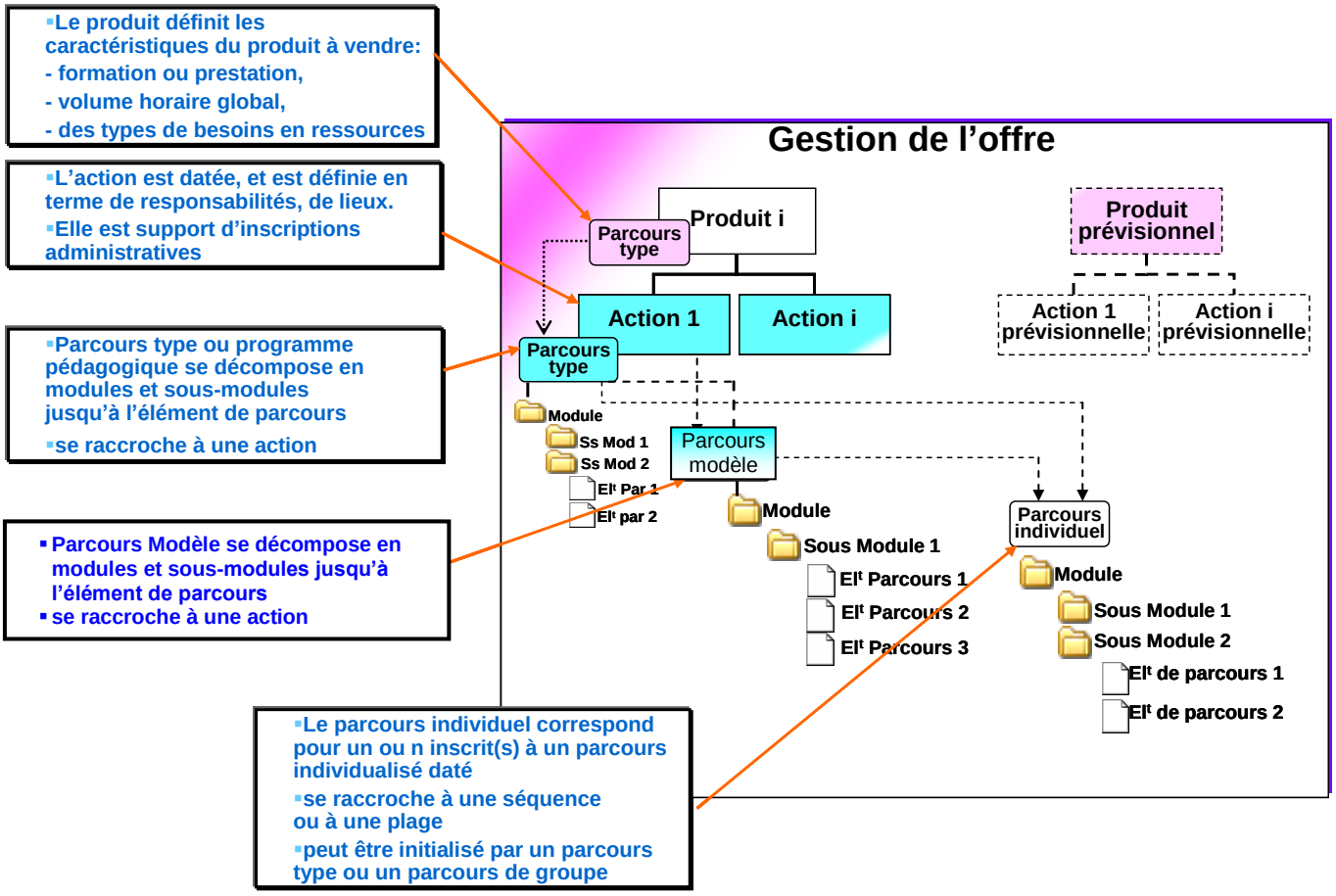

CONSTRUCTION ET LIENS DES DIFFERENTES FORMES DE PARCOURS

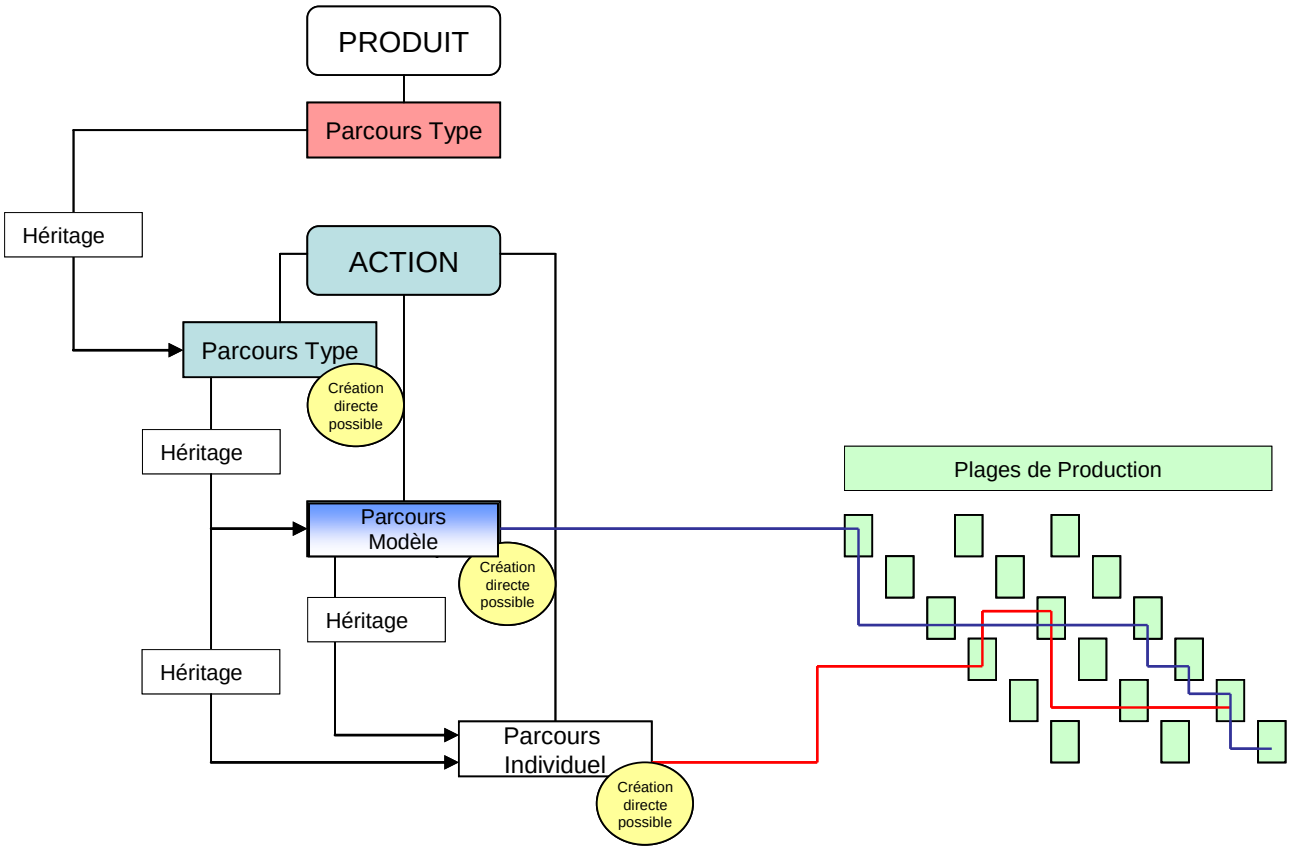

2 GESTION DES PRODUITS COMMERCIAUX

Ce programme temps réel permet de gérer la base de données Produits commerciaux de façon interactive. Il permet la consultation et la mise à jour des informations Produits.

L'entrée dans ce programme provoque l'affichage suivant.

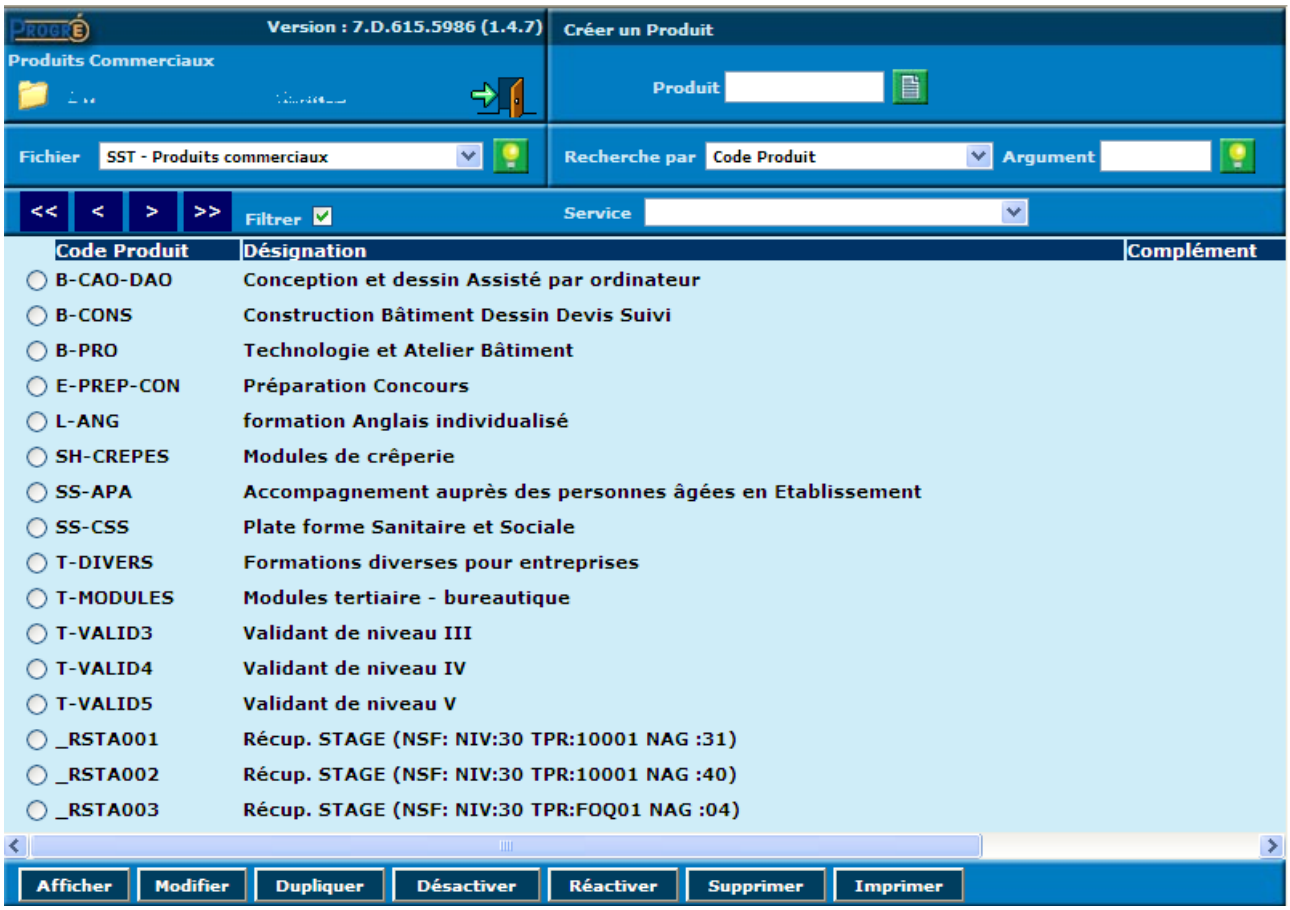

2.1 DEFINITION D'UN PRODUIT COMMERCIAL

2.1.1 LE CODE PRODUIT

Code Dossier — Code Produit

Le code (ou indicatif) de la fiche Produit est constitué de 2 parties :

- **Le code dossier en majeur** : Il indique sur quel dossier (GRETA) est rattaché l'interlocuteur ainsi géré. Ce code doit obligatoirement correspondre à un code de paramètre "SDG".

- **Le Code Produit** : on distingue **deux types** de Produits commerciaux :

- Les **produits commerciaux d'activité** : ils constituent le catalogue de l'offre actuelle du GRETA. Ils sont le support des actions de formation engagées et des parcours actifs sur lesquels les inscriptions des stagiaires peuvent être enregistrées. Ces produits sont codifiés par un **code alphanumérique de 10 positions** commençant impérativement par la lettre « **P** ».

- Les **produits commerciaux prévisionnels** : ils constituent l'expression des prévisions de l'offre commerciale du GRETA. Ils permettent à PROGRÉ de calculer les prévisions d'activité sur une période budgétaire. Un produit prévisionnel peut être support d'actions de formation et de parcours prévisionnels. En aucun cas une action prévisionnelle peut être support d'inscriptions. Ces produits sont codifiés par un **code alphanumérique de 10 positions** commençant impérativement par la lettre « **X** ».

2.1.2 LA FICHE PRODUIT

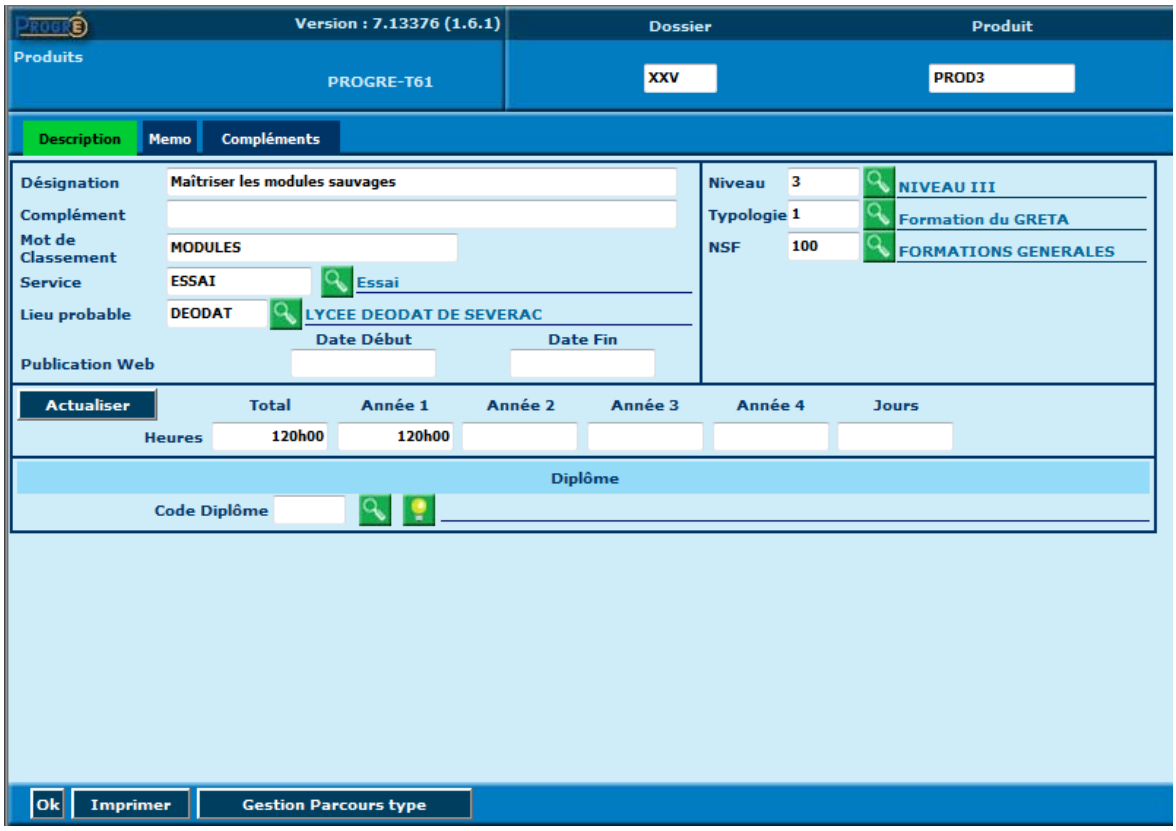

Onglet Description

Désignation
Cette zone permet de saisir le libellé du Produit concerné.
Cette zone permet la saisie de 60 caractères alphanumériques. Un complément de libellé offre une saisie de 60 caractères supplémentaires.

Le libellé de Produit saisi à ce niveau est répercuté par le système lors de la programmation d'une action de formation rattachée à ce produit. La modification du libellé est possible lors de la programmation des actions.

Mot de classement
Permet de définir un critère de classement autre que le code du produit, et pourra être utilisé en recherche de produits.

Service
Un produit n'est pas obligatoirement rattaché à une Centre de Production. En revanche, selon l'organisation du GRETA, il peu être rattaché à un Service Commercial (type fonctionnel).

Code Lieu Probable
Cette zone permet la saisie d'un lieu de déroulement probable pour le produit concerné.

Saisir ici, non pas le lieu en clair, mais le code paramètre SCL (paramètre code lieu) qui décrit ce lieu. Par conséquent, on ne peut saisir dans cette zone qu'un code lieu qui aura préalablement été défini au niveau du paramètre SCL.

Cette zone, si elle est saisie, sera répercutée automatiquement au niveau de la programmation des actions rattachées à ce produit. Là, elle pourra être modifiée éventuellement.

Publication Web
Ces champs permettent de définir les dates début et fin de publication du Produit sur la base Web de PROGRE. Cette fonctionnalité ne sera active que si votre système est équipé du module PROGRé ON LINE.

Niveau
Cette information, attachée à un produit, peut être ajustée à chaque programmation d'action, permettant leur individualisation en vue de traitements ultérieurs (prospection, statistiques, bilan pédagogique, etc...).
Le niveau de produit doit préalablement être défini au niveau du paramètre SNS.
Le niveau de produit est également répercuté sur chaque inscription, de façon à optimiser le suivi de l'historique des stagiaires.

Typologie
Il s'agit d'un second critère de "sous famille" visant à apprécier avec plus de précision que le code lui-même, la typologie à laquelle est rattaché le Produit.
La typologie doit être préalablement définie au niveau du paramètre STP.

NSF
Il s'agit du rattachement du produit à la Nomenclature des Spécialités de Formation. Ce code sera utilisé dans le Bilan Pédagogique et dans différentes enquêtes.

Durée
Cette zone permet de définir la durée prévisionnelle exprimée en UOA (unité d'œuvre d'activité) de la formation pour une action attachée au produit ; elle doit être exprimée :

- soit en jours et demi-journées
- soit en heures et minutes (en total et en ventilation par exercice)
- soit les deux

Expression de la durée standard en jours : 6 jours et demi doit être codifié « 6,5 ».
Expression de la durée standard en heures : 50 heures et 45 minutes doit être codifié « 50h45 ».

Ces informations peuvent être saisies pour information dans un premier temps, mais elles seront automatiquement recalculées en fonction de la durée totale du parcours type, s'il est défini. Ces valeurs seront répercutées lors de la programmation de toute action se rapportant à ce produit.

Sur cet écran, le bouton « Actualiser » permet de réactualiser les durées en fonction de la durée totale du parcours type, si on vient de modifier le parcours type (évite de sortir de la fiche et d'y entrer à nouveau pour recharger les nouvelles valeurs)

Code diplôme
Cette zone permet, le cas échéant, d'indiquer à partir d'une nomenclature fournie, quel est le diplôme préparé par cette formation. Une fois le code diplôme choisi (et validé par le bouton « Ampoule »), on pourra sélectionner une spécialité relative à ce diplôme dans une liste de choix

Onglet Mémo

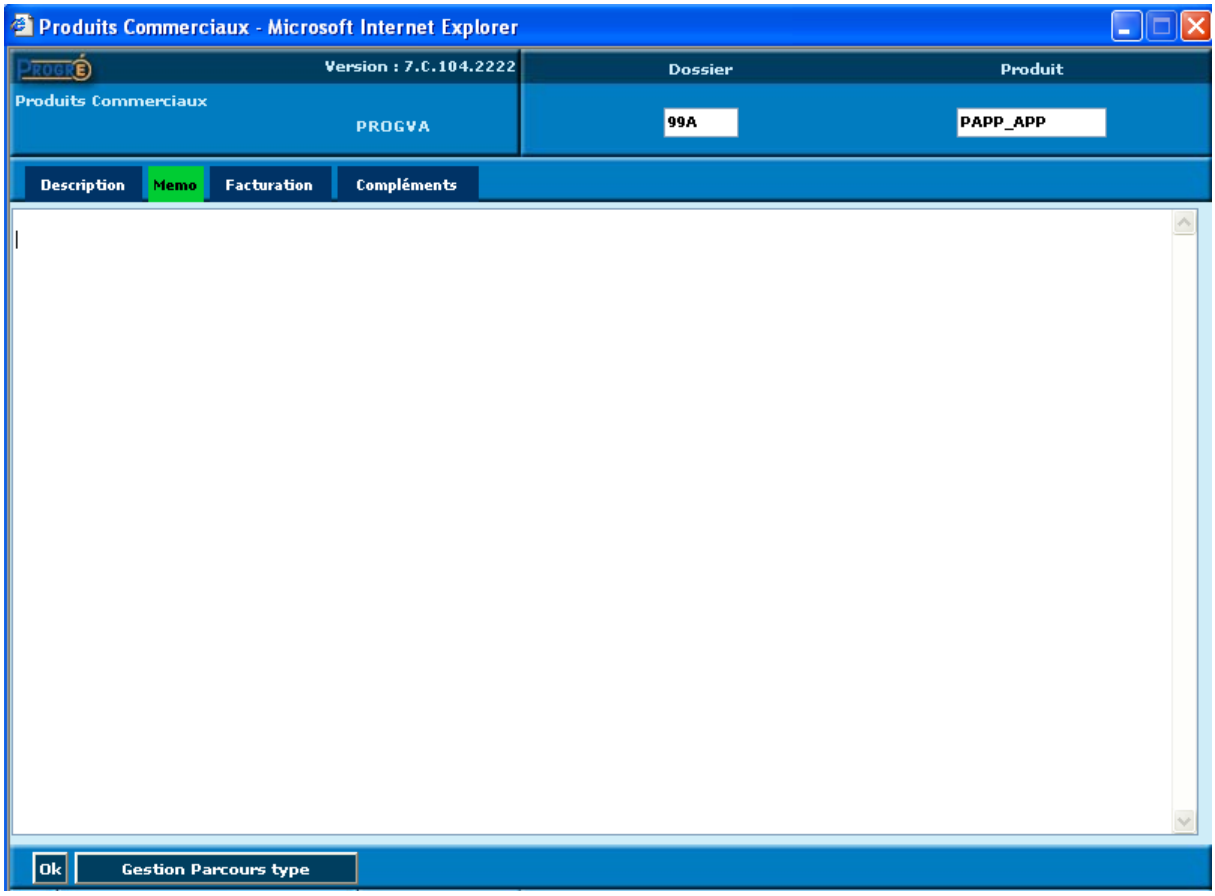

Cet onglet permet de saisir un mémo concernant le Produit. Il peut par exemple servir à décrire le programme synoptique de la formation.

Onglet Complément

Cet onglet permet de caractériser le Produit au moyen de deux champs complémentaires.

Il s'agit du **Type de Produit** (liste à choix) et de **l'Activité GRETA** à laquelle le produit est rattaché (liste à choix).

Type de Produit

Activité GRETA

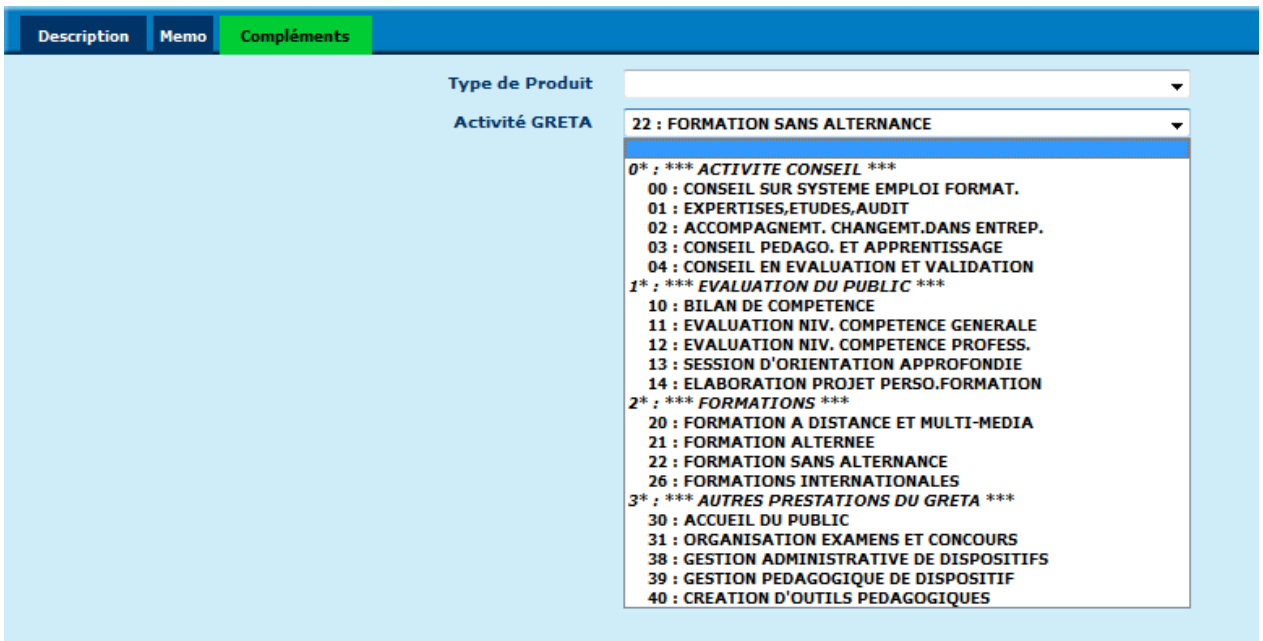

2.2 DEFINITION DU PARCOURS TYPE D'UN PRODUIT

2.2.1 PRESENTATION GENERALE

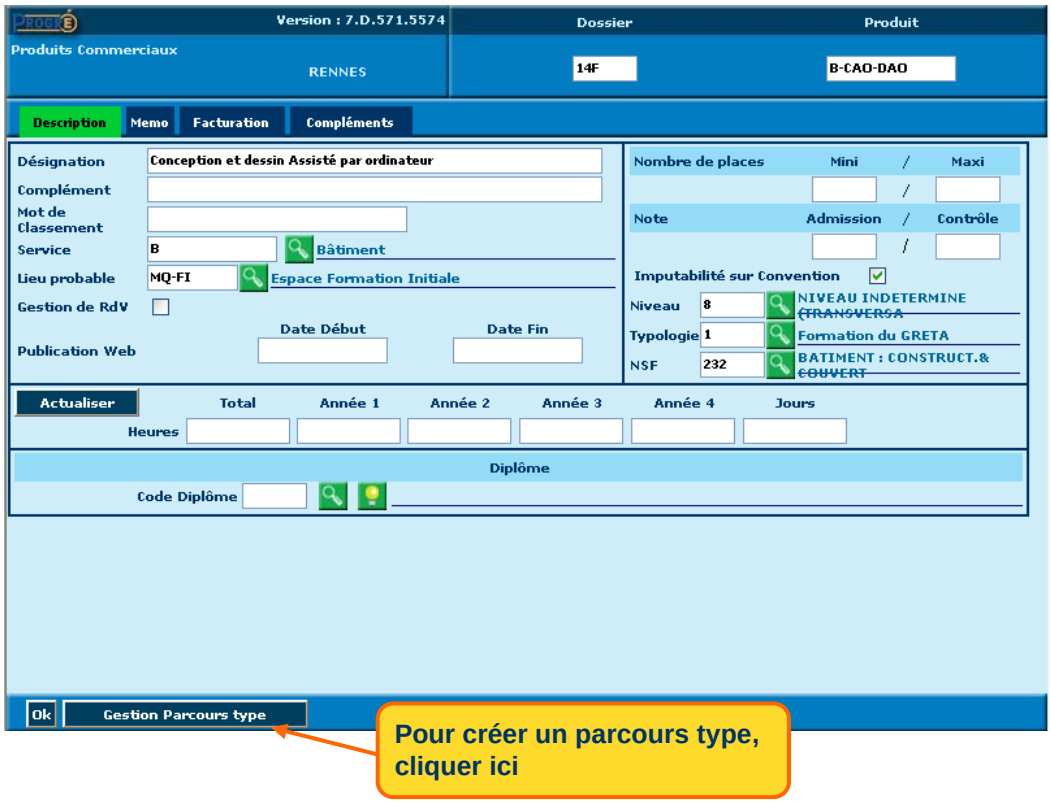

Il s'agit ici de construire le parcours type du Produit. Pour cela, activer l'onglet « Détail » comme suit :

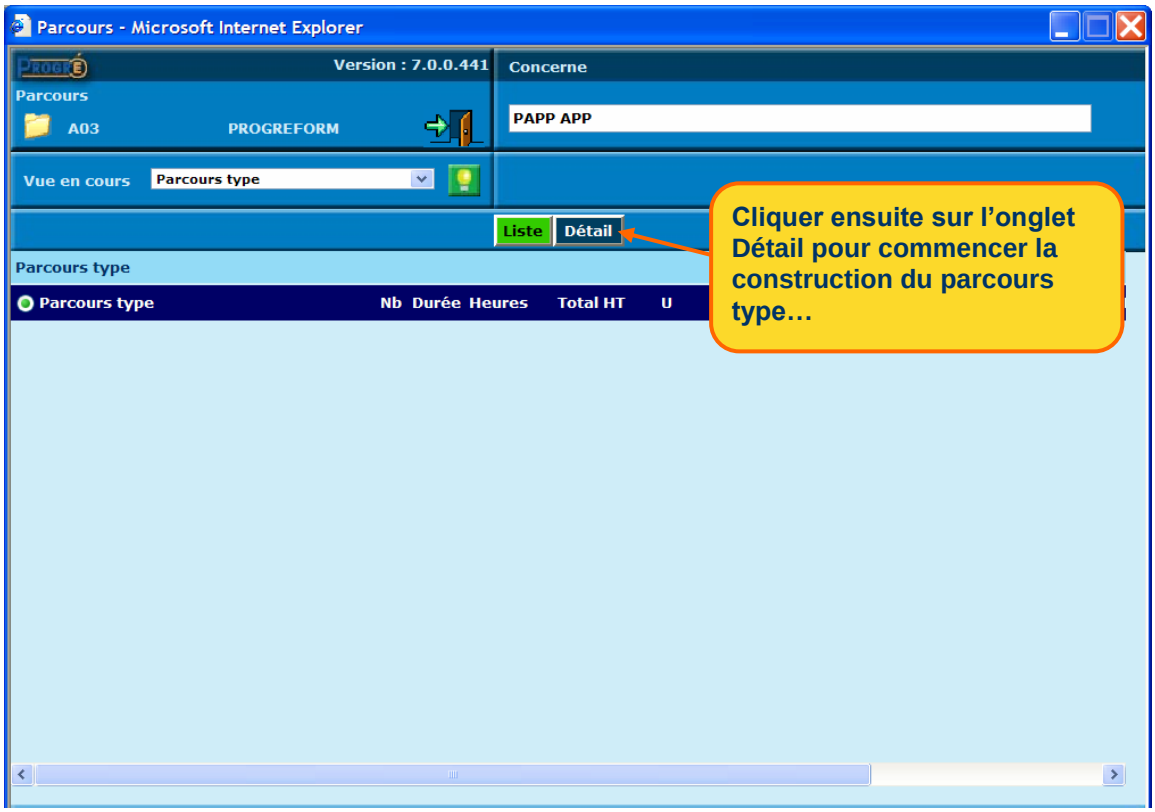

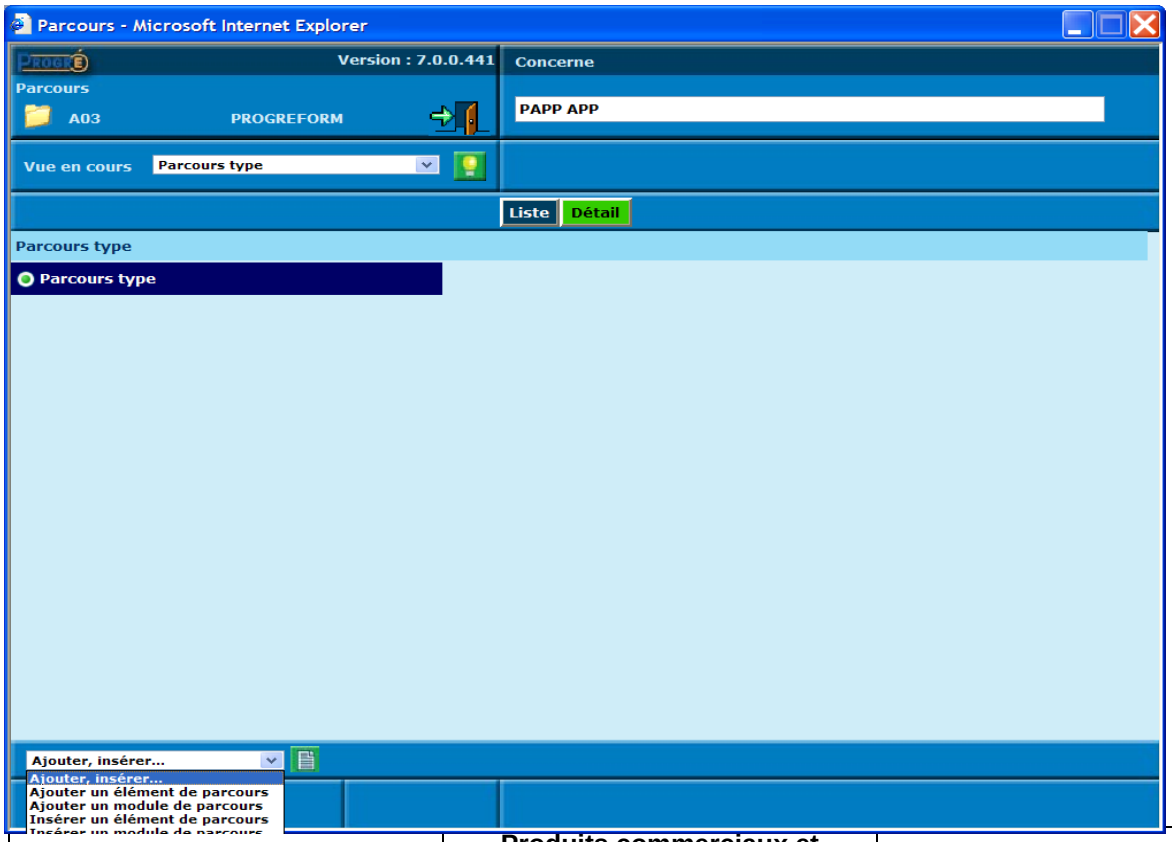

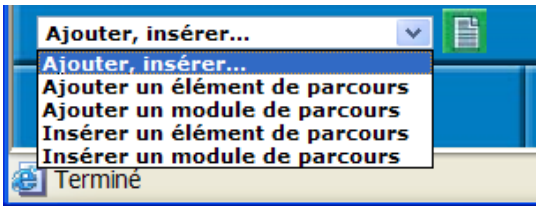

Les fonctions d'ajout et d'insertion des modules et éléments de parcours permettent de construire le parcours type du produit. Le contenu du parcours type se présente de la façon suivante :

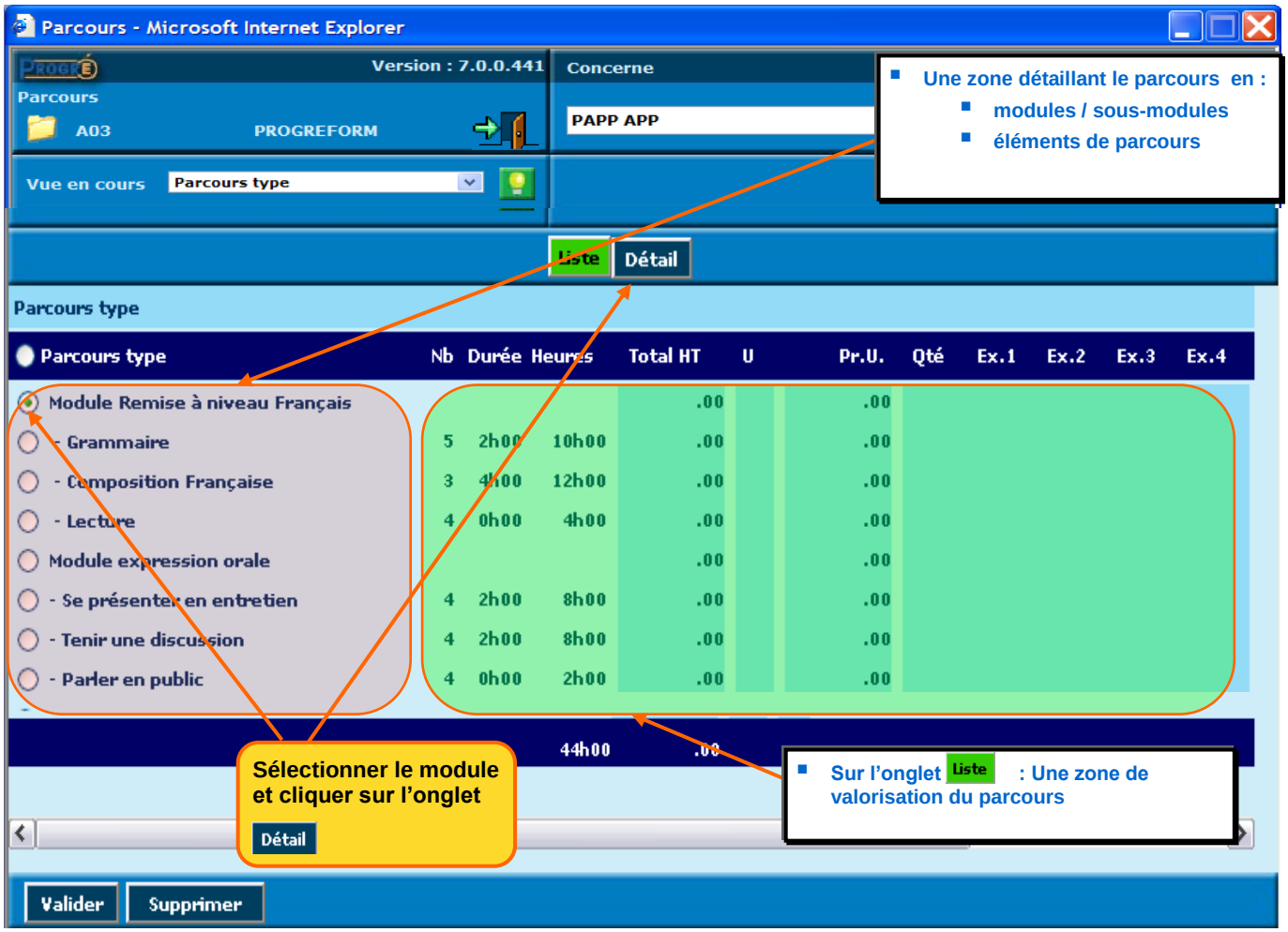

2.2.2 CONSTRUCTION DETAILLEE DU PARCOURS TYPE

Quelle que soit la méthode choisie, ce chapitre a pour objet de présenter de façon détaillée la construction d'un parcours type.

Tout parcours est organisé selon une **arborescence** :

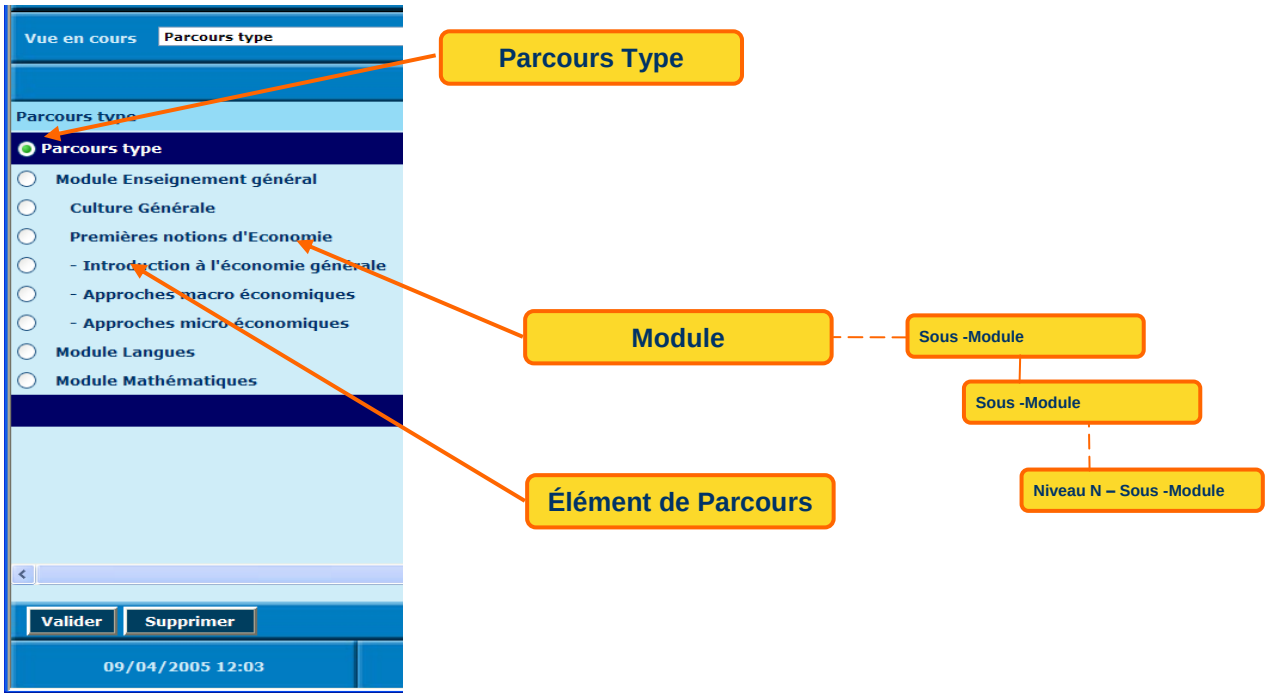

Deux méthodes, une seule règle :

- L'**insertion** d'un Module de Parcours crée un nouveau Module de **niveau immédiatement inférieur** à celui depuis lequel on la lance;
- L'**ajout** d'un Module de Parcours crée un nouveau Module de **même niveau** que celui depuis lequel on le lance.

Un Module permet :

- De définir un nœud du Parcours;
- De définir des règles et contraintes communes à tous les éléments de parcours le composant

.

Un Elément de parcours constitue le plus petit élément modulaire du parcours. Il est rattaché à un niveau supérieur (module ou directement parcours). Il permet :

- De définir l'objectif pédagogique en termes de nombre de plages et de durée. Attention, la durée est homogène pour toutes les plages de l'élément de parcours;
- De définir la durée totale de la formation ainsi que la répartition des heures par exercice.
- De définir des règles de rattachement, telles que :
  - La section de production
  - La matière
  - Le lieu de déroulement
  - L'activité pédagogique (formation…)
- De définir des règles et contraintes spécifiques à cet élément de parcours
- De définir la tarification de l'élément de parcours

2.2.3 DESCRIPTION D'UN MODULE DE PARCOURS

On accède au Module en pointant sur l'arbre du parcours le module concerné et en cliquant sur l'onglet « Détail ».

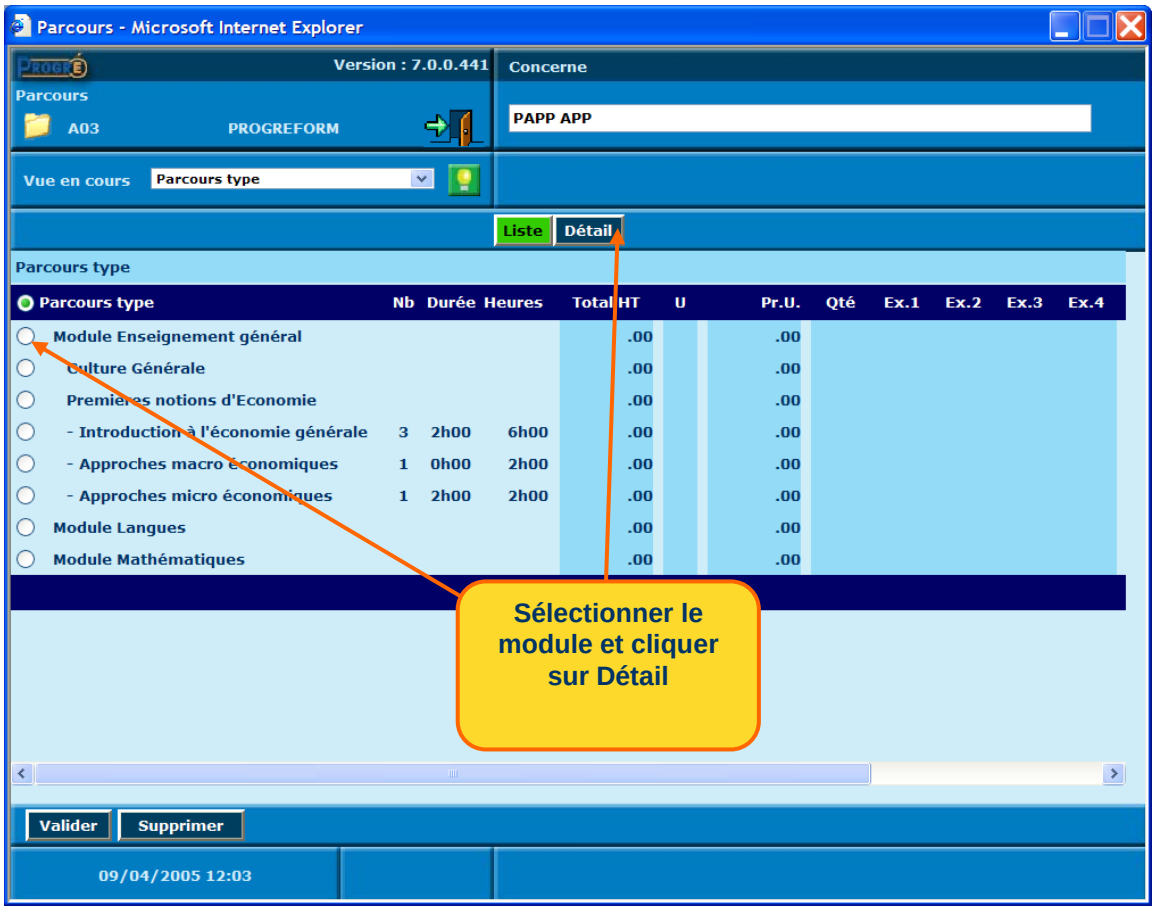

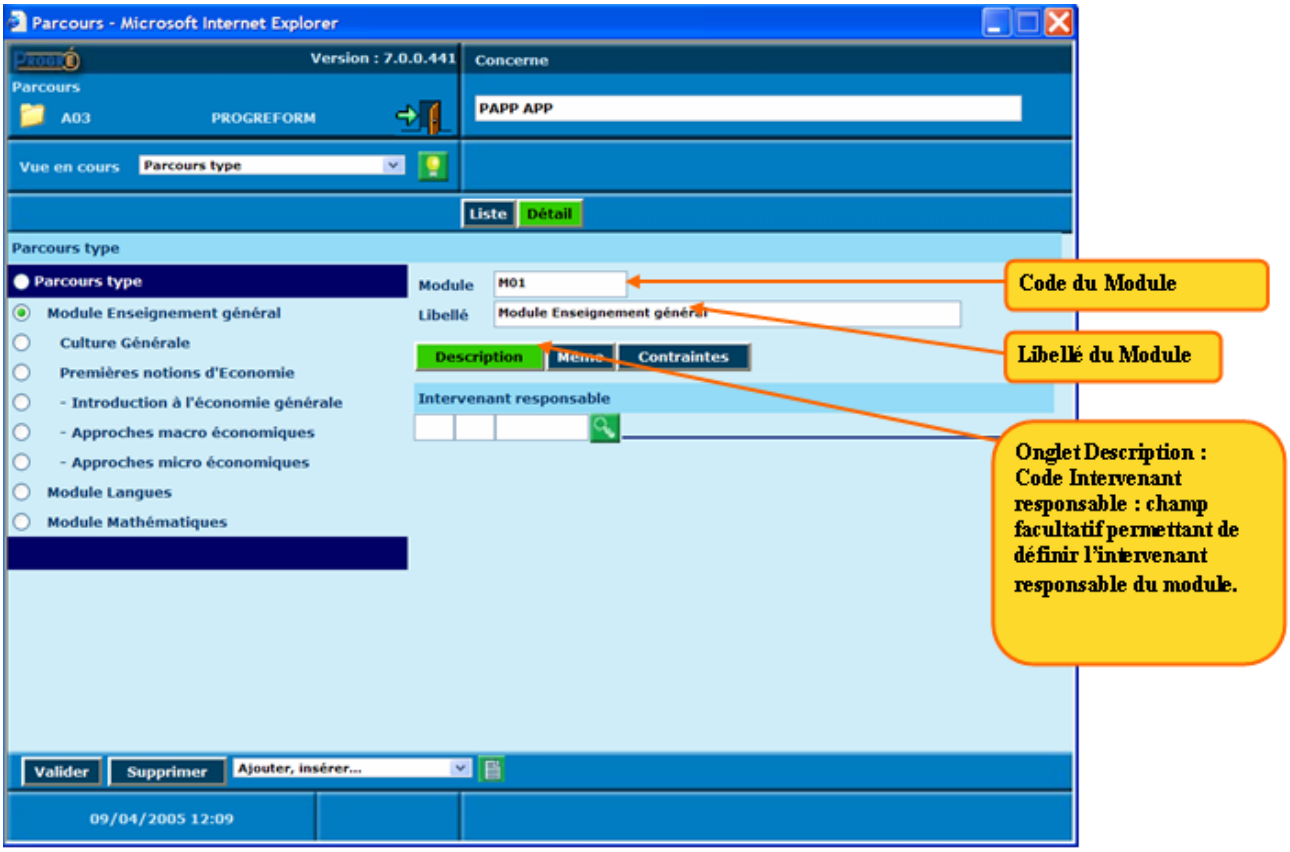

Un Module doit être considéré comme un sous-ensemble du parcours permettant d'organiser les éléments de parcours selon une certaine logique.

Les critères de regroupement des éléments de parcours en modules et sous modules sont entièrement libres. Ils peuvent par exemple exprimer :

- L'objet de l'enseignement (Matière, Discipline)
- La nature des Séances (Cours, TD, examens)
- La période concernée (1er trimestre, 1er semestre)
- Etc.

Il existe cependant certaines fonctionnalités fondées sur le parcours et son organisation, qui pourront guider l'utilisateur sur tel ou tel choix de regroupement :

- La définition des contraintes de planification suit un **principe d'induction** respectant la hiérarchie du parcours. Il suffit alors de définir une contrainte à un niveau quelconque de cette hiérarchie pour qu'elle s'applique automatiquement à tous les éléments qui le composent.

A noter que **l'existence d'un Module n'est pas un préalable à la définition d'éléments de parcours**. Dans les cas de planification simplifiée, il est possible de définir des éléments de parcours au premier niveau de la hiérarchie du parcours.

Codification des Modules

Une codification doit être choisie à la création de chaque Module.

Les règles de codification applicables sont les suivantes :

- Le code doit comporter de 1 à 10 caractères alphanumériques
- Le code « *** » est interdit. Il est réservé aux éléments de parcours non rattachées à un Module
- Lors de l'ajout d'un module, le code proposé par défaut est une déclinaison numérique du dernier module « frère » (de même niveau). Par exemple :
  MD → MD1
  MD1 → MD2
  IT8 → IT9
- Lors de l'insertion d'un module, le code proposé par défaut est une déclinaison numérique du module « parent » (de même supérieur). Par exemple :
  MD2 → MD21
  ITA → ITA1
- Dans un parcours, le code de chaque module ne doit pas forcément être unique. Mais on privilégiera une codification mnémonique unique pour pouvoir le cas échéant utiliser cette codification dans des traitements externes.

Eléments descriptifs d'un Module

Libellé

Qualifie le Module : ce libellé apparaît dans la liste hiérarchique du parcours ainsi que dans l'interface de gestion des entités de recherche lorsqu'une sélection par Module a été sollicitée.

S'il n'est pas saisi, un libellé par défaut « sans titre » est proposé.

Intervenant responsable

Optionnel

Permet de rattacher un intervenant à une partie du parcours. Cela s'entend en termes de responsabilité dudit intervenant (par exemple professeur principal de telle matière) et non en termes de planification (l'affectation du professeur sur les séances associées est indépendante et peut être différente).

Une recherche dans la table des Intervenants est accessible par double clic sur l'un des trois champs constituant le code Intervenant.

Mémo

Optionnel

Permet de disposer d'un espace de saisie libre d'informations textuelles attachées au module, à des fins de consultation ou réutilisation dans l'exploitation documentaire de la planification.

Contraintes

Optionnel

Les contraintes représentent des éléments de définition de conditions particulières à respecter au niveau des modules du parcours dans le cadre de la planification des éléments de parcours les composant.

On peut rattacher une ou plusieurs contraintes à un Module. Elles apparaissent alors dans la fiche descriptive du Module sous l'onglet « Contraintes », sous forme d'une liste des libellés associés à chacune d'elles.

(Cf. Gestion des Contraintes de planification)

Les contraintes définies au niveau d'un Module s'appliquent aux éléments de parcours qui le concernent selon les règles de fusion propres à leur définition.

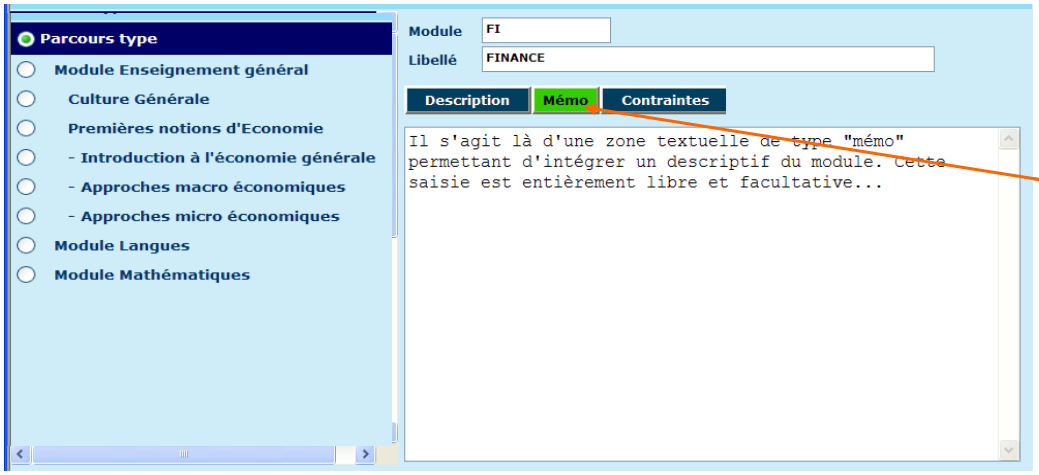

Onglet Mémo :
Il s'agit d'une zone de texte facultative.

Onglet Contraintes :
Cet onglet permet de définir l'ensemble des contraintes de planification au niveau du Module (Cf. Gestion des Contraintes).

2.2.4 DESCRIPTION D'UN ELEMENT DE PARCOURS

Un élément de parcours définit l'objet de la formation et ses conditions de planification.

Il peut être rattaché à un Module donné, ou défini indépendamment.

L'élément de parcours est à la base de toute **action de planification**.

Les informations de définition d'un élément de parcours sont accessibles en pointant sur l'arbre du programme pédagogique l'élément concerné et en cliquant sur l'onglet « Détail ».

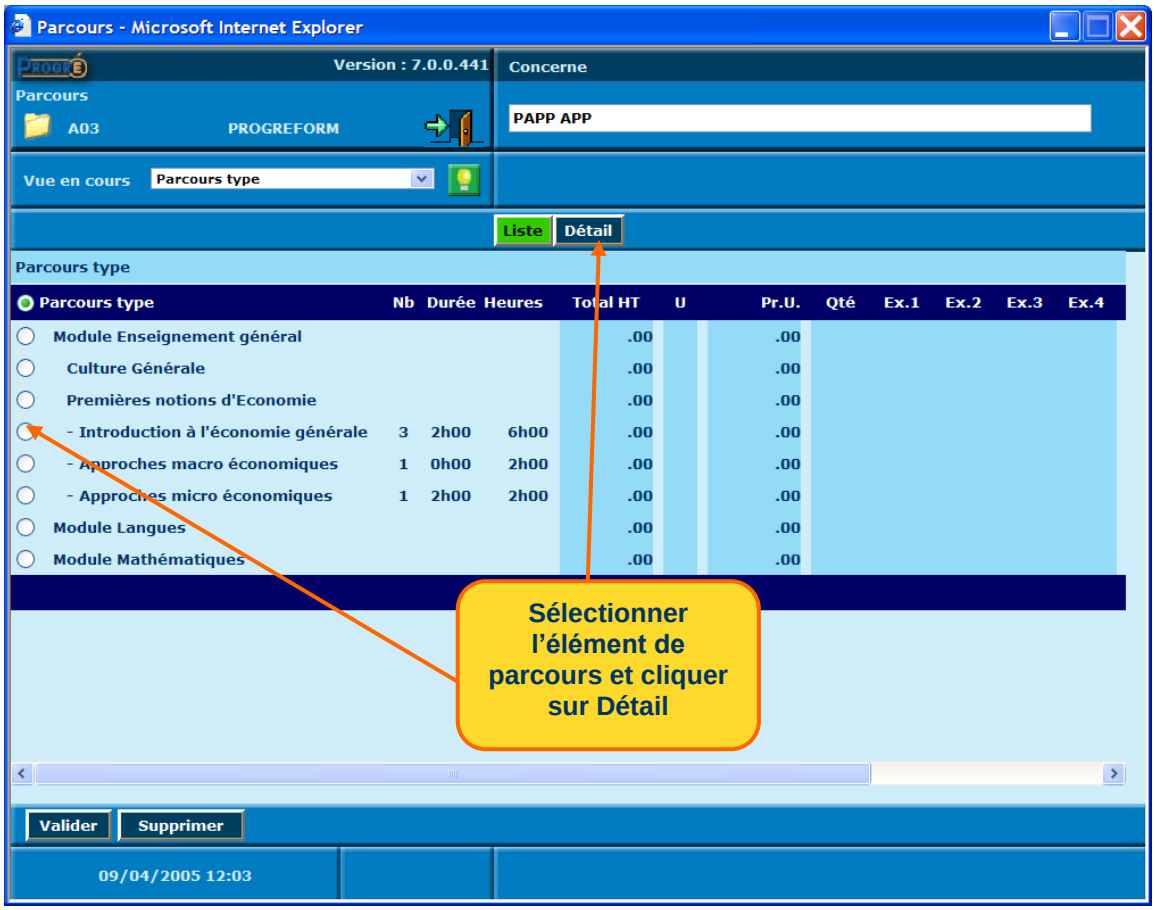

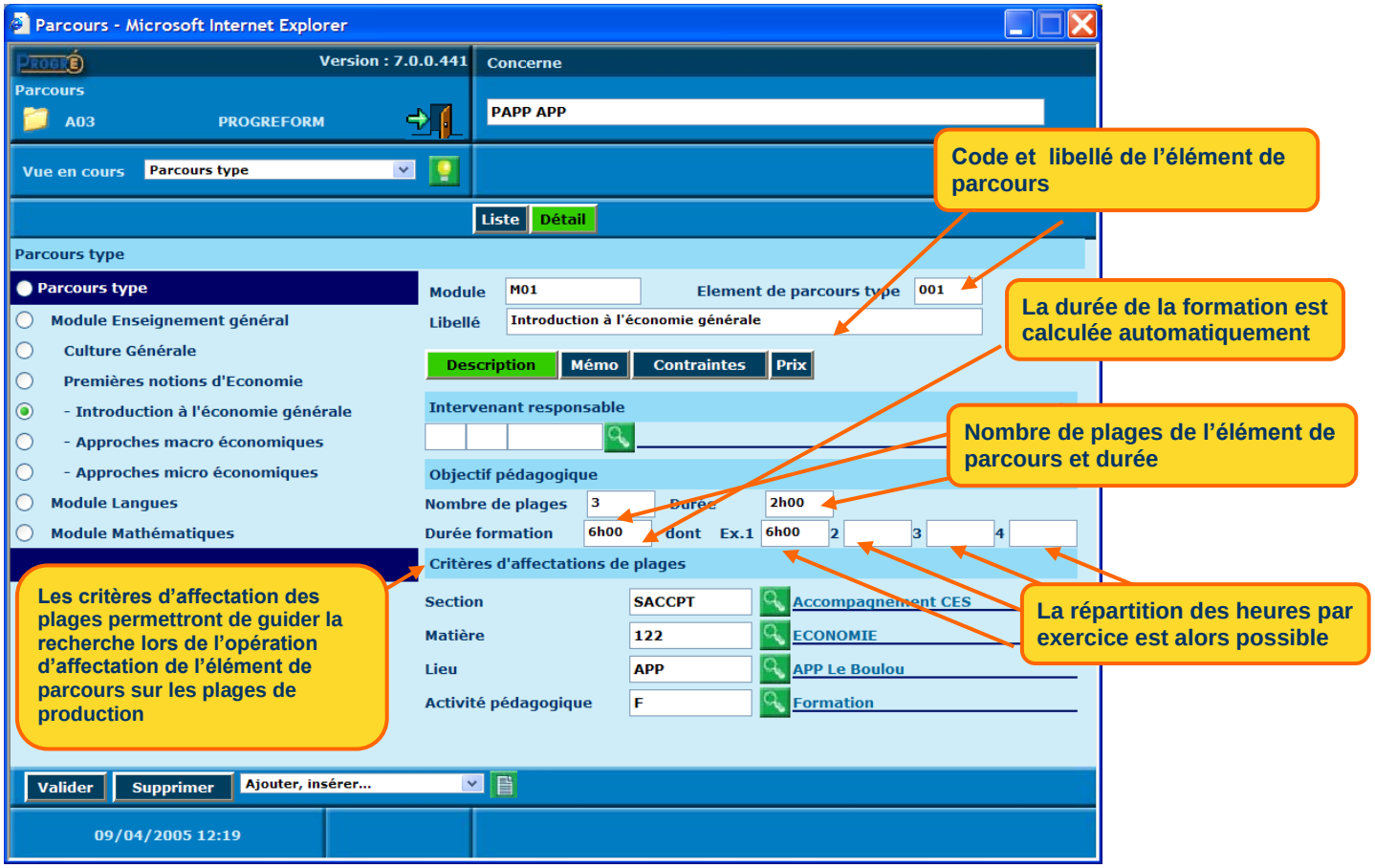

Codification des éléments de parcours

Une codification doit être choisie à la création de chaque Élément de parcours.

Un code Élément de parcours est composé du code du Module auquel il est rattaché, suivi du code de l'élément de parcours elle-même.

Les règles de codification applicables sont les suivantes :

- Le code du Module n'est pas saisissable puisqu'il est induit par le Module auquel l'élément de parcours est rattaché. Les éléments de parcours indépendants (non rattachées à un Module) se voient affecter le code « *** ».
- Le code de l'élément de parcours doit comporter de 1 à 3 caractères alphanumériques.
- Lors de l'ajout ou de l'insertion d'un élément de parcours, le code proposé par défaut est une déclinaison numérique du dernier élément de parcours de même niveau. Par exemple :
  1 → 2
  A2 → A3
- Dans un parcours, le code de chaque élément de parcours ne doit pas forcément être unique. Mais on privilégiera une codification unique pour pouvoir le cas échéant utiliser cette codification dans des traitements externes.

Eléments descriptifs d'un Elément de Parcours

Libellé

Il doit qualifier l'objet de la formation dispensée. C'est ce libellé qui apparaît dans la liste hiérarchique du parcours ainsi que dans l'interface de présentation du résultat de la recherche des informations de planification.

S'il n'est pas saisi, un libellé par défaut « sans titre » est proposé.

Intervenant responsable

Optionnel

Permet de rattacher un intervenant à un élément de parcours donné. Cela s'entend en termes de responsabilité dudit intervenant (par exemple professeur principal de telle matière) et non en termes de planification (l'affectation du professeur est indépendante et peut être différente).

Lorsque l'élément de parcours est rattaché à un module, la valeur saisie au niveau du Module est proposée par défaut et peut être modifiée.

Une recherche dans la table des Intervenants est accessible par clic sur la loupe de recherche

Nombre de Plages

Facultatif

Il s'agit de définir ici les données de planification de l'élément de parcours ***par occurrences,*** c'est à dire le nombre de fois que l'élément de parcours sera dispensé (plages).

Par exemple, pour définir un cours d'anglais d'une durée de formation totale de 20 heures à raison de cours de 2 heures, on choisira fixera à 10 le nombre de plages.

Durée

Obligatoire

Indique la durée unitaire de la plage de l'élément de parcours. Elle doit être exprimée en heures et minutes selon le format suivant : *HH***h***MM,* où *HH* représente les heures et *MM* les minutes.

Durée Formation

Champ calculé ou saisi

Si l'on a saisi un nombre de plages, le système calcule la durée totale de l'élément de parcours en faisant le produit du nombre de plages par la durée unitaire de la plage. On a cependant la possibilité de saisir directement la durée ici, si on ne saisit pas de nombre de plages ; ce faisant, on signale qu'on ne désire pas imposer un nombre précis de plages, mais qu'on désire que la durée cumulée des plages atteigne la durée spécifiée.

Dont Ex.1 2 3 4

Optionnel.

Cette table permet de répartir la durée de formation calculée sur plusieurs exercices. Par défaut, la durée totale est imputée sur l'exercice 1.

Section

Optionnel

Fait référence à la table paramétrique (paramètre SST de type P) identifiant les différentes Sections de Production. Le rattachement d'un élément de parcours à une section n'est pas une obligation, mais peut constituer une entrée intéressante dans la procédure de recherche des informations de planification et de traitement budgétaire et analytique.

Une sélection des Sections est accessible par clic sur la loupe de recherche. Même si ce champ est optionnel, il est fortement recommandé de le servir, car il sera utilisé à de multiples reprises par la suite (budget, pilotage, …).

Matière

Optionnel

Fait référence à la table paramétrique (paramètre SMA) identifiant les différentes matières enseignées. Le rattachement d'un élément de parcours à une matière n'est pas une obligation, mais peut constituer une entrée intéressante dans la procédure de recherche des informations de planification et de traitement documentaire de la planification.

Une sélection des Matières est accessible par clic sur la loupe de recherche.

Lieu

Optionnel

Fait référence à une table paramétrique (paramètre SCL) identifiant les différents lieux de déroulement des enseignements.

Une sélection des Lieux est accessible par clic sur la loupe de recherche.

Activité pédagogique

Optionnel

Fait référence à la table paramétrique (paramètre SAP) identifiant la nature de l'élément de parcours. On peut par exemple distinguer le temps de formation du temps de préparation ou autre.

Chaque nature d'élément de parcours ainsi définie en paramètre peut avoir ou pas la qualification de « formation ». Lorsqu'elle ne l'a pas, son utilisation entraîne une remise à zéro automatique des durées heures et jours formation.

Une sélection des Activités pédagogiques est accessible par clic sur la loupe de recherche.

Mémo

Optionnel

Permet de disposer d'un espace de saisie libre d'informations textuelles attachées à l'élément de parcours, à des fins de consultation ou réutilisation dans l'exploitation documentaire de la planification.

Contraintes

Optionnel

Les contraintes représentent des éléments de définition de conditions particulières visant à guider l'utilisateur dans la recherche de solutions de planification optimales.

On peut rattacher une ou plusieurs contraintes à un élément de parcours. Elles apparaissent alors dans la fiche descriptive de L'élément de parcours sous l'onglet « Contraintes », sous forme d'une liste des libellés associés à chacune d'elles.

(Cf. Gestion des Contraintes de planification)

Les contraintes définies au niveau d'un élément de parcours ne s'appliquent qu'à lui même pour toutes les occurrences qui le composent, selon des conditions de fusion propres à la gestion des contraintes.

Prix

Optionnel

L'onglet prix permet de définir les règles de tarification propres à l'Elément de Parcours. Ces règles sont traitées dans le chapitre « **Tarification du Produit** ».

Note : à partir de la version 1.5.6 de PROGRé, les champs relatifs au niveau de la formation, à sa typologie et au code NSF, nécessaires au calcul du Bilan Pédagogique et de l'enquête 63, ont été dupliqués du produit et de l'action vers les éléments de parcours (parcours type de produit, parcours type et parcours modèles d'action, parcours modèle et parcours individuels). Il est donc désormais possible de positionner plus finement ces informations et en particulier de décrire un parcours hétérogène en niveau, typologie et code NSF. Ces champs ne sont pas obligatoires au niveau du parcours : s'ils ne sont pas servis, les valeurs utilisées seront celles définies au niveau de l'action ; s'ils sont servis, leurs valeurs seront utilisées prioritairement à celles définies sur l'action.

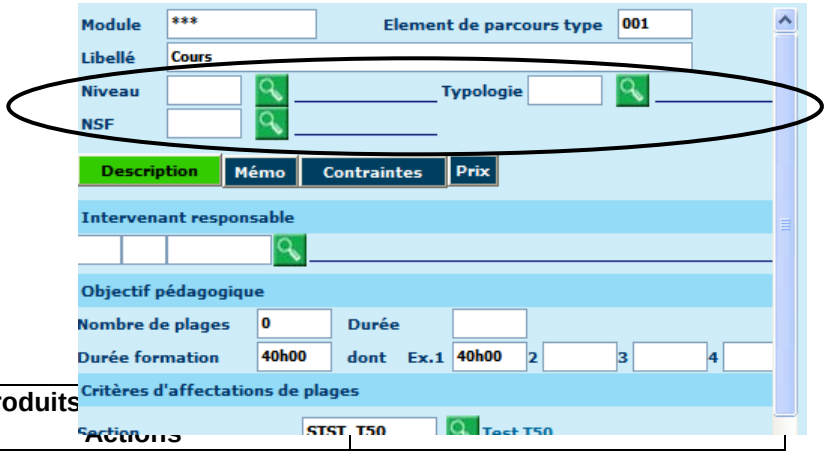

2.3 TARIFICATION D'UN PRODUIT

La tarification du produit consiste à définir les prix de vente correspondant à son parcours type. Le tarif est défini au niveau d'un élément de parcours

Cette distinction permet donc de valoriser au plus fin chacune des « briques » composant le parcours type du produit, c'est-à-dire de valoriser les heures de formation (unités d'œuvre d'activité) de façon distincte d'un élément à l'autre.

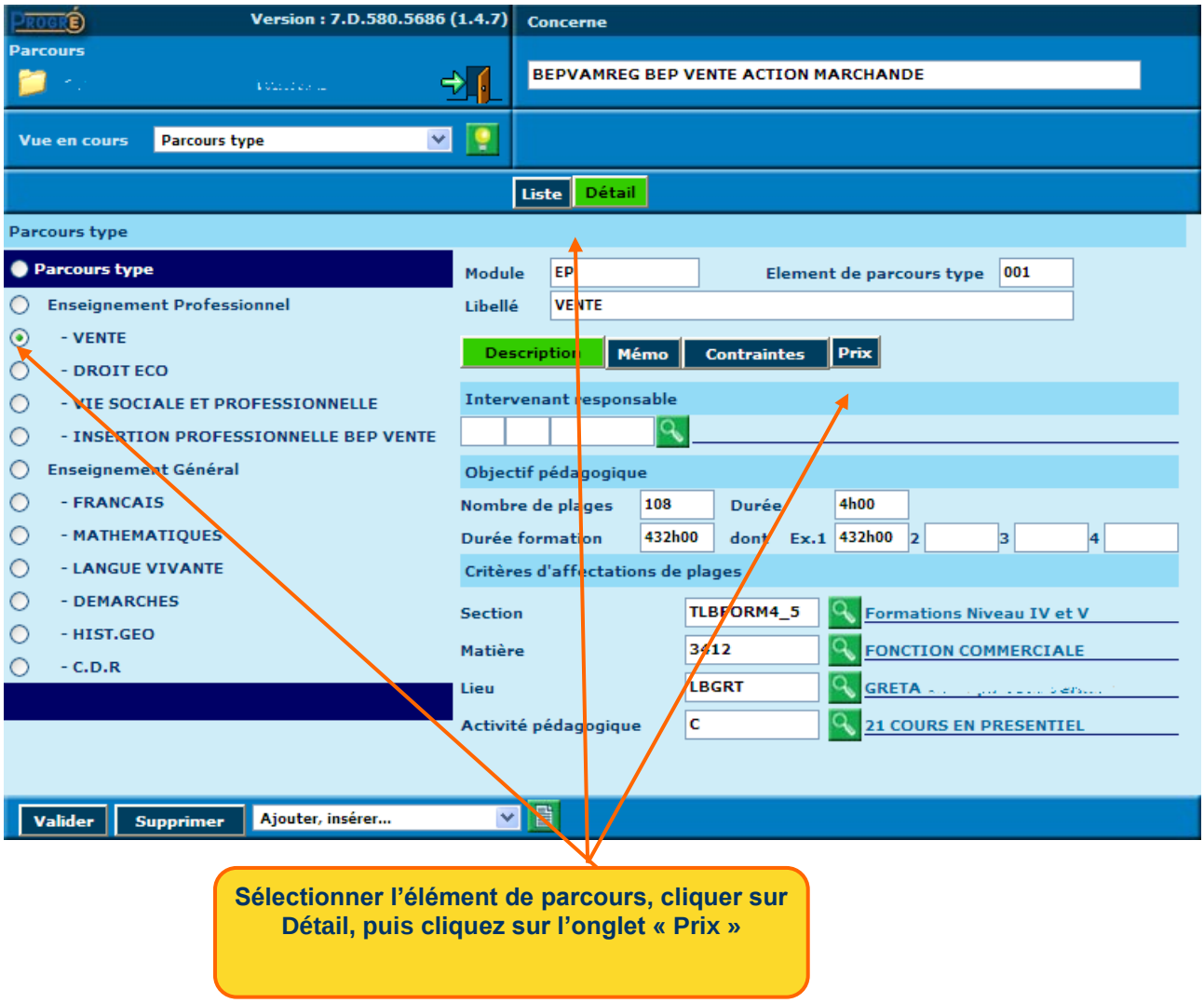

Sélectionner l'élément de parcours, cliquer sur Détail, puis cliquez sur l'onglet « Prix »

Les rubriques suivantes doivent alors être saisies :

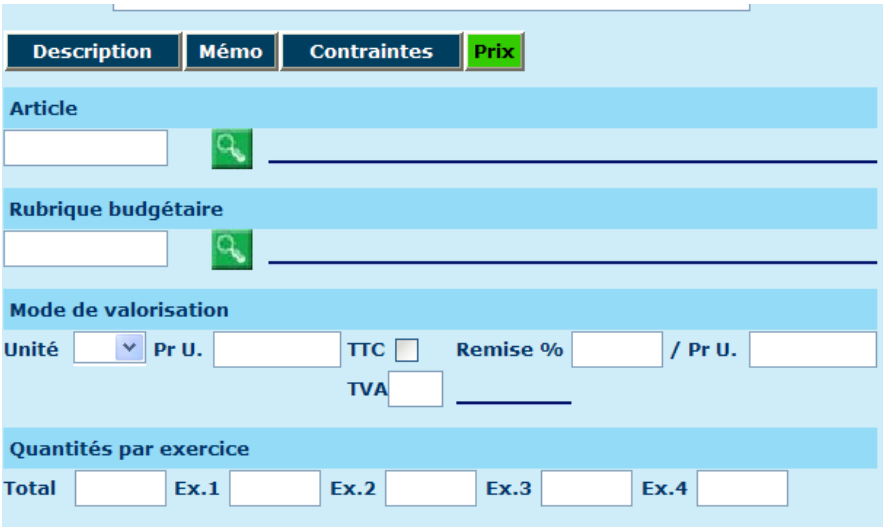

Article

Obligatoire

La première information à définir est l'article qui va être support de l'élément de parcours en vue de la facturation et de comptabilisation.

La loupe de recherche permet de sélectionner un article dans la liste proposée (Paramètre S42 – Articles)

Rubrique budgétaire

Obligatoire

Ce champ permet de définir la rubrique budgétaire et analytique concernant la facturation de parcours. Ce champ est alimenté par défaut par le code rubrique hérité de l'article préalablement choisi. Le code de la rubrique de recette peut alors être ponctuellement changé.

La loupe de recherche permet de sélectionner une rubrique dans la liste proposée (Paramètre SRB – Rubriques Budgétaires).

Mode de valorisation

Ces champs permettent de définir le mode de valorisation de l'élément de parcours. Ils sont pour la plupart obligatoires :

Unité

Obligatoires

Indiquer ici l'unité d'œuvre choisie pour la valorisation financière de l'élément de parcours. Cette valeur doit être prise dans la liste à choix proposée, variable selon le contexte :

⇨ <u>Cas d'un financement d'un parcours individuel</u>

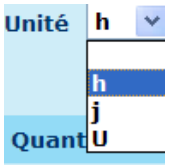

- Choisir « h » si la valorisation doit être définie en heures stagiaires.
- Choisir « j » si la valorisation doit être définie en jours stagiaires.
- Choisir « U » si la valorisation doit être définie en tarif forfaitaire unitaire.

⇨ <u>Cas d'un financement d'un parcours de groupe</u>

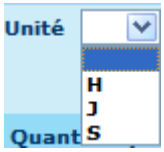

- Choisir « H » si la valorisation doit être définie en heures groupe.
- Choisir « J » si la valorisation doit être définie en jours groupe.
- Choisir « S » si la valorisation doit être définie par stagiaire.

Pr U.

Obligatoires

Saisir ici e prix unitaire en euros en fonction de l'unité d'œuvre choisie. Cocher la case « TTC » si le prix négocié est toutes taxes comprises ou bien laisser vide si le prix est défini hors taxes.

Remise

Optionnel

Indiquer ici la remise accordée sur l'élément de parcours. Cette remise peut s'exprimer de deux façons exclusives :

- Soit par application d'un pourcentage de remise : dans ce cas Saisir le % dans le champ « Remise % ». Attention le pourcentage de remise ne peut être supérieur à 100%.

- Soit par application d'une valeur de remise exprimée en euros : dans ce cas Saisir le montant de réduction accordé dans le champ « Remise Pr U. ». Attention le montant de la remise ne peut être supérieur au prix unitaire défini.

Quantités par exercice

Obligatoires

On doit saisir ici le nombre d'unités d'œuvre de l'élément de parcours global et sa répartition par exercice. Cette répartition est très importante car c'est sur elle que sera fondé le calcul du réalisable et du prévisionnel sur le plan budgétaire. Noter cependant que sur un élément de parcours si l'unité choisie est l'heure (cas le plus fréquent), le fait de ne pas saisir de quantité provoquera la copie automatique des durées définies dans l'onglet « Description » (de plus, si on saisit une quantité différente de la durée, un message d'alerte non bloquant sera envoyé à l'utilisateur).

Une fois les éléments de parcours ainsi valorisés, on peut visualiser le chiffrage détaillé du parcours global en cliquant sur l'onglet « Liste » du parcours :

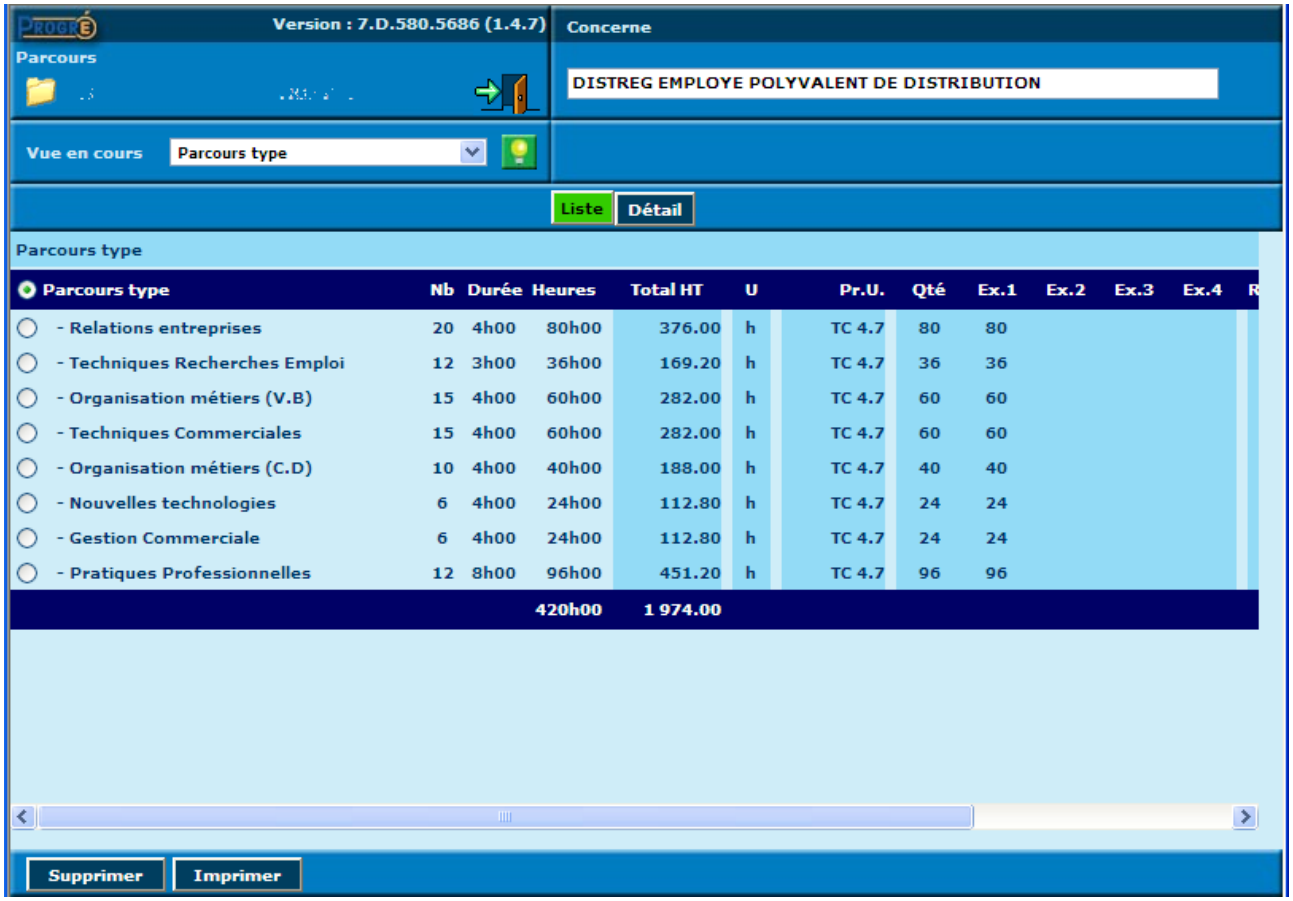

Parcours type	Nb	Durée	Heures	Total HT	U	Pr.U.	Qté	Ex.1	Ex.2	Ex.3	Ex.4
- Relations entreprises	20	4h00	80h00	376.00	h	TC 4.7	80	80			
- Techniques Recherches Emploi	12	3h00	36h00	169.20	h	TC 4.7	36	36			
- Organisation métiers (V.B)	15	4h00	60h00	282.00	h	TC 4.7	60	60			
- Techniques Commerciales	15	4h00	60h00	282.00	h	TC 4.7	60	60			
- Organisation métiers (C.D)	10	4h00	40h00	188.00	h	TC 4.7	40	40			
- Nouvelles technologies	6	4h00	24h00	112.80	h	TC 4.7	24	24			
- Gestion Commerciale	6	4h00	24h00	112.80	h	TC 4.7	24	24			
- Pratiques Professionnelles	12	8h00	96h00	451.20	h	TC 4.7	96	96			
			420h00	1 974.00							

3 GESTION DES ACTIONS DE FORMATION

Ce programme temps réel permet de gérer la base de données Actions de formation de façon interactive. Il permet la consultation et la mise à jour des informations Actions.

Un Produit commercial est composée d'un certain nombre d'entités appelées **Actions de Formation**. Après avoir créé les Produits, on peut, pour chacune d'eux, définir ses actions de formation.

Important : l'Action de formation est l'expression temporelle (date début et date fin) d'un prduit commercial. Elle hérite des informations caractéristiques du produit dont elle dépend.

Dès l'entrée dans le module des Actions de Formation, l'écran suivant s'affiche :

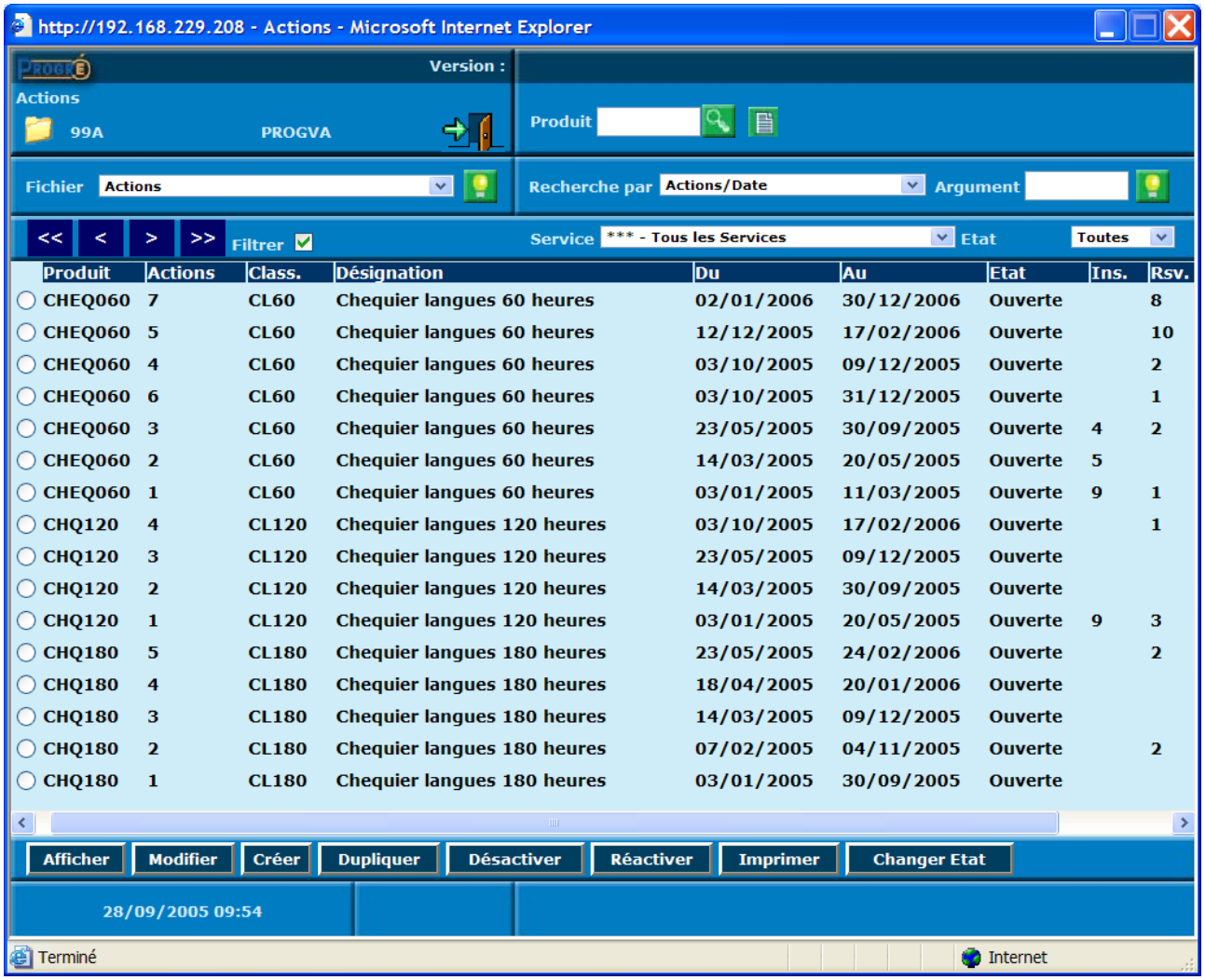

3.1 DEFINITION D'UNE ACTION DE FORMATION

3.1.1 LE CODE ACTION

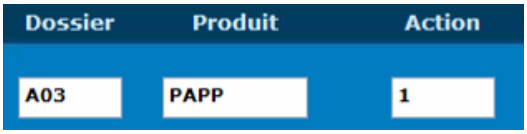

Code Dossier | Code Produit | N° Action

Le code (ou indicatif) de la fiche Produit est constitué de 2 parties :

- **Le code dossier en majeur** : Il indique sur quel dossier (GRETA) est rattaché l'interlocuteur ainsi géré. Ce code doit obligatoirement correspondre à un code de paramètre "SDG".

- **Le Code Produit** : rappel : on distingue **deux types** de Produits commerciaux :

- Les **produits commerciaux d'activité** : ils constituent le catalogue de l'offre actuelle du GRETA. Ils sont le support des actions de formation engagées et des parcours actifs sur lesquels les inscriptions des stagiaires peuvent être enregistrées. Ces produits sont codifiés par un **code alphanumérique de 10 positions** commençant impérativement par la lettre « **P** ».

- Les **produits commerciaux prévisionnels** : ils constituent l'expression des prévisions de l'offre commerciale du GRETA. Ils permettent à PROGRÉ de calculer les prévisions d'activité sur une période budgétaire. Un produit prévisionnel peut être support d'actions de formation et de parcours prévisionnels. En aucun cas une action prévisionnelle peut être support d'inscriptions. Ces produits sont codifiés par un **code alphanumérique de 10 positions** commençant impérativement par la lettre « **X** ».

- **Le Numéro d'ordre de l'action** : il s'agit du numéro d'ordre de l'action. Ce numéro est attribué automatiquement et séquentiellement par le système.

Nous allons décrire à présent la création d'une action de formation :

- On recherche d'abord le **produit** dont dépend l'action que l'on souhaite créer :

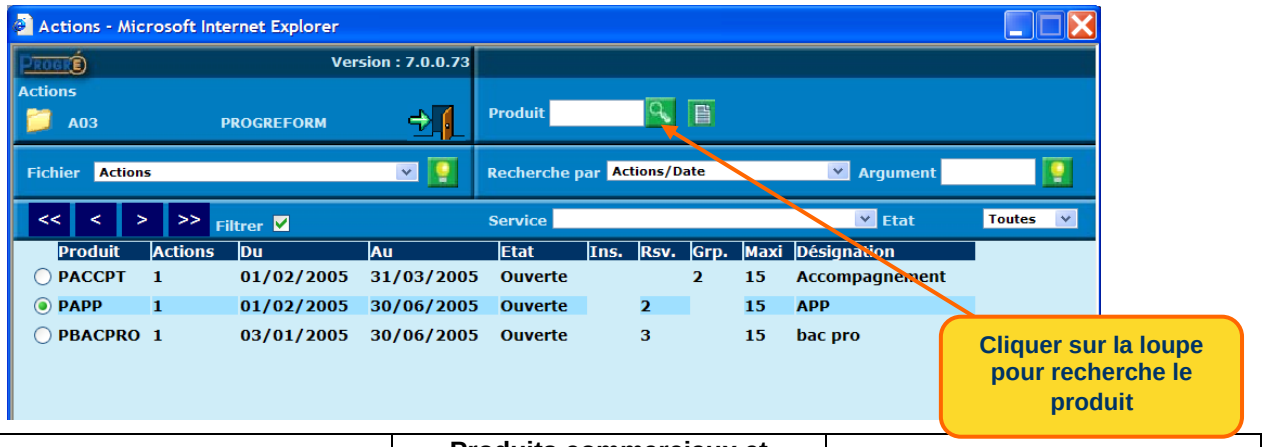

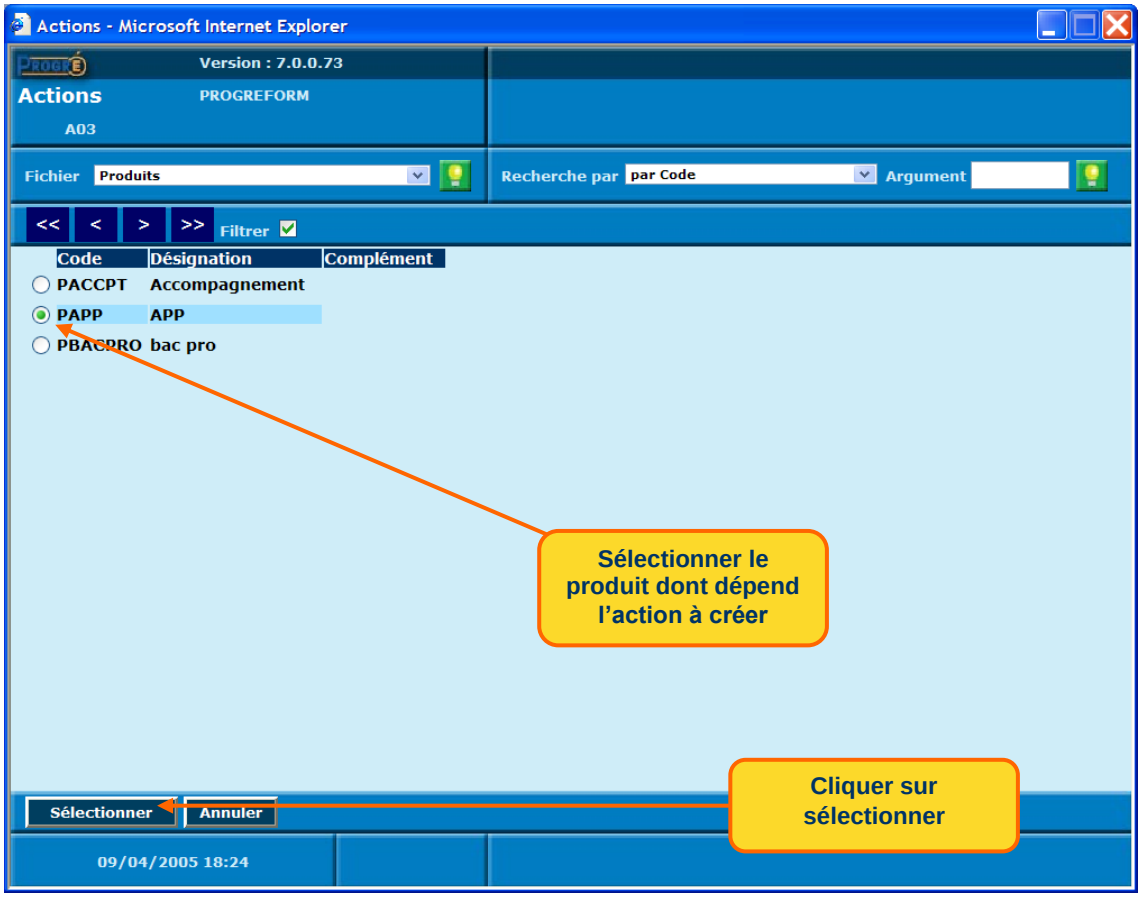
Actions - Microsoft Internet Explorer
Version : 7.0.0.73
Actions
PROGREFORM
A03
Fichier
Produits
Recherche par
par Code
Argument
Filtrer
Code
Désignation
Complément
PACCPT
Accompagnement
PAPP
APP
PBACPRO
bac pro
Sélectionner le produit dont dépend l'action à créer
Cliquer sur sélectionner
Sélectionner
Annuler
09/04/2005 18:24

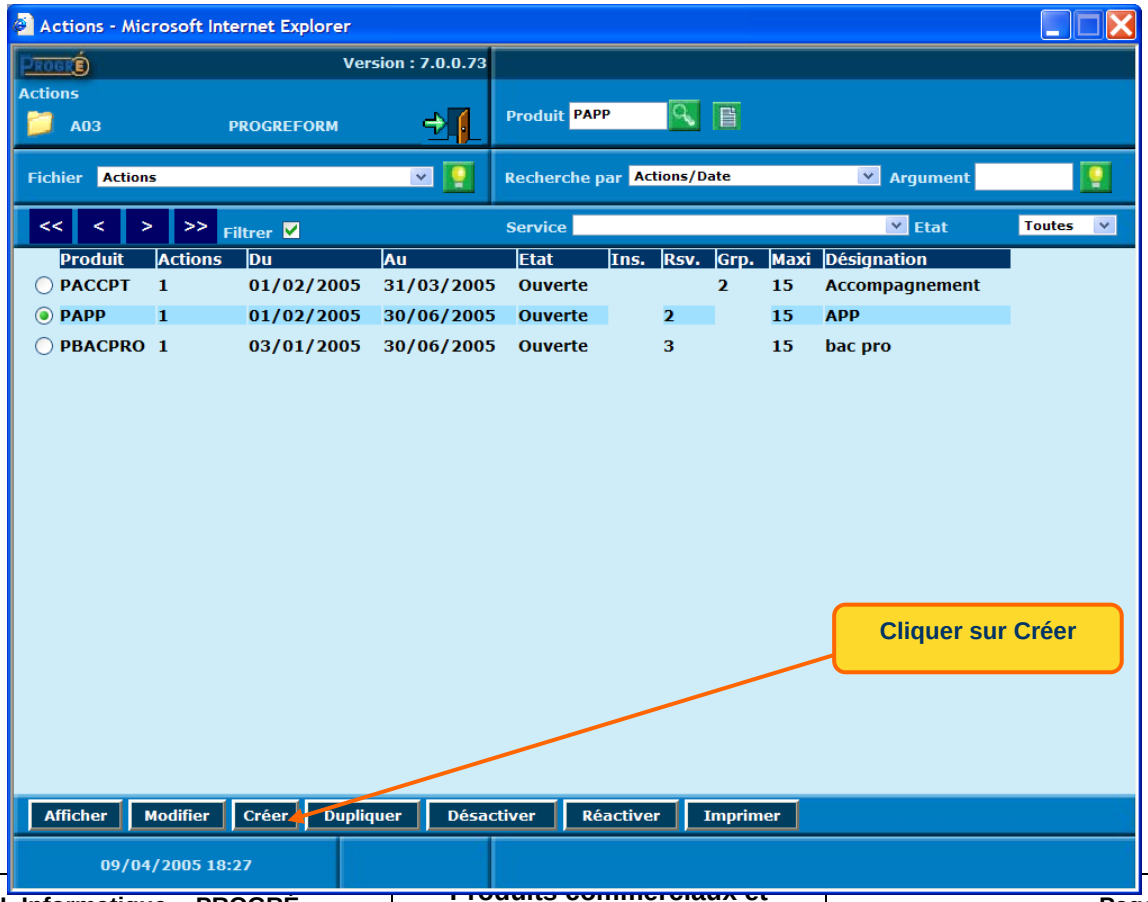
Actions - Microsoft Internet Explorer
Version : 7.0.0.73
Actions
A03
PROGREFORM
Produit
PAPP
Fichier
Actions
Recherche par
Actions/Date
Argument
Filtrer
Service
Etat
Toutes
Produit
Actions
Du
Au
Etat
Ins.
Rsv.
Grp.
Maxi
Désignation
PACCPT 1 01/02/2005 31/03/2005 Ouverte 2 15 Accompagnement
PAPP 1 01/02/2005 30/06/2005 Ouverte 2 15 APP
PBACPRO 1 03/01/2005 30/06/2005 Ouverte 3 15 bac pro
Cliquer sur Créer
Afficher
Modifier
Créer
Dupliquer
Désactiver
Réactiver
Imprimer
09/04/2005 18:27

La plupart des champs constitutifs de l'action sont hérités de son Produit d'appartenance.

Sont décrits ci-après les champs complémentaires à saisir caractérisant l'action de formation.

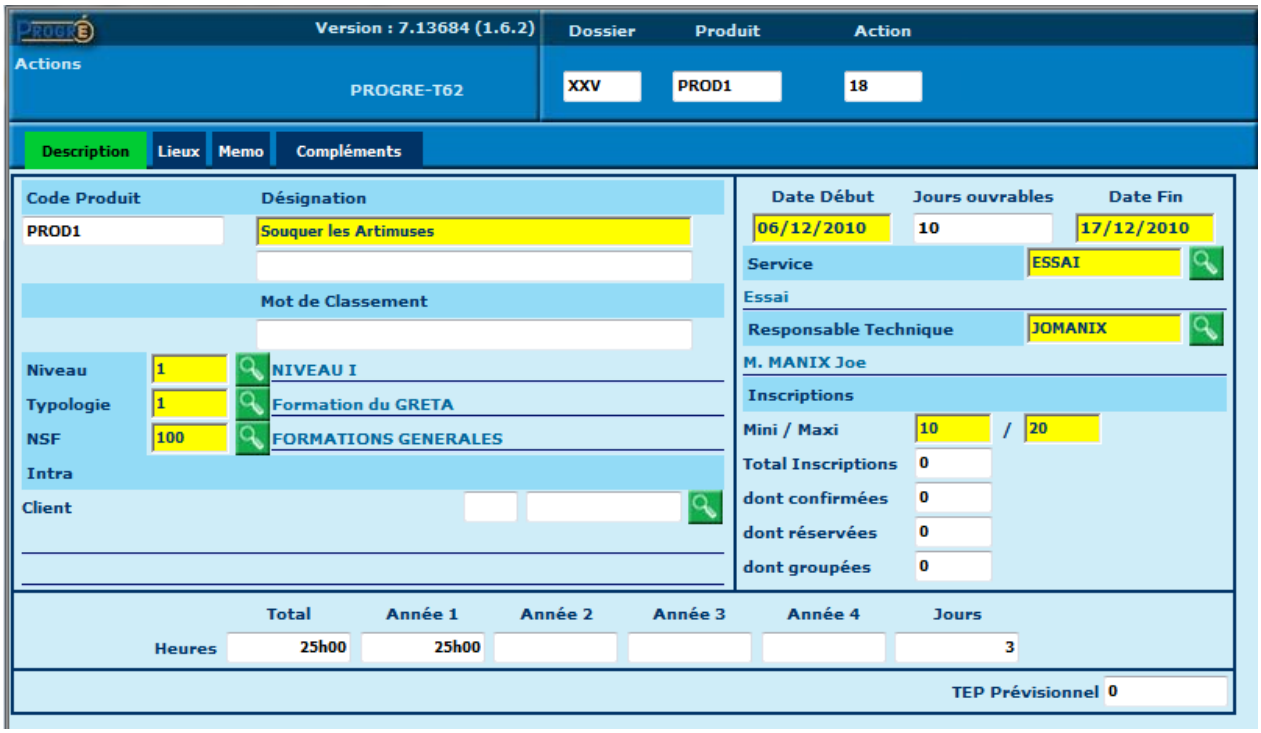

Onglet Description

Désignation
Donnée héritée du produit

Cette zone permet de saisir le libellé de l'action concerné.
Cette zone permet la saisie de 60 caractères alphanumériques. Un complément de libellé offre une saisie de 60 caractères supplémentaires.

Date Début et Date Fin
Saisir ici la plage de programmation de l'action de formation en indiquant les dates début et fin de cette action sous le format normalisé : jj/mm/aaaa.

Le système calcule alors le nombre de jours ouvrés disponibles sur cet intervalle de temps en fonction du calendrier des jours ouvrables défini en paramètre SCA.

Niveau
Donnée héritée du produit

Cette information, attachée à l'action, représente le niveau de l'action. Il doit préalablement être défini au niveau du paramètre SNS.
Le niveau de l'action est également répercuté sur chaque inscription, de façon à optimiser le suivi de l'historique des stagiaires.

Typologie
Donnée héritée du produit

Il s'agit d'un second critère de "sous famille" visant à apprécier avec plus de précision que le code lui-même, la typologie à laquelle est rattachée l'A.
La typologie doit être préalablement définie au niveau du paramètre STP.

NSF
Donnée héritée du produit

Il s'agit du rattachement du produit à la Nomenclature des Spécialités de Formation. Ce code sera utilisé dans le Bilan Pédagogique et dans différentes enquêtes.

Client (INTRA)
Dans le cas d'une Action dédiée à un client en particulier (INTRA ou activité « Hors Formation » pour le compte d'une entreprise), saisir ici le code du client concerné.

Service
Donnée héritée du produit

Une action n'est pas obligatoirement rattachée à une Centre de Production. En revanche, selon l'organisation du GRETA, il peu être rattaché à un Service Commercial (type fonctionnel).

Responsable technique
Donnée héritée du produit

Un responsable technique peut être défini sur l'action.

Nombre de Places Mini/Maxi
Ces zones permettent la saisie de la fourchette d'effectif dans laquelle la programmation de l'action est envisageable.
La première valeur indique le minimum requis, la seconde valeur définit le maximum toléré en termes d'effectif global pour l'action.

Durées
Ces zones permettent de définir la durée prévisionnelle exprimée en UOA (unité d'œuvre d'activité) de la formation pour l'action ; elle doit être exprimée :

- soit en jours et demi-journées
- soit en heures et minutes (en total et en ventilation par exercice)
- soit les deux

Expression de la durée standard en jours : 6 jours et demi doit être codifié « 6,5 ».
Expression de la durée standard en heures : 50 heures et 45 minutes doit être codifié « 50h45 ».

Ces informations peuvent être saisies pour information dans un premier temps, mais elles seront automatiquement recalculées en fonction de la durée totale du parcours type, s'il est défini.

Sur cet écran, le bouton « Actualiser » permet de réactualiser les durées en fonction de la durée totale du parcours type, si on vient de modifier le parcours type (évite de sortir de la fiche et d'y entrer à nouveau pour recharger les nouvelles valeurs)

TEP prévisionnel
Permet d'indiquer le TEP prévisionnel attendu, qui pourra être plus tard comparé au TEP réel (Etats de détail des indicateurs)

Onglet Lieux

Cet onglet permet de définir les lieux de formation pour l'action concernée.

Le premier code lieu correspond au lieu de déroulement de la prestation. Si la formation se déroule sur un site différent du code lieu envisagé. Il est alors possible, en cliquant la case à cocher « **adresse spécifique pour cette session** », de saisir une adresse particulière à cette session.

Le second code lieu correspond à l'établissement d'accueil.

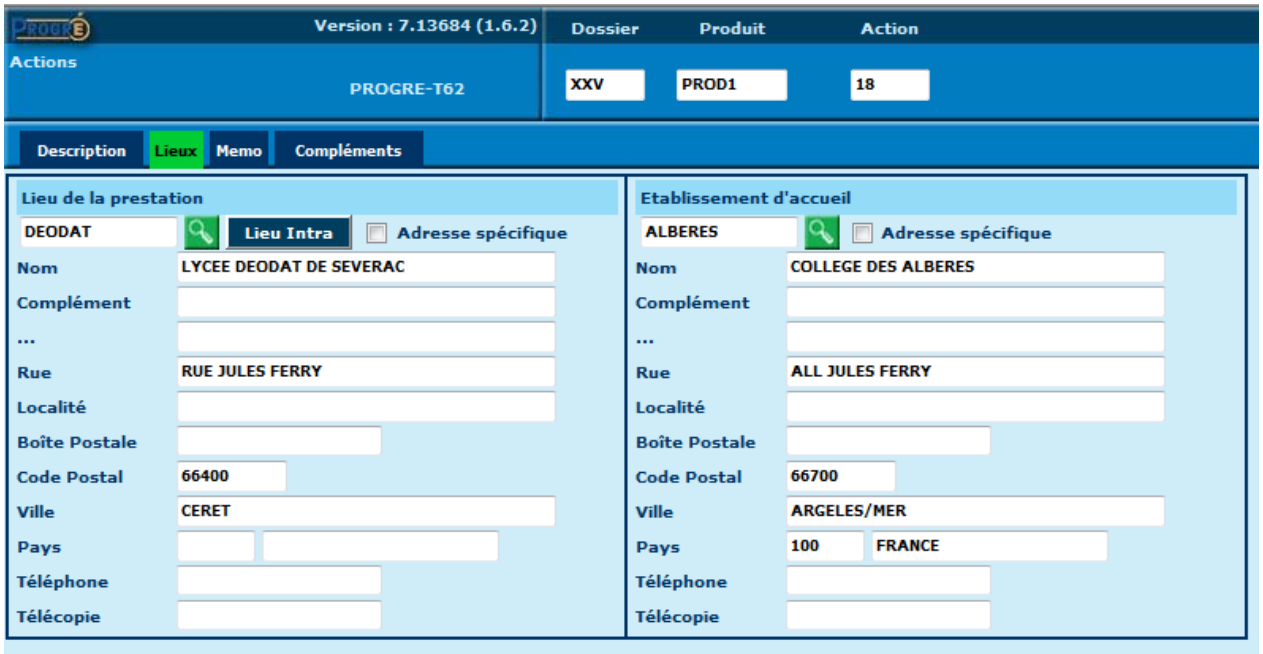

Pour ce faire, saisir et/ou rechercher par la loupe le code lieu (paramètre SCL) qui convient. Après avoir sélectionné les codes lieux, les blocs adresses correspondants sont automatiquement renseignés.

Onglet Mémo

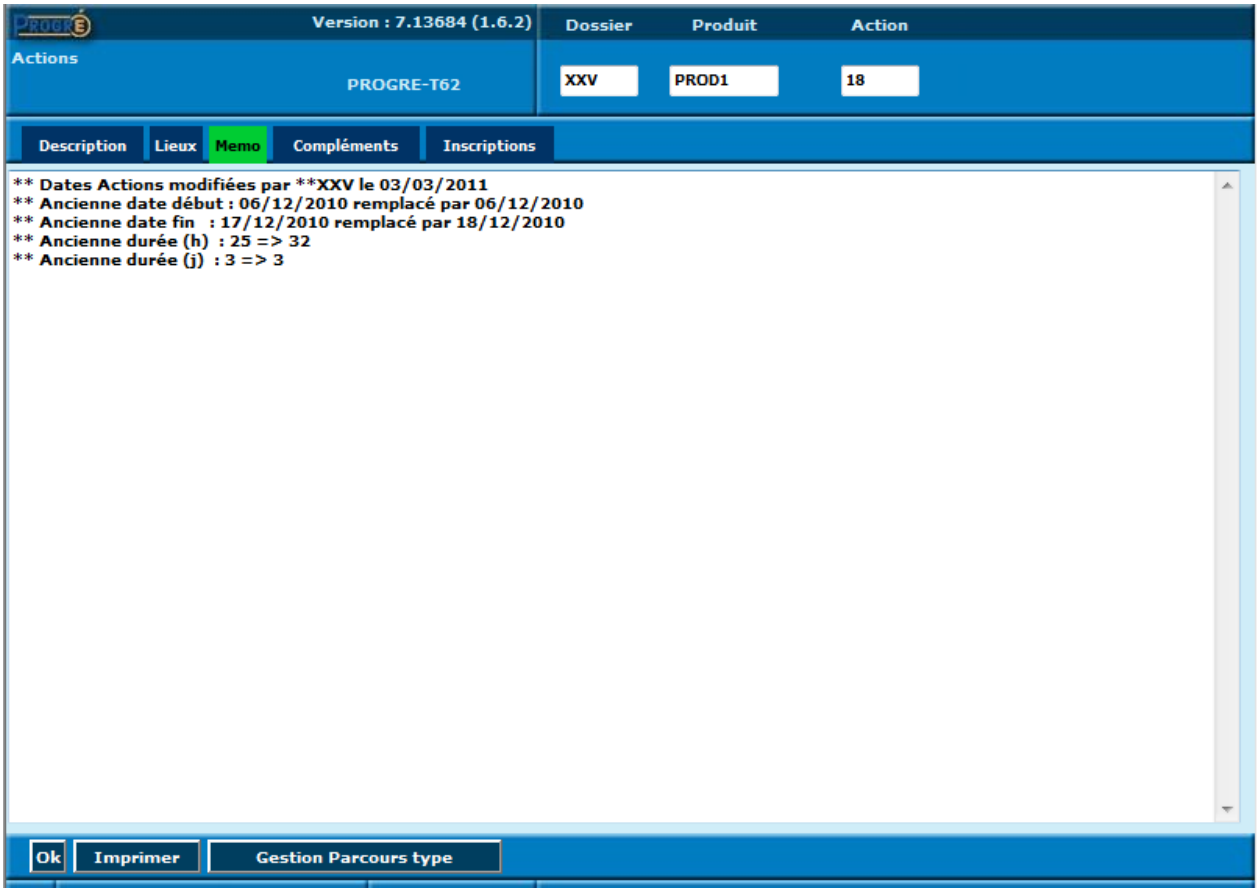

Cet onglet permet de saisir un mémo concernant l'Action. Par ailleurs, il sert à tracer les opérations de modification intervenant sur l'action et sur ses différentes données.

Onglet Complément

Cet onglet permet de caractériser l'action au moyen d'un champ complémentaire.

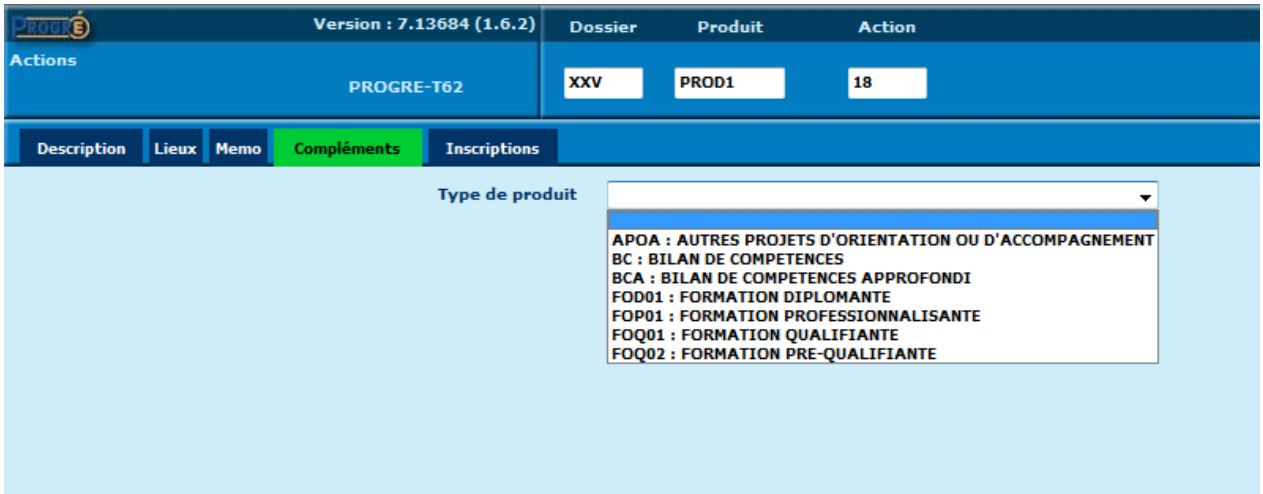

Onglet Inscriptions

Cet onglet permet de visualiser les inscriptions des stagiaires sur l'action concernée.

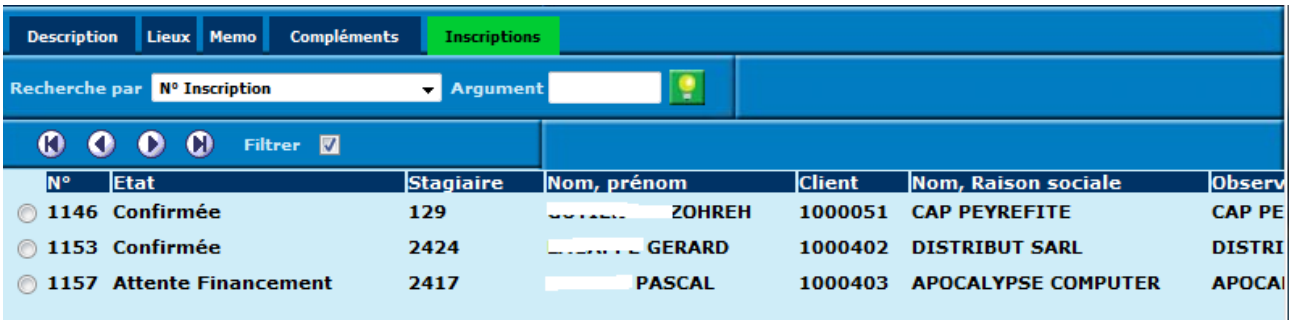

3.2 DEFINITION DU PARCOURS TYPE D'UNE ACTION

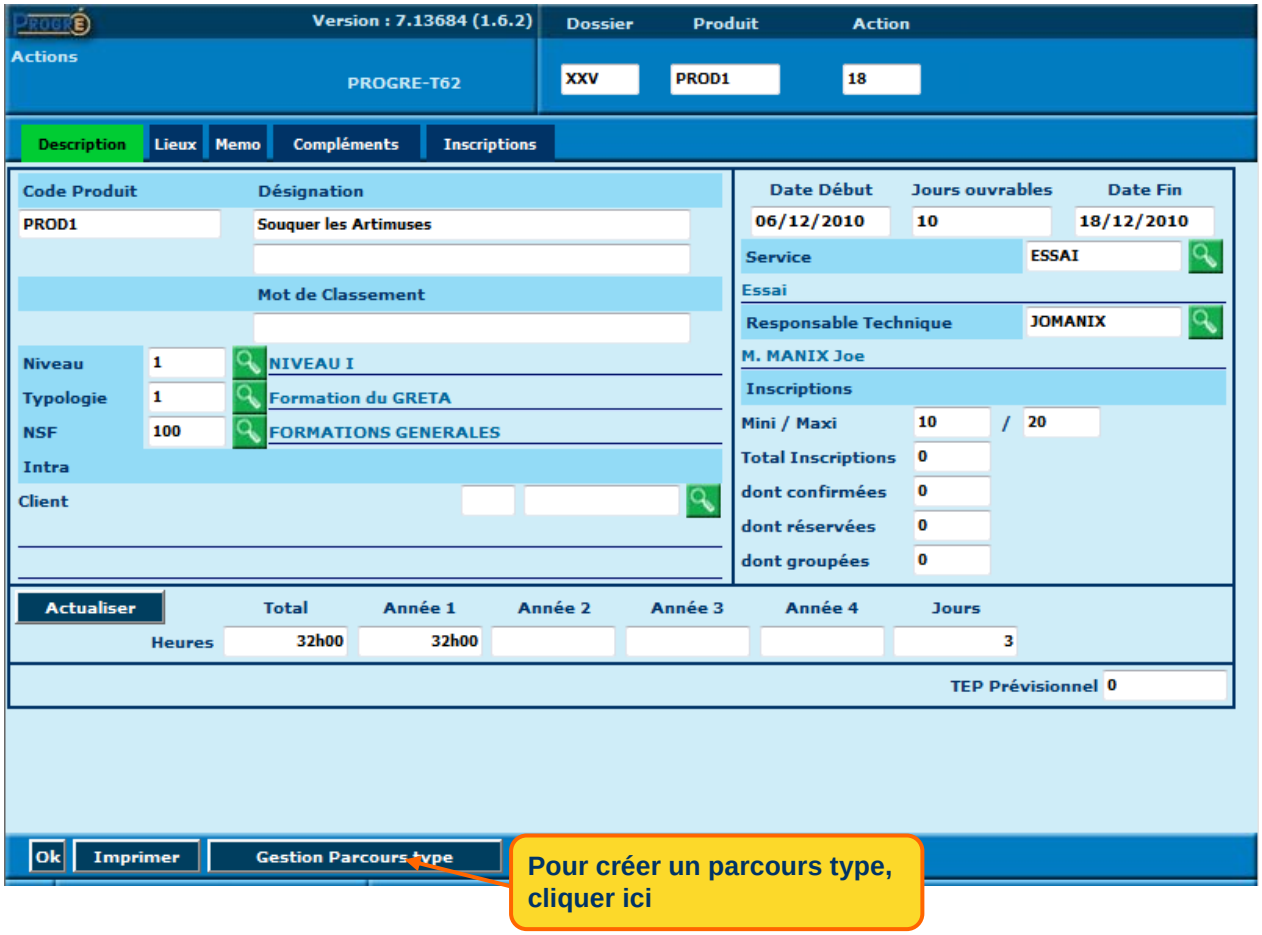

3.2.1 PRESENTATION GENERALE

Le parcours type est défini au niveau de l'Action, selon deux modes possibles :

- Soit directement sur l'Action en mode « ex-nihilo ».
- Soit par héritage du Parcours Type du Produit auquel l'action est rattachée.

Le seconde méthode est bien sûr recommandée car elle évite pour chaque action de redéfinir intégralement son parcours type. Le parcours type d'une action peut déroger en partie à celui du produit auquel elle est rattachée (ajout et/ou suppression de modules et/ou éléments de parcours).

3.2.2 CREER LE PARCOURS TYPE D'UNE ACTION « EX-NIHILO »

Cette opération est rigouresement identique à celle décrite au chapitre « 2.2.2 Construction détaillée du parcours type. »

3.2.3 CREER LE PARCOURS TYPE D'UNE ACTION PAR HERITAGE DE CELUI DU PRODUIT

On accède, depuis la fiche action concernée, à la gestion du Parcours Type comme indiqué sur la planche de la page précédente.

On active la fonction d'héritage (bouton « hériter ») pour générer automatiquement le parcours type de l'action à partir de celui du produit. L'ensemble des composants du parcours type du produit (modules, sous modules, éléments de parcours, caractéristiques, contraintes, prix, etc. sont dupliqués à l'identique sur le parcours de l'action.

Cette fonction est recommandée même si le parcours type de l'action diffère de celui du produit. En effet, une fois le parcours de l'action ainsi dupliqué, il est possible :

- d'ajouter et d'insérer des modules et éléments de parcours ;

- de supprimer des modules et éléments de parcours ;

- de modifier les informations descriptives de chaque module et élément de parcours.

La procédure détaillée de la construction du parcours type de l'action est présentée ci-après :

Il s'agit ici de construire le parcours type de l'Action. Pour cela, activer l'onglet « Détail » comme suit :

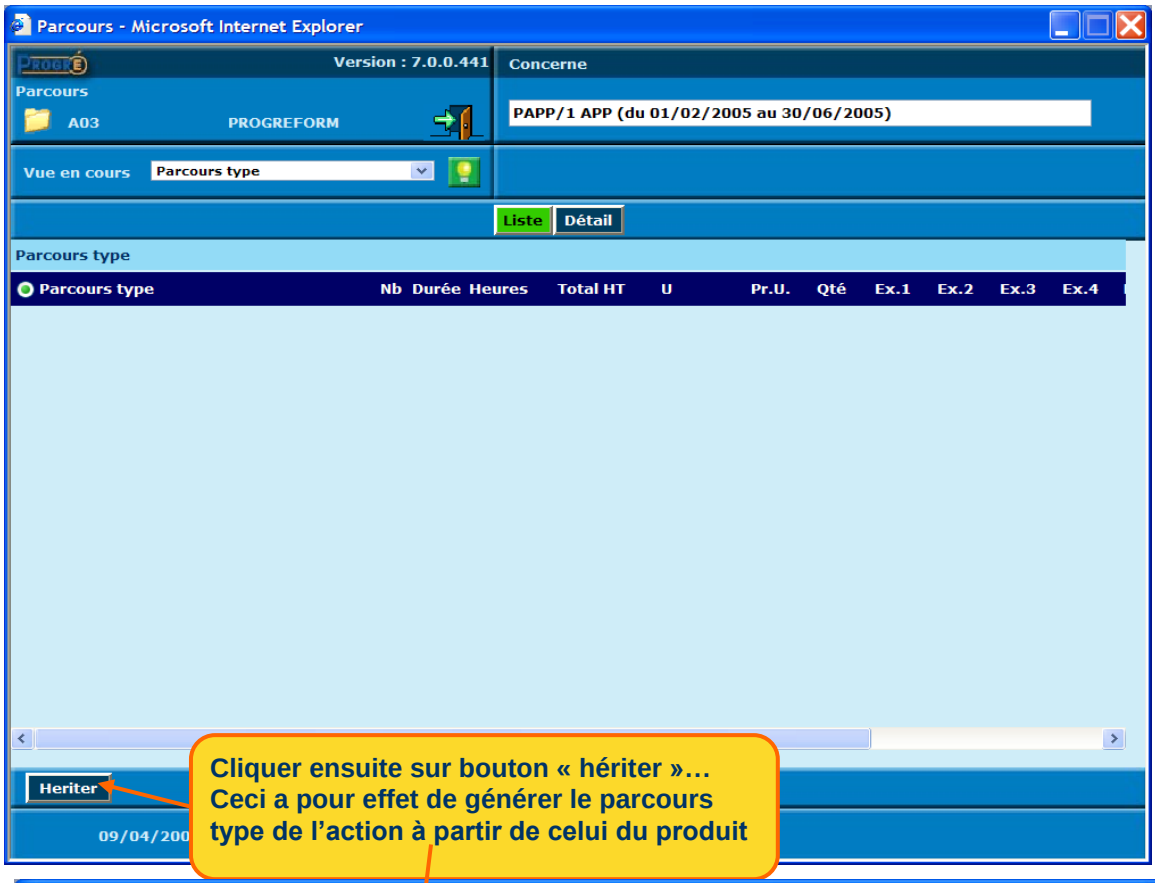

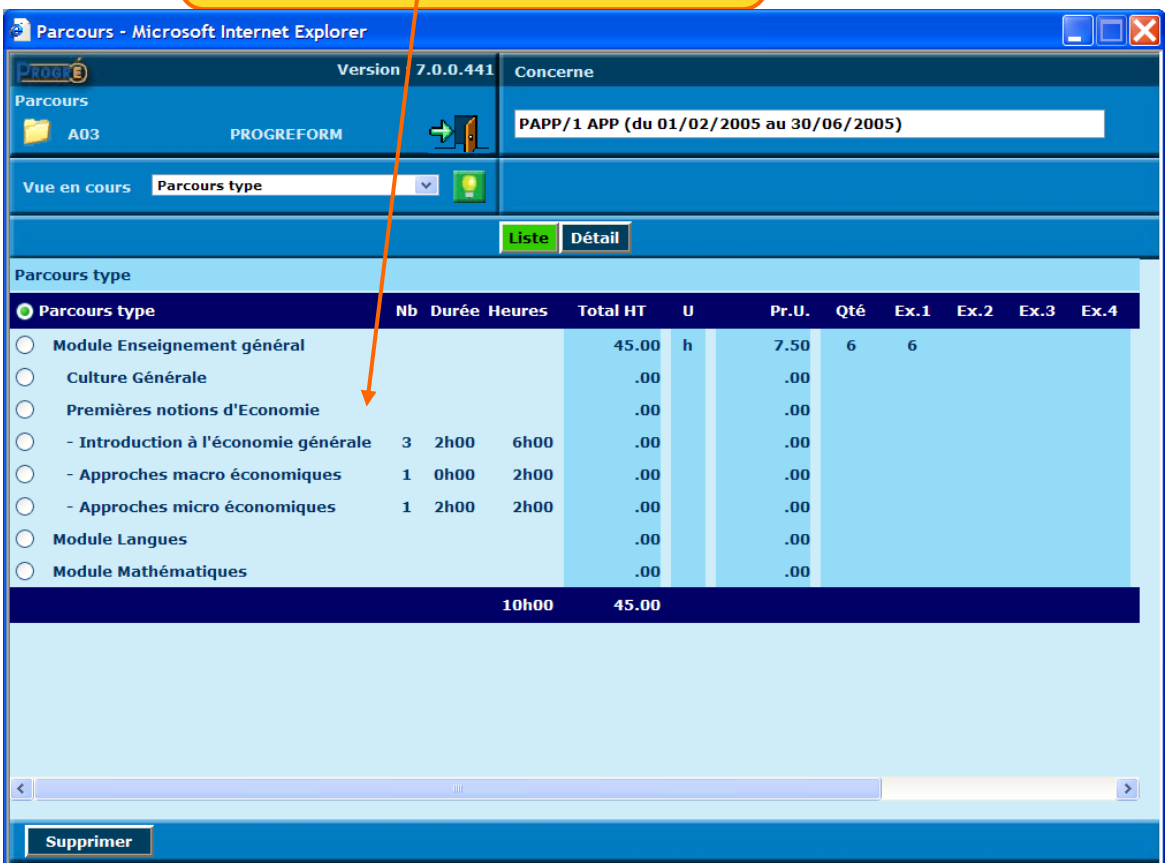

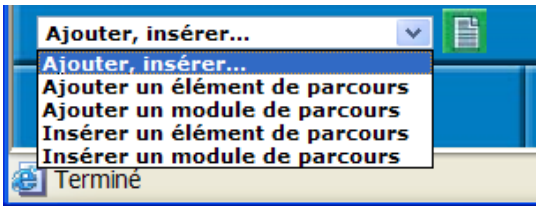

Les fonctions d'ajout et d'insertion des modules et éléments de parcours permettent de construire le parcours type de l'action. Le contenu du parcours type se présente de la façon suivante :

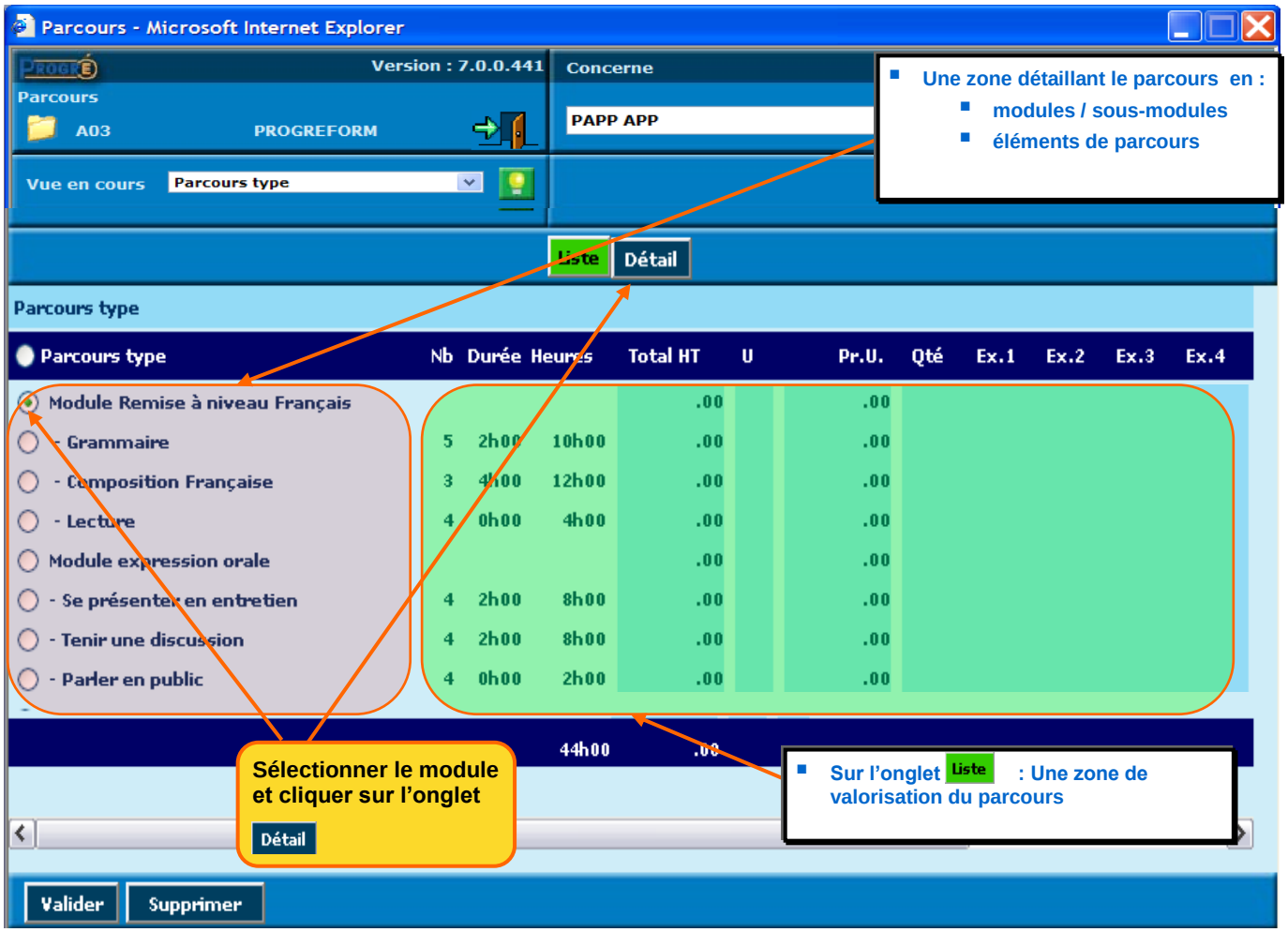

3.2.4 CONSTRUCTION DETAILLEE DU PARCOURS TYPE DE L'ACTION

Quelle que soit la méthode choisie, ce chapitre a pour objet de présenter de façon détaillée la construction d'un parcours type.

Tout parcours est organisé selon une **arborescence** :

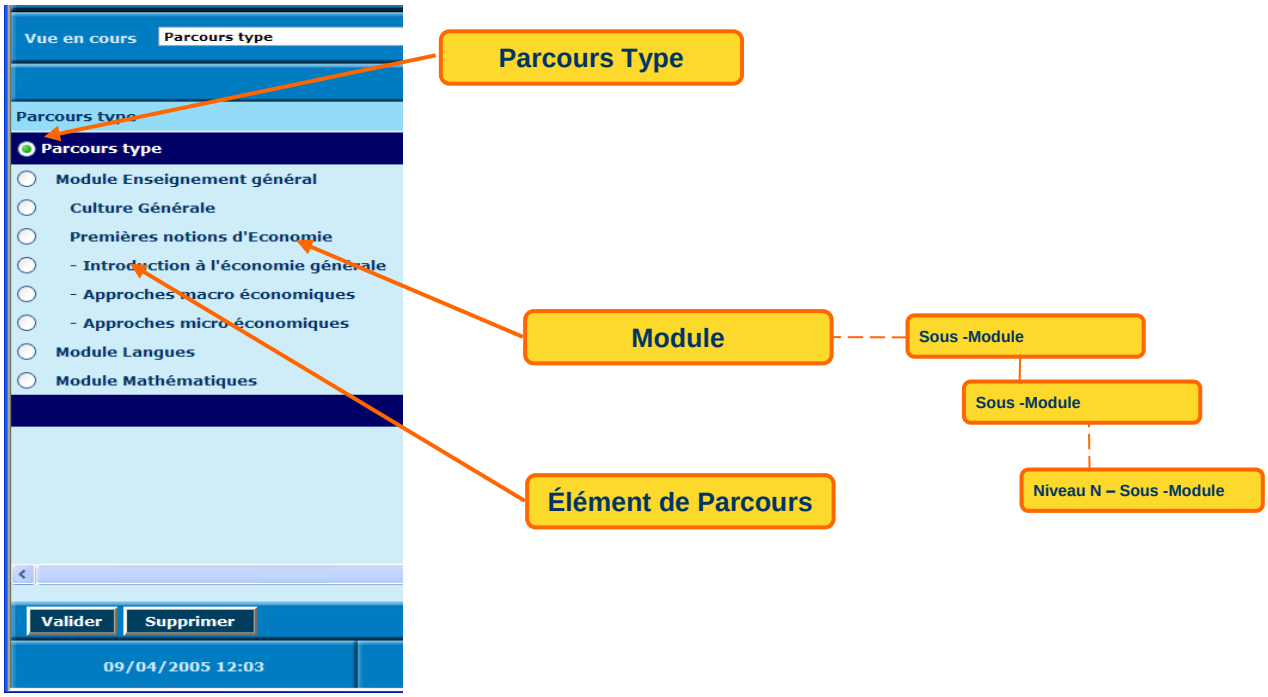

Deux méthodes, une seule règle :

- L'**insertion** d'un Module de Parcours crée un nouveau Module de **niveau immédiatement inférieur** à celui depuis lequel on la lance;
- L'**ajout** d'un Module de Parcours crée un nouveau Module de **même niveau** que celui depuis lequel on le lance.

Un Module permet :

- De définir un nœud du Parcours;
- De définir des règles et contraintes communes à tous les éléments de parcours le composant

.

Un Elément de parcours constitue le plus petit élément modulaire du parcours. Il est rattaché à un niveau supérieur (module ou directement parcours). Il permet :

- De définir l'objectif pédagogique en termes de nombre de plages et de durée. Attention, la durée est homogène pour toutes les plages de l'élément de parcours;
- De définir la durée totale de la formation ainsi que la répartition des heures par exercice.
- De définir des règles de rattachement, telles que :
  - La section de production
  - La matière
  - Le lieu de déroulement
  - L'activité pédagogique (formation…)
- De définir des règles et contraintes spécifiques à cet élément de parcours
- De définir la tarification de l'élément de parcours

3.2.5 DESCRIPTION D'UN MODULE DE PARCOURS

On accède au Module en pointant sur l'arbre du parcours le module concerné et en cliquant sur l'onglet « Détail ».

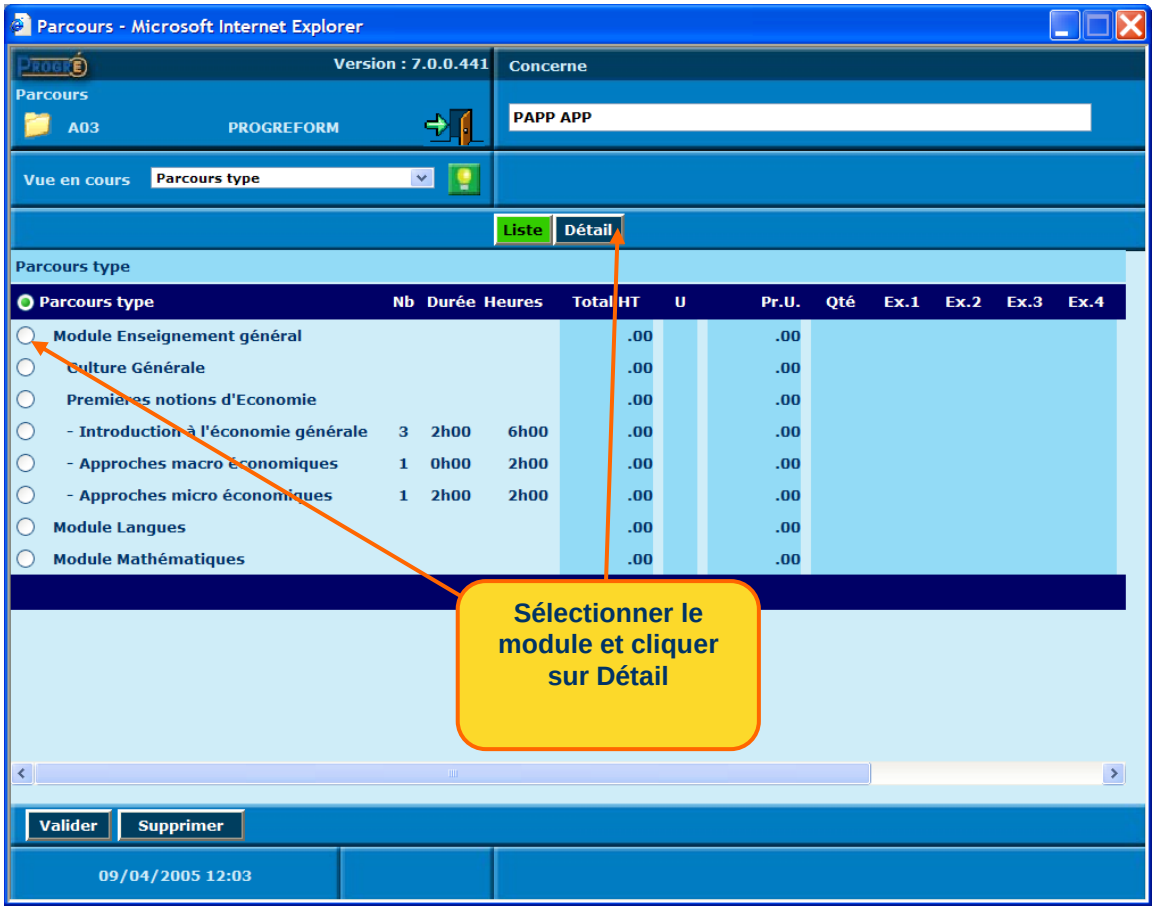

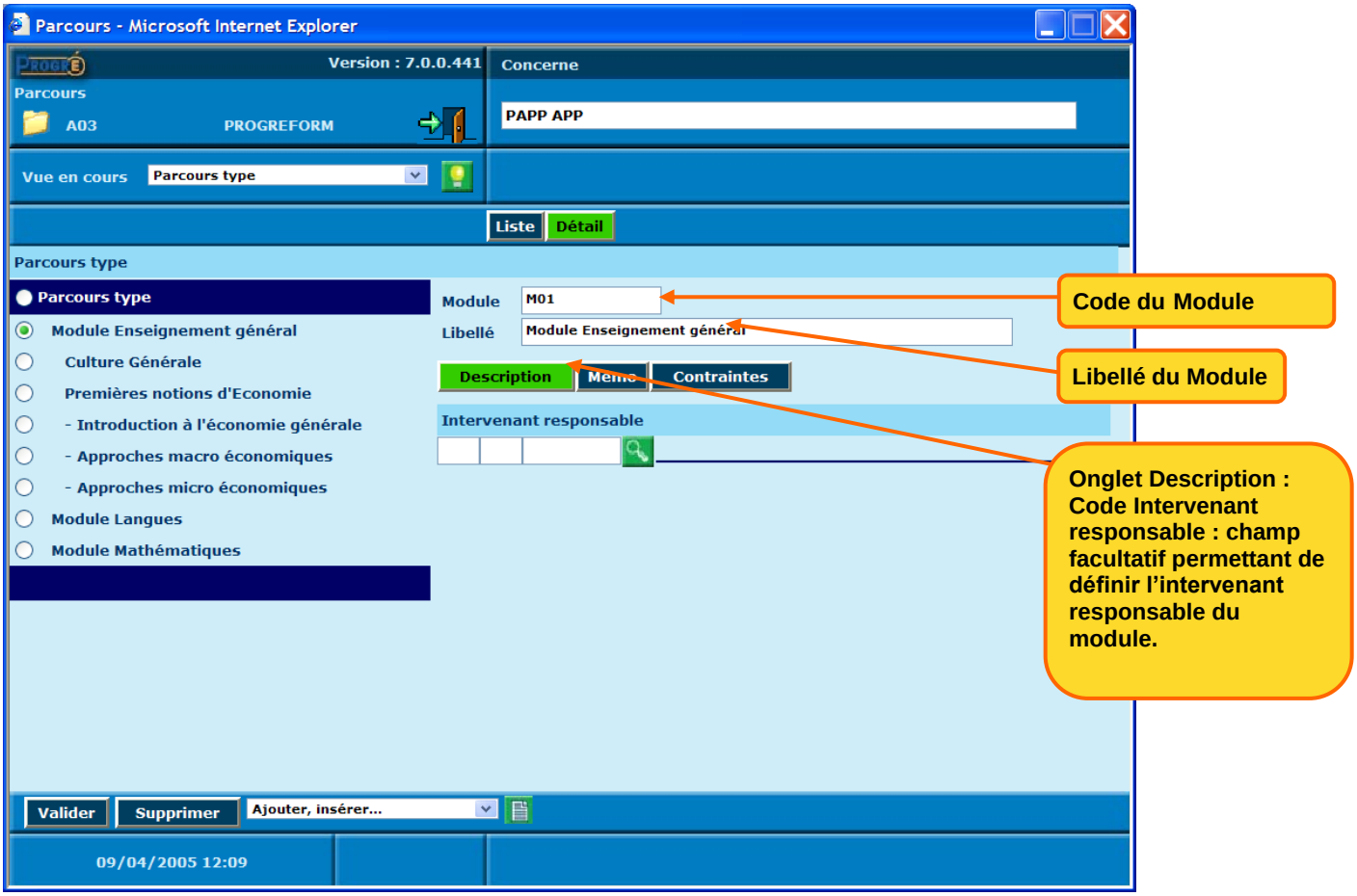

Un Module doit être considéré comme un sous-ensemble du parcours permettant d'organiser les éléments de parcours selon une certaine logique.

Les critères de regroupement des éléments de parcours en modules et sous modules sont entièrement libres. Ils peuvent par exemple exprimer :

- L'objet de l'enseignement (Matière, Discipline)
- La nature des Séances (Cours, TD, examens)
- La période concernée (1er trimestre, 1er semestre)
- Etc.

Il existe cependant certaines fonctionnalités fondées sur le parcours et son organisation, qui pourront guider l'utilisateur sur tel ou tel choix de regroupement :

- Le parcours peut être **support d'évaluation des apprenants**, à l'un quelconque des niveaux de définition des Modules ou séances. Ainsi, si on souhaite disposer de points d'évaluation regroupés, on adoptera une organisation du parcours correspondante.
- La définition des contraintes de planification suit un **principe d'induction** respectant la hiérarchie du parcours. Il suffit alors de définir une contrainte à un niveau quelconque de cette hiérarchie pour qu'elle s'applique automatiquement à tous les éléments qui le composent.

A noter que **l'existence d'un Module n'est pas un préalable à la définition d'éléments de parcours**. Dans les cas de planification simplifiée, il est possible de définir des Séances au premier niveau de la hiérarchie du parcours.

Codification des Modules

Une codification doit être choisie à la création de chaque Module.

Les règles de codification applicables sont les suivantes :

- Le code doit comporter de 1 à 10 caractères alphanumériques
- Le code « *** » est interdit. Il est réservé aux éléments de parcours non rattachées à un Module
- Lors de l'ajout d'un module, le code proposé par défaut est une déclinaison numérique du dernier module « frère » (de même niveau). Par exemple :
  MD → MD1
  MD1 → MD2
  IT8 → IT9
- Lors de l'insertion d'un module, le code proposé par défaut est une déclinaison numérique du module « parent » (de même supérieur). Par exemple :
  MD2 → MD21
  ITA → ITA1
- Dans un parcours, le code de chaque module ne doit pas forcément être unique. Mais on privilégiera une codification mnémonique unique pour pouvoir le cas échéant utiliser cette codification dans des traitements externes.

Eléments descriptifs d'un Module

Libellé

Qualifie le Module : ce libellé apparaît dans la liste hiérarchique du parcours ainsi que dans l'interface de gestion des entités de recherche lorsqu'une sélection par Module a été sollicitée.

S'il n'est pas saisi, un libellé par défaut « sans titre » est proposé.

Intervenant responsable

Optionnel

Permet de rattacher un intervenant à une partie du parcours. Cela s'entend en termes de responsabilité dudit intervenant (par exemple professeur principal de telle matière) et non en termes de planification (l'affectation du professeur sur les séances associées est indépendante et peut être différente).

Une recherche dans la table des Intervenants est accessible par double clic sur l'un des trois champs constituant le code Intervenant.

Mémo

Optionnel

Permet de disposer d'un espace de saisie libre d'informations textuelles attachées au module, à des fins de consultation ou réutilisation dans l'exploitation documentaire de la planification.

Contraintes

Optionnel

Les contraintes représentent des éléments de définition de conditions particulières à respecter au niveau des modules du parcours dans le cadre de la planification des éléments de parcours les composant.

On peut rattacher une ou plusieurs contraintes à un Module. Elles apparaissent alors dans la fiche descriptive du Module sous l'onglet « Contraintes », sous forme d'une liste des libellés associés à chacune d'elles.

(Cf. Gestion des Contraintes de planification)

Les contraintes définies au niveau d'un Module s'appliquent aux éléments de parcours qui le concernent selon les règles de fusion propres à leur définition.

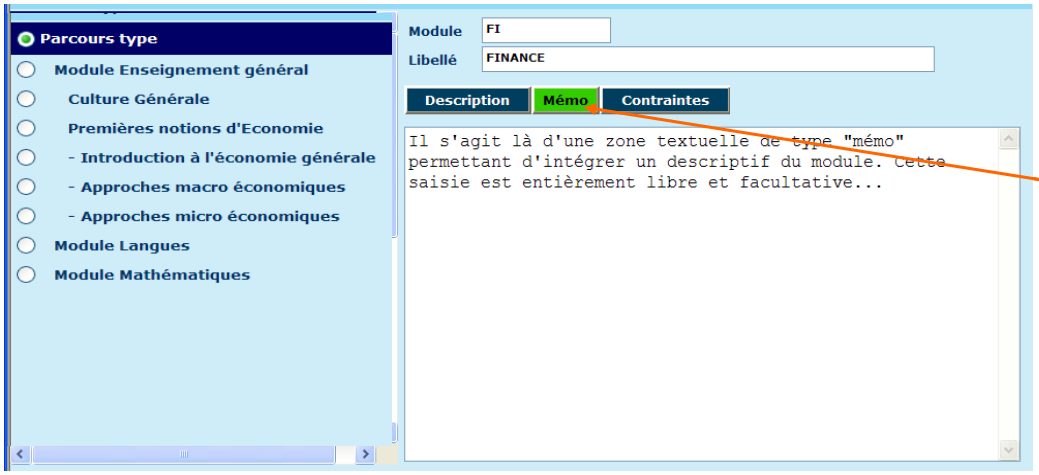

Onglet Mémo :
Il s'agit d'une zone de texte facultative.

Onglet Contraintes :
Cet onglet permet de définir l'ensemble des contraintes de planification au niveau du Module (Cf. Gestion des Contraintes).

3.2.6 DESCRIPTION D'UN ELEMENT DE PARCOURS

Un élément de parcours définit l'objet de la formation et ses conditions de planification.

Il peut être rattaché à un Module donné, ou défini indépendamment.

L'élément de parcours est à la base de toute **action de planification**.

Les informations de définition d'un élément de parcours sont accessibles en pointant sur l'arbre du programme pédagogique l'élément concerné et en cliquant sur l'onglet « Détail ».

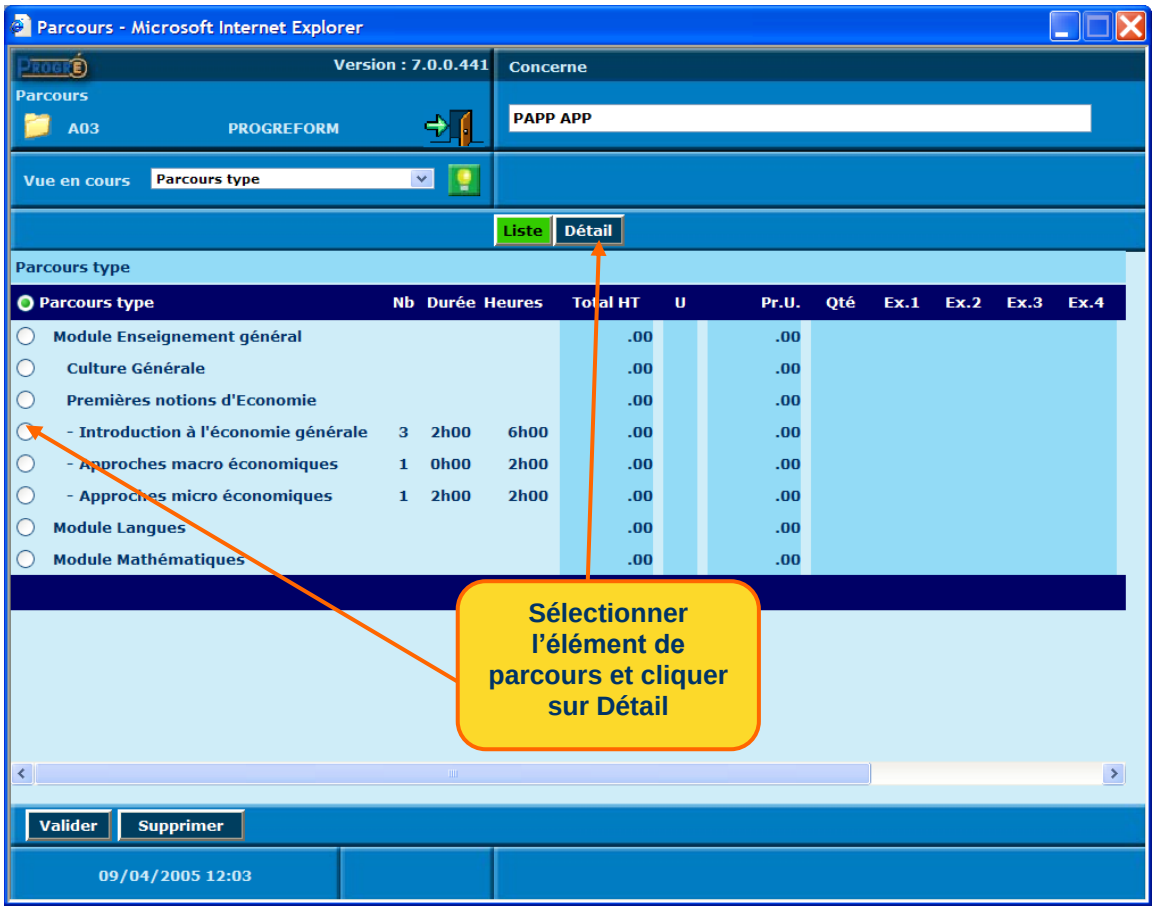

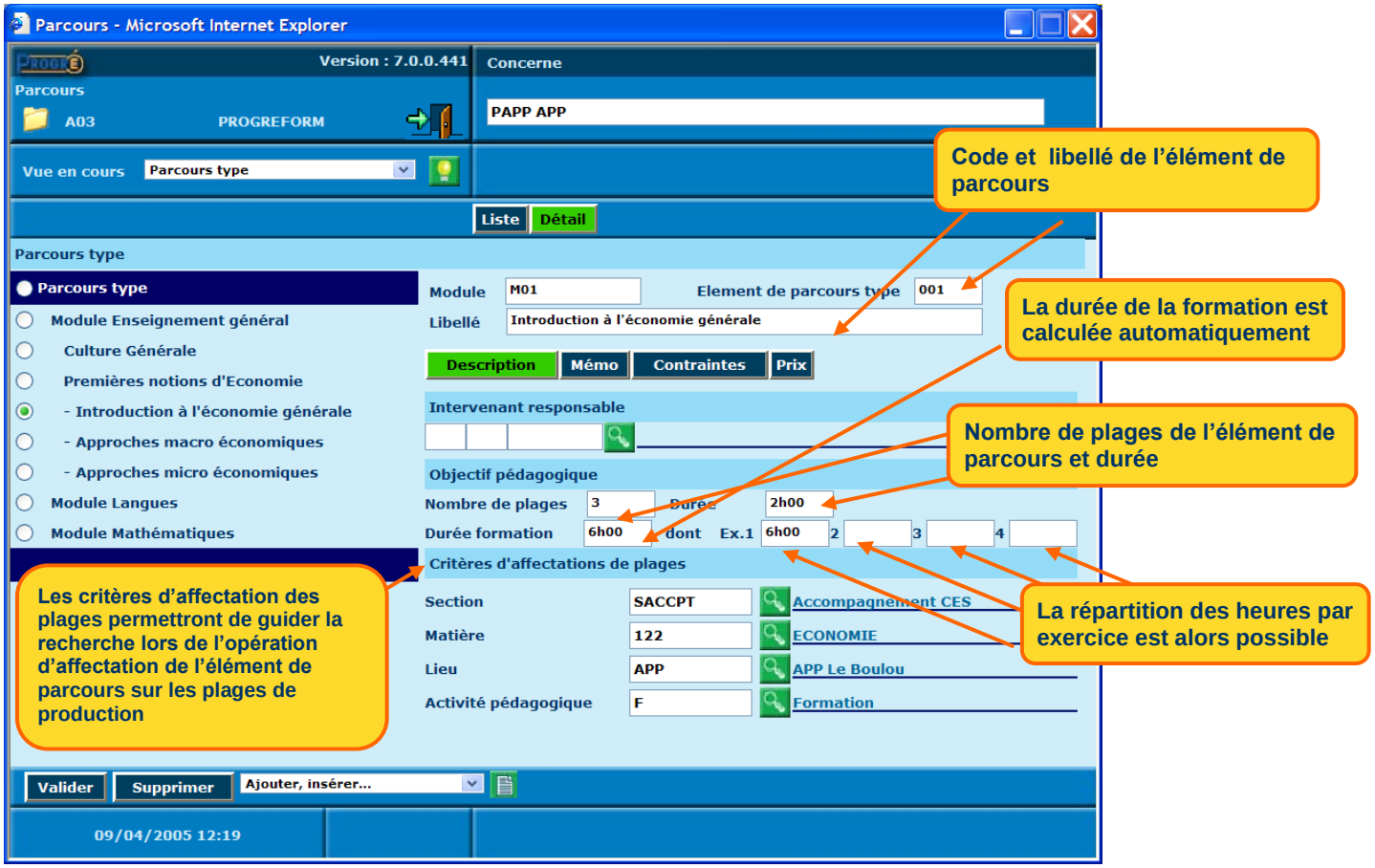

Codification des éléments de parcours

Une codification doit être choisie à la création de chaque Élément de parcours.

Un code Élément de parcours est composé du code du Module auquel il est rattaché, suivi du code de l'élément de parcours elle-même.

Les règles de codification applicables sont les suivantes :

- Le code du Module n'est pas saisissable puisqu'il est induit par le Module auquel l'élément de parcours est rattaché. Les éléments de parcours indépendants (non rattachées à un Module) se voient affecter le code « *** ».
- Le code de l'élément de parcours doit comporter de 1 à 3 caractères alphanumériques.
- Lors de l'ajout ou de l'insertion d'un élément de parcours, le code proposé par défaut est une déclinaison numérique du dernier élément de parcours de même niveau. Par exemple :
  1 → 2
  A2 → A3
- Dans un parcours, le code de chaque élément de parcours ne doit pas forcément être unique. Mais on privilégiera une codification unique pour pouvoir le cas échéant utiliser cette codification dans des traitements externes.

Eléments descriptifs d'un Elément de Parcours

Libellé

Il doit qualifier l'objet de la formation dispensée. C'est ce libellé qui apparaît dans la liste hiérarchique du parcours ainsi que dans l'interface de présentation du résultat de la recherche des informations de planification.

S'il n'est pas saisi, un libellé par défaut « sans titre » est proposé.

Intervenant responsable

Optionnel

Permet de rattacher un intervenant à un élément de parcours donné. Cela s'entend en termes de responsabilité dudit intervenant (par exemple professeur principal de telle matière) et non en termes de planification (l'affectation du professeur est indépendante et peut être différente).

Lorsque l'élément de parcours est rattaché à un module, la valeur saisie au niveau du Module est proposée par défaut et peut être modifiée.

Une recherche dans la table des Intervenants est accessible par clic sur la loupe de recherche

Nombre de Plages

Facultatif

Il s'agit de définir ici les données de planification de l'élément de parcours ***par occurrences,*** c'est à dire le nombre de fois que l'élément de parcours sera dispensé (plages).

Par exemple, pour définir un cours d'anglais d'une durée de formation totale de 20 heures à raison de cours de 2 heures, on choisira fixera à 10 le nombre de plages.

Durée

Obligatoire

Indique la durée unitaire de la plage de l'élément de parcours. Elle doit être exprimée en heures et minutes selon le format suivant : *HH***h***MM*

Durée Formation

Champ calculé ou saisi

Si l'on a saisi un nombre de plages, le système calcule la durée totale de l'élément de parcours en faisant le produit du nombre de plages par la durée unitaire de la plage. On a cependant la possibilité de saisir directement la durée ici, si on ne saisit pas de nombre de plages ; ce faisant, on signale qu'on ne désire pas imposer un nombre précis de plages, mais qu'on désire que la durée cumulée des plages atteigne la durée spécifiée.

Dont Ex.1 2 3 4

Optionnel.

Cette table permet de répartir la durée de formation calculée sur plusieurs exercices. Par défaut, la durée totale est imputée sur l'exercice 1.

Section

Optionnel

Fait référence à la table paramétrique (paramètre SST de type P) identifiant les différentes Sections de Production. Le rattachement d'un élément de parcours à une section n'est pas une obligation, mais peut constituer une entrée intéressante dans la procédure de recherche des informations de planification et de traitement budgétaire et analytique.

Une sélection des Sections est accessible par clic sur la loupe de recherche.

Matière

Optionnel

Fait référence à la table paramétrique (paramètre SMA) identifiant les différentes matières enseignées. Le rattachement d'un élément de parcours à une matière n'est pas une obligation, mais peut constituer une entrée intéressante dans la procédure de recherche des informations de planification et de traitement documentaire de la planification.

Une sélection des Matières est accessible par clic sur la loupe de recherche.

Lieu

Optionnel

Fait référence à une table paramétrique (paramètre SCL) identifiant les différents lieux de déroulement des enseignements.

Une sélection des Lieux est accessible par clic sur la loupe de recherche.

Activité pédagogique

Optionnel

Fait référence à la table paramétrique (paramètre SAP) identifiant la nature de l'élément de parcours. On peut par exemple distinguer le temps de formation du temps de préparation ou autre.

Chaque nature d'élément de parcours ainsi définie en paramètre peut avoir ou pas la qualification de « formation ». Lorsqu'elle ne l'a pas, son utilisation entraîne une remise à zéro automatique des durées heures et jours formation.

Une sélection des Activités pédagogiques est accessible par clic sur la loupe de recherche.

Mémo

Optionnel

Permet de disposer d'un espace de saisie libre d'informations textuelles attachées à l'élément de parcours, à des fins de consultation ou réutilisation dans l'exploitation documentaire de la planification.

Contraintes

Optionnel

Les contraintes représentent des éléments de définition de conditions particulières visant à guider l'utilisateur dans la recherche de solutions de planification optimales.

On peut rattacher une ou plusieurs contraintes à un élément de parcours. Elles apparaissent alors dans la fiche descriptive de L'élément de parcours sous l'onglet « Contraintes », sous forme d'une liste des libellés associés à chacune d'elles.

(Cf. Gestion des Contraintes de planification)

Les contraintes définies au niveau d'un élément de parcours ne s'appliquent qu'à lui même pour toutes les occurrences qui le composent, selon des conditions de fusion propres à la gestion des contraintes.

Prix

Optionnel

L'onglet prix permet de définir les règles de tarification propres à l'Elément de Parcours. Ces règles sont traitées dans le chapitre « **Tarification du Produit** ».

3.3 DEFINITION D'UN PARCOURS MODELE SUR UNE ACTION

Un ou plusieurs parcours modèles peuvent être définis sur une action. Alors que, comme nous l'avons vu plus haut, le parcours type d'une action est UNIQUE, on peut définir autant de parcours modèles que nécessaire sur la même action.

Un parcours modèle peut se définir comme une variante particulière de parcours suivie par un ensemble a priori homogène de stagiaires.

Tout comme le parcours individuel, le parcours modèle peut être généré « ex nihilo » ou bien à partir du parcours type de l'action.

A son tour, le parcours modèle peut servir de base à la génération du parcours individuel des stagiaires inscrits sur l'action. La différence essentielle par rapport au parcours type, c'est que le parcours type n'initialise que le « squelette » du parcours individuel (il s'arrête aux éléments de parcours), alors que le parcours modèle initialise la totalité du parcours individuel (c'est-à-dire jusqu'à l'affectation des plages).

Pour accéder aux parcours modèles de l'action, il suffit de cliquer sur le bouton « Gestion Parcours Type » sur la fiche de l'action comme indiqué ci-dessous :

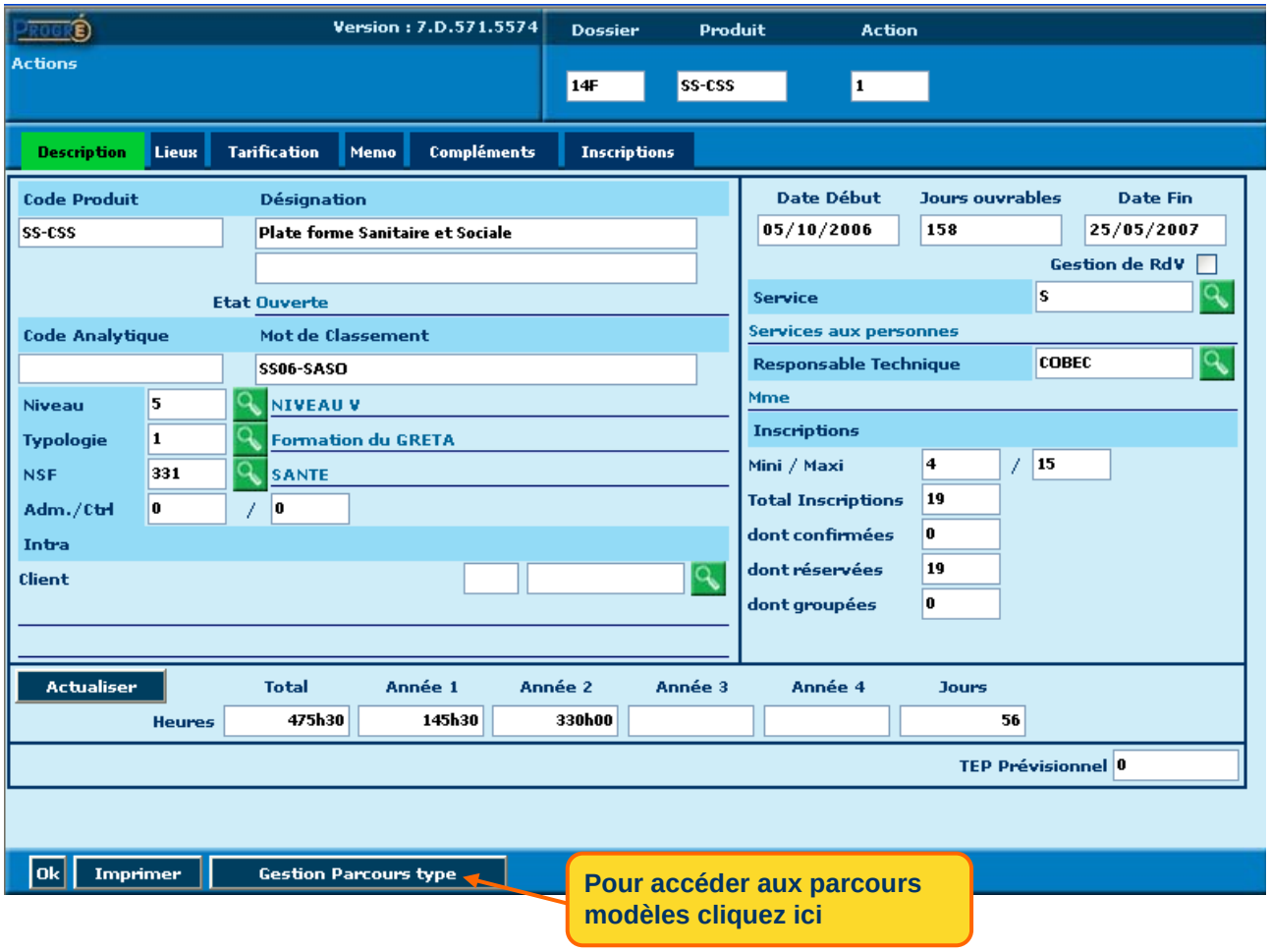

3.3.1 ACCES A UN PARCOURS MODELE, CREATION D'UN PARCOURS MODELE

La liste de choix « vue en cours » permet alors de choisir la vue « Parcours modèles » de l'action.

La seconde liste de choix permet de sélectionner le modèle de l'action sur la quelle on souhaite se positionner.

En appuyant sur l'ampoule, la liste des éléments de parcours constituant le parcours modèle sélectionné s'affiche.

Que ce soit sur un parcours modèle existant ou sur un nouveau parcours modèle vide, on peut soit :

- Ajouter, insérer, modifier supprimer des modules et éléments de parcours exactement comme sur un parcours type.
- Passer en « Mode copie » : ce mode permet de constituer tout ou partie du parcours modèle à partir de tout ou partie d'un parcours type ou d'un autre parcours modèle.

3.3.2 CREATION D'UN PARCOURS MODELE

La création d'un parcours modèle se déroule comme suit :

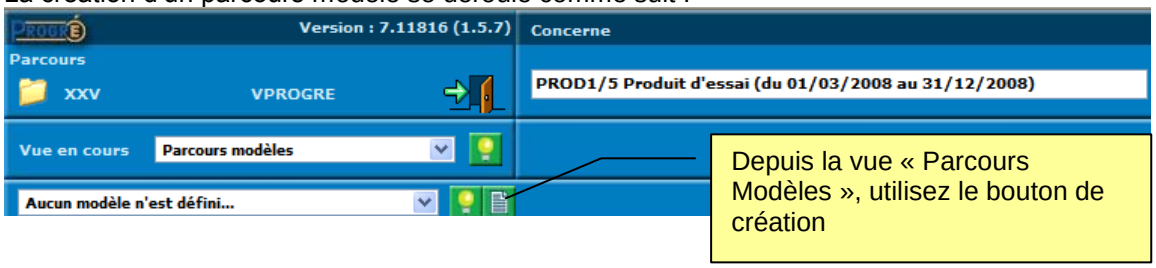

Depuis la vue « Parcours Modèles », utilisez le bouton de création

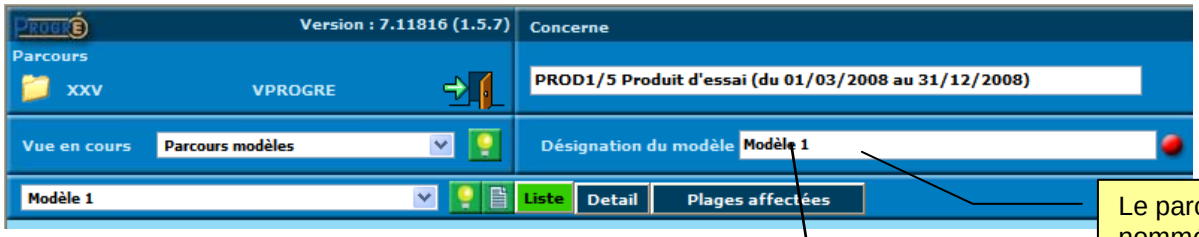

Le parcours est automatiqu
nommé « Modèle n » ; vous
pouvez alors fournir un intit
évocateur, puis valider en
appuyant sur le bouton roug

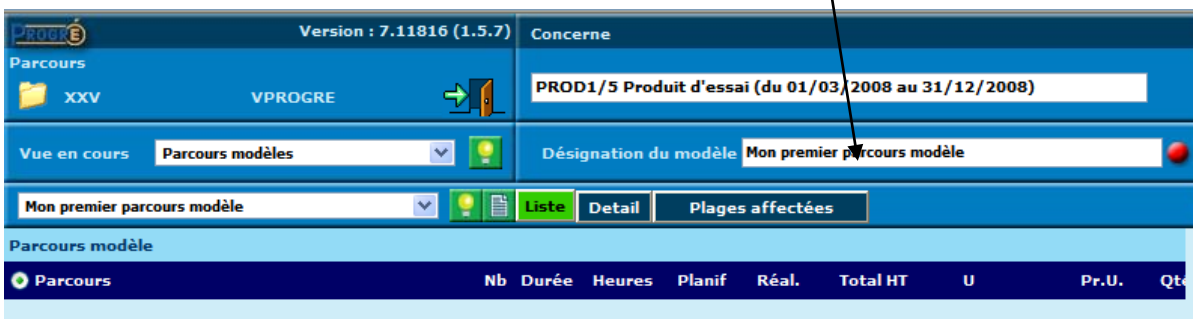

Il sera alors possible de manipuler ce parcours modèle exactement comme n'importe quel parcours type ou individuel.

3.3.3 MODE COPIE

Le mode copie permet de constituer le parcours modèle à partir d'autres parcours :

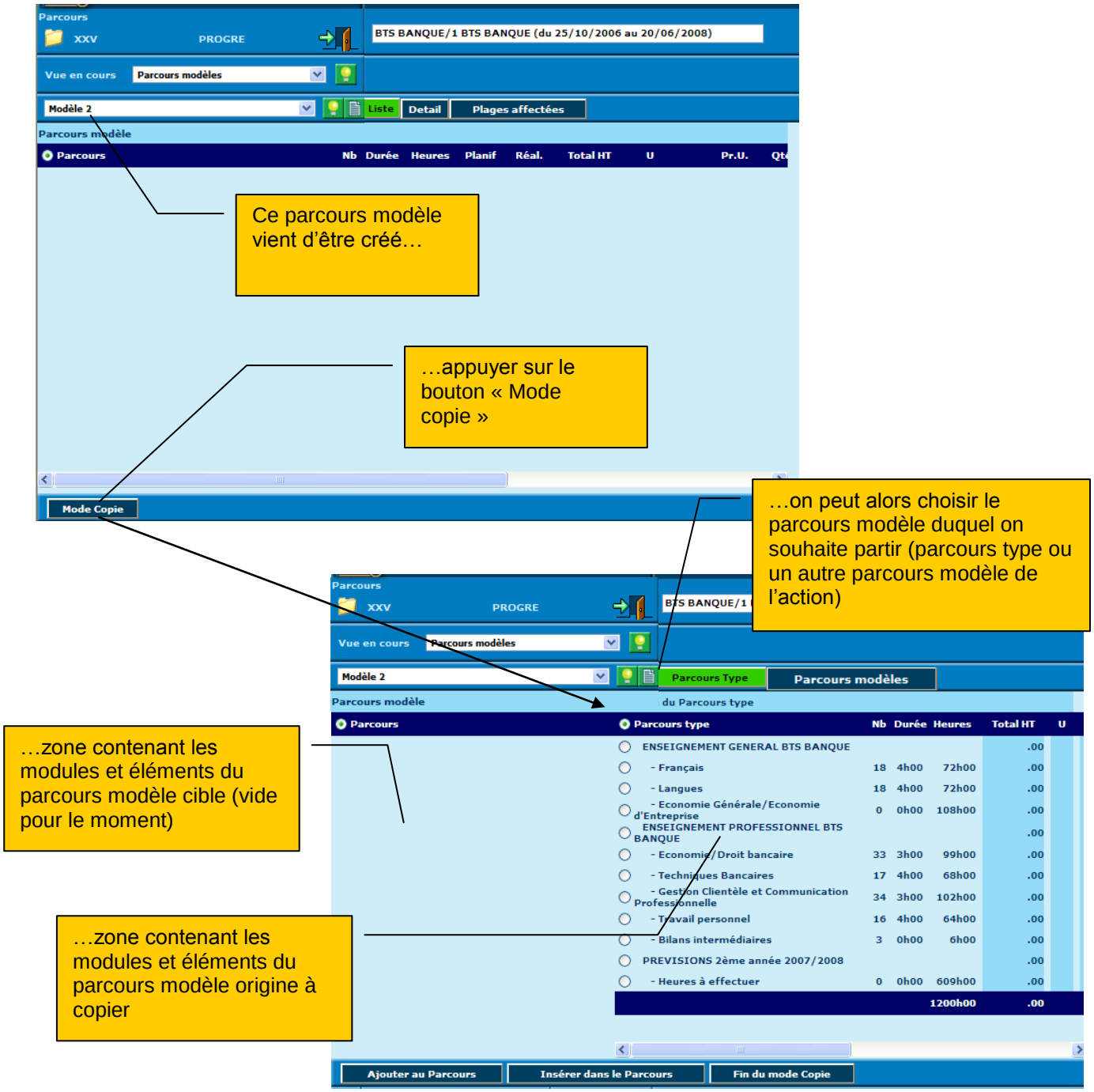

L'objectif est de sélectionner une ligne à copier dans la partie droite (tout le parcours, un module ou un élément de parcours), et d'appuyer sur un des boutons **Ajouter au Parcours** (ajouter cet élément en fin de parcours cible) ou **Insérer dans le Parcours** (insérer cet élément à l'intérieur du module désigné sur la partie gauche). Répéter l'opération autant de fois que nécessaire ; un parcours modèle peut contenir des éléments copiés à partir de plusieurs autres parcours (type ou modèle). Quand l'opération est

terminée, appuyer sur le bouton **Fin du mode Copie** pour revenir en manipulation normale sur le parcours ainsi constitué.

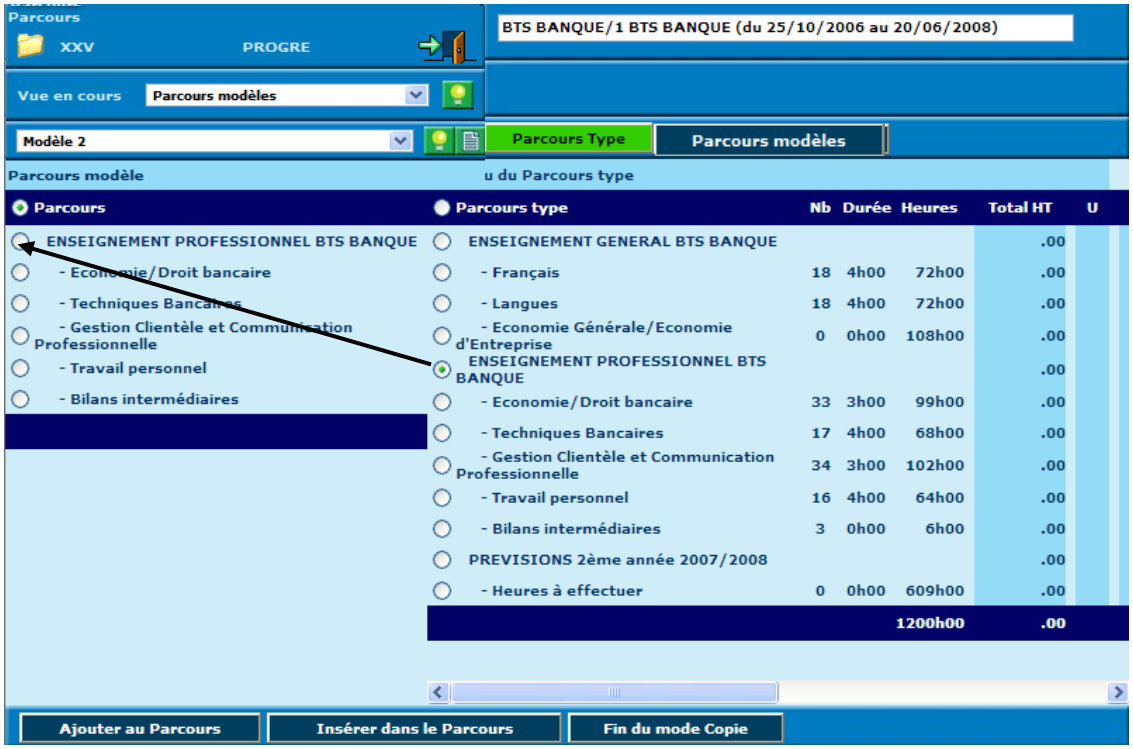

Sur l'écran ci-dessus, le module « ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL BTS BANQUE » a été copié de la partie droite de l'écran vers la partie gauche, avec tous les éléments de parcours qui y sont rattachés.

3.3.4 MANIPULATION DES ELEMENTS D'UN PARCOURS MODELE

Dans la liste des éléments de parcours modèle, il suffit de cliquer l'un des éléments et les onglets « Détail » et « Plages affectées » sont disponibles.

L'onglet « Détail » permet d'accéder à la définition de l'élément de parcours comme indiqué ci-dessous :

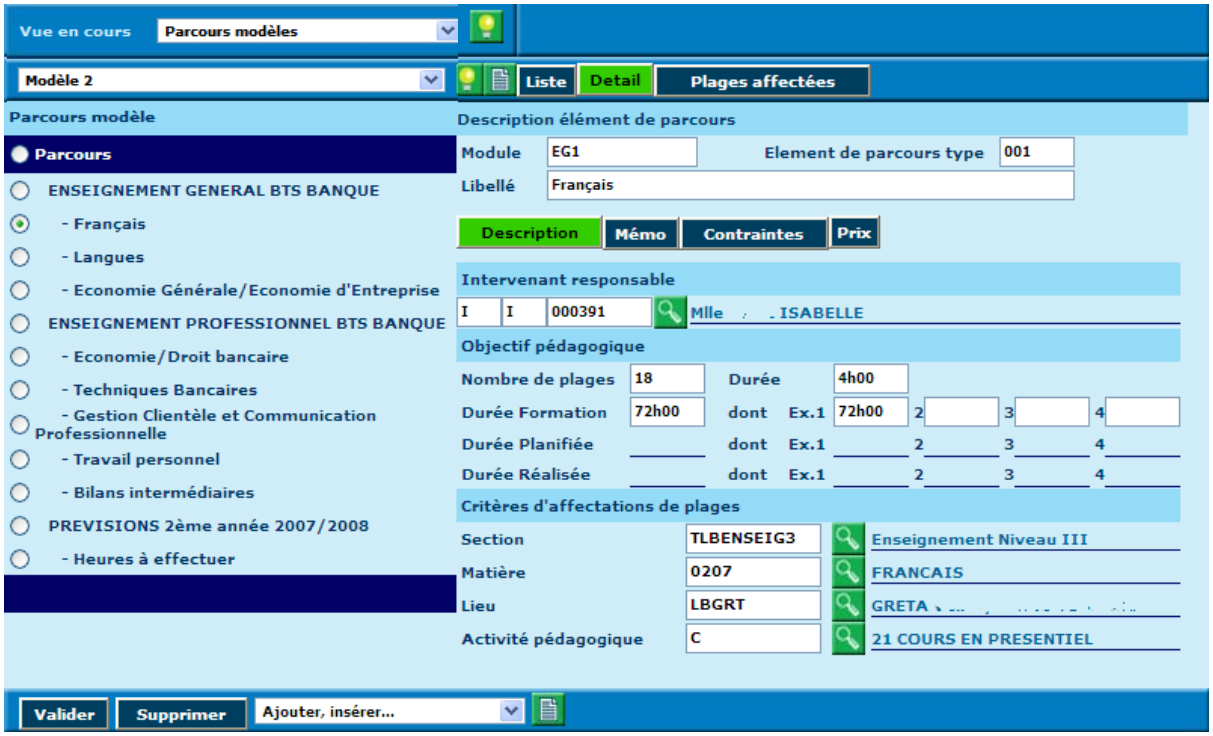

Pour plus de détail sur la définition d'un élément de parcours, consulter le chapitre 3.2.6 Description d'un Elément de Parcours.

L'onglet « Plages affectées» permet d'accéder à l'affectation de l'élément du parcours modèle sur les plages de production comme indiqué ci-dessous :

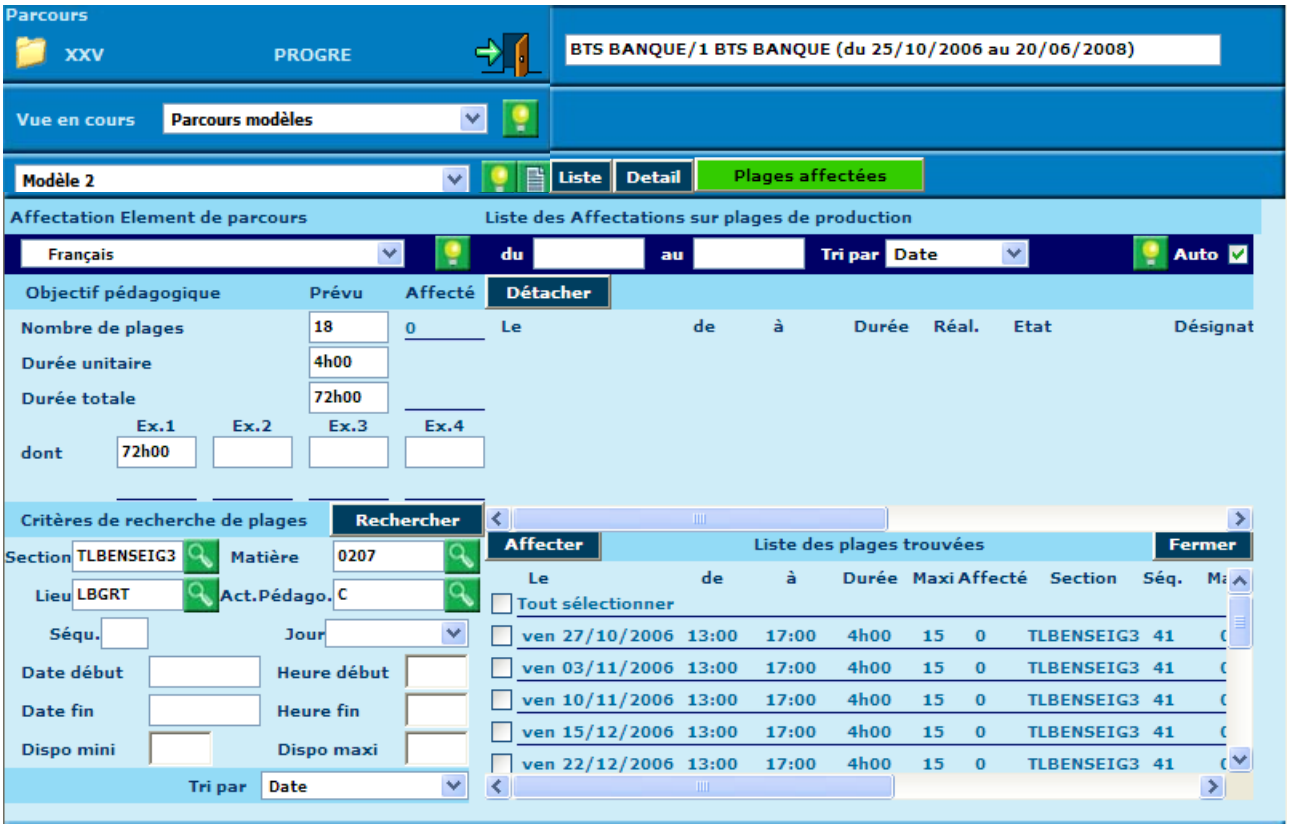

Pour plus de détail sur les plages affectées d'un élément de parcours, consulter le livret « Inscriptions et Parcours ».

3.4 DEFINITION D'UN PARCOURS INDIVIDUEL SUR UNE ACTION

Un ou plusieurs parcours individuels peuvent être définis sur une action. Alors que, comme nous l'avons vu plus haut, le parcours type d'une action est UNIQUE, on peut définir autant de parcours modèle que nécessaire sur la même action.

Lors de la phase d'inscription de stagiaires, le parcours type de l'action ou un parcours modèle peut être retenu pour définir le **parcours individuel**. On peut aussi constituer un parcours individuel « ex nihilo », ou en s'inspirant de parties de parcours types ou de parcours modèle.

Pour un parcours hérité d'un parcours type, on détermine alors le dispositif de production mis en œuvre pour ce nouveau parcours (plages de production). Pour un parcours hérité d'un parcours modèle, il n'y a en principe rien de plus à faire. Le parcours est alors planifié.

Attention ! Un parcours individuel hérité d'un parcours modèle prend sa **totale autonomie** dès sa création. Si le parcours modèle est modifié après qu'il ait donné naissance à des parcours individuels, ces modifications n'ont aucun impact sur ces parcours individuels. Le cas échéant, il faudra modifier chacun des parcours individuels.

Pour accéder aux parcours individuels de l'action, il suffit de cliquer sur le bouton « Gestion Parcours Type » sur la fiche de l'action comme indiqué ci-dessous :

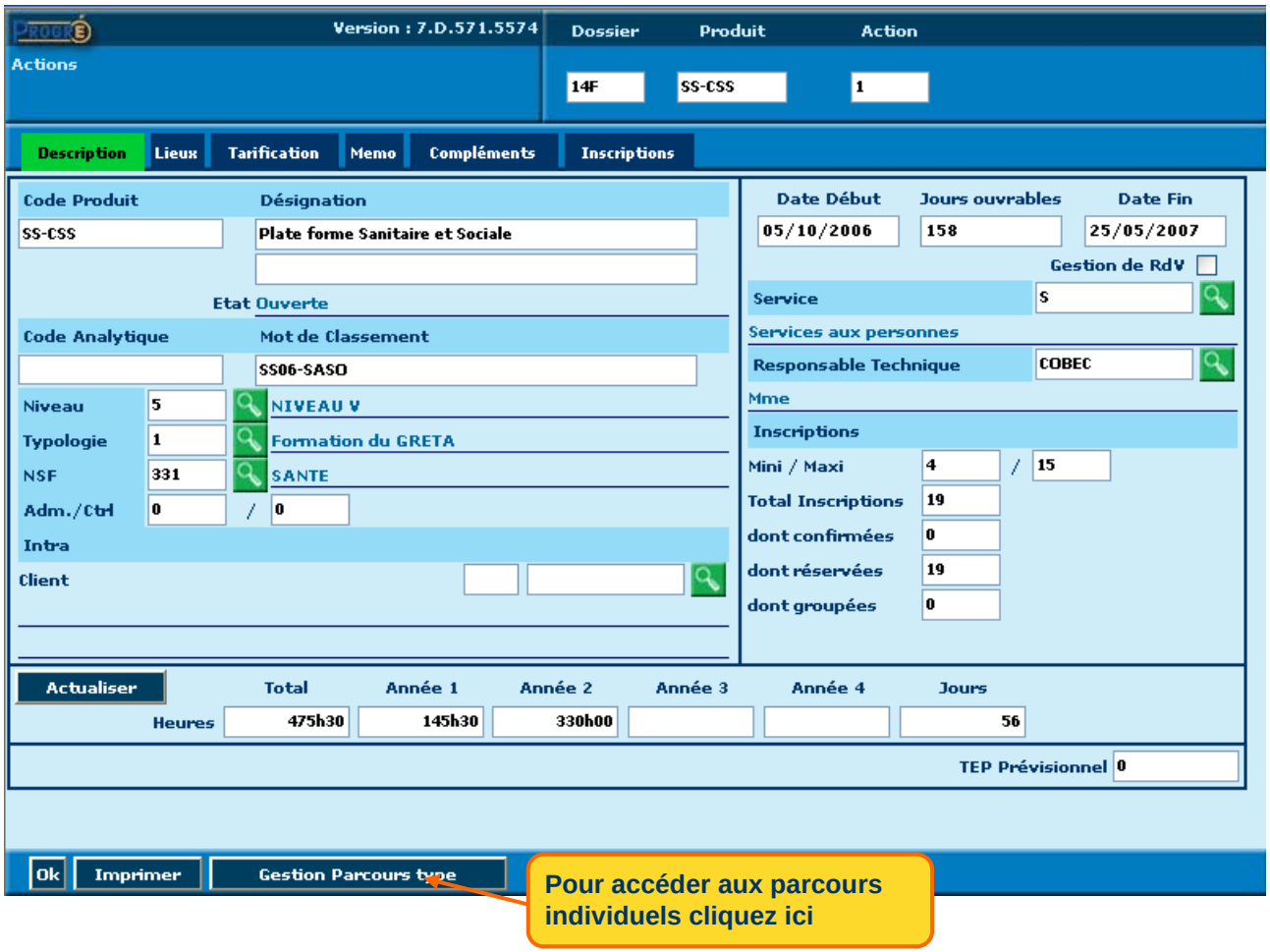

La combo box « vue en cours » permet alors de choisir la vue « Parcours individuels » de l'action.

La seconde combo box permet de sélectionner le stagiaire inscrit sur l'action pour lequel on souhaite gérer un parcours individuel.

En appuyant sur l'ampoule, la liste des éléments de parcours constituant le parcours individuel de la personne sélectionnée s'affiche.

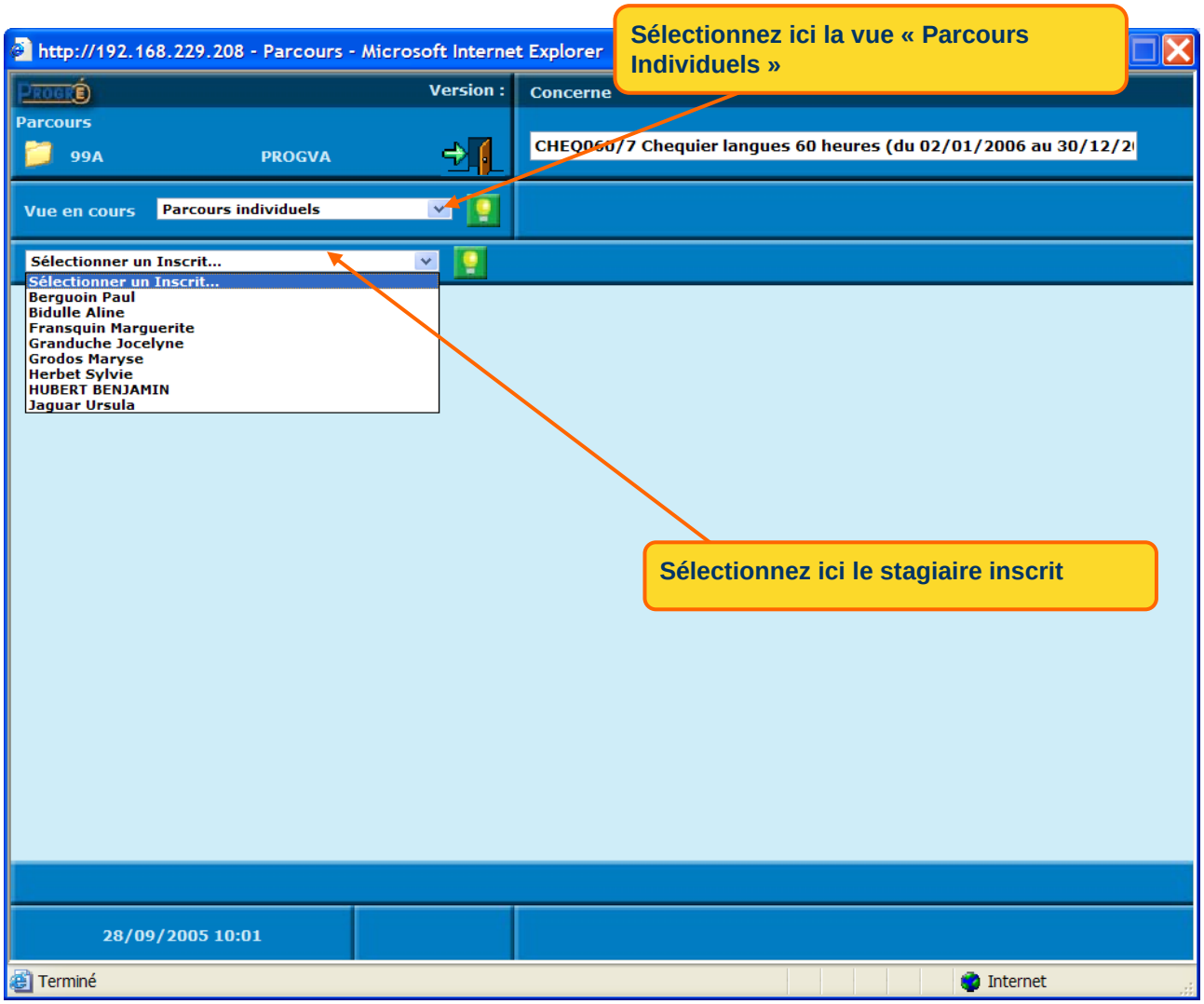

Le parcours individuel du stagiaire sélectionné s'affiche :

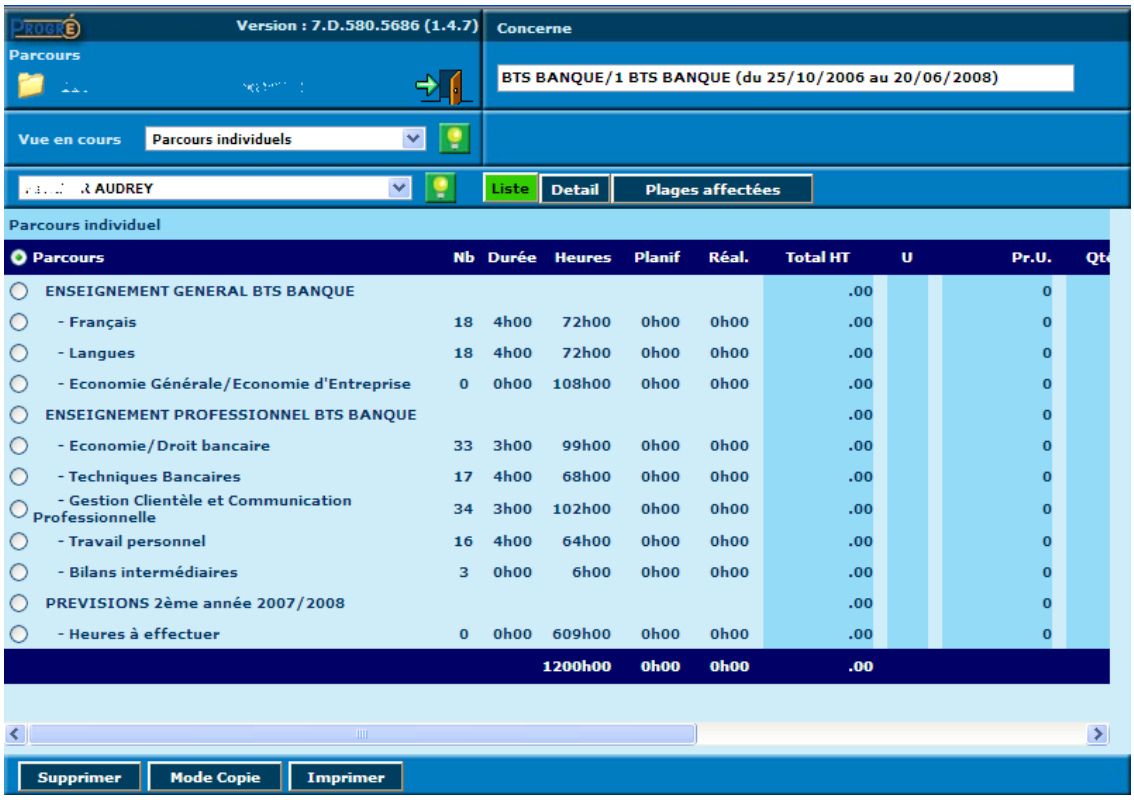

Parcours	Nb	Durée	Heures	Planif	Réal.	Total HT	U	Pr.U.	Qt
ENSEIGNEMENT GENERAL BTS BANQUE						.00		0	
- Français	18	4h00	72h00	0h00	0h00	.00		0	
- Langues	18	4h00	72h00	0h00	0h00	.00		0	
- Economie Générale/Economie d'Entreprise	0	0h00	108h00	0h00	0h00	.00		0	
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL BTS BANQUE						.00		0	
- Economie/Droit bancaire	33	3h00	99h00	0h00	0h00	.00		0	
- Techniques Bancaires	17	4h00	68h00	0h00	0h00	.00		0	
- Gestion Clientèle et Communication Professionnelle	34	3h00	102h00	0h00	0h00	.00		0	
- Travail personnel	16	4h00	64h00	0h00	0h00	.00		0	
- Bilans intermédiaires	3	0h00	6h00	0h00	0h00	.00		0	
PREVISIONS 2ème année 2007/2008						.00		0	
- Heures à effectuer	0	0h00	609h00	0h00	0h00	.00		0	
			1200h00	0h00	0h00	.00			

Il est à noter que le parcours individuel se manipule exactement comme un parcours modèle, en particulier quant au fonctionnement du bouton « Mode copie ». Quand un stagiaire vient d'être inscrit, son parcours est vide, et il faut le constituer soit « ex nihilo » par ajout de modules et d'éléments de parcours, soit par copie d'un parcours modèle (parcours type et/ou parcours modèle), soit par un mélange des deux techniques.

Sur l'écran suivant, l'utilisateur est passé en mode copie, a cliqué sur l'onglet « Parcours modèle », et a choisi le modèle 1 :

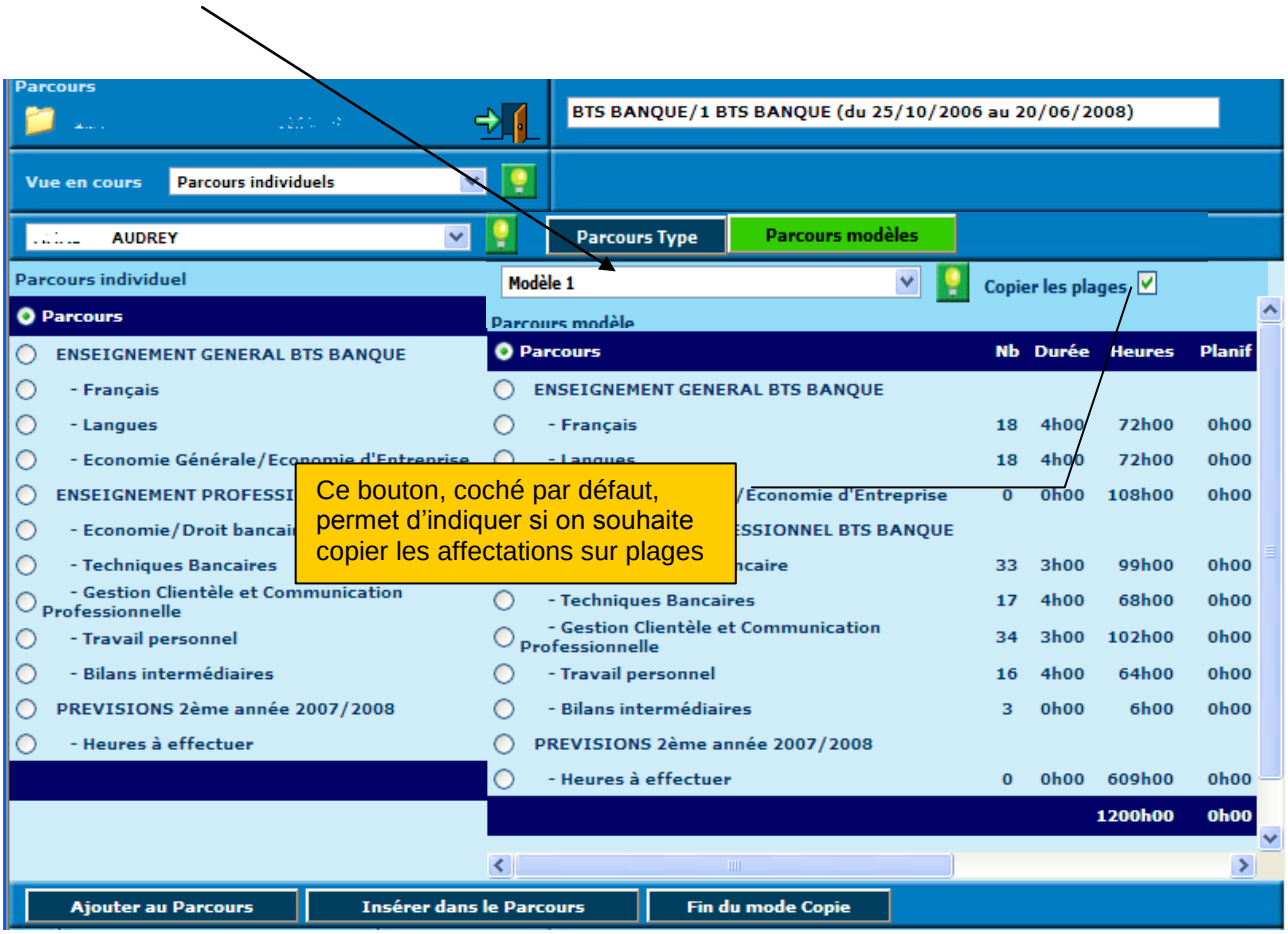

A partir d'un parcours modèle, on a la possibilité de copier vers le parcours individuel non seulement la structure du parcours, mais aussi les plages éventuellement affectées au parcours modèle ; le stagiaire sera alors automatiquement affecté sur les plages en question.

Dans la liste des éléments du parcours individuel, il suffit de cliquer l'un des éléments et les onglets « Détail » et « Plages affectées » sont disponibles.

L'onglet « Détail » permet d'accéder à la définition de l'élément de parcours comme indiqué ci-dessous :

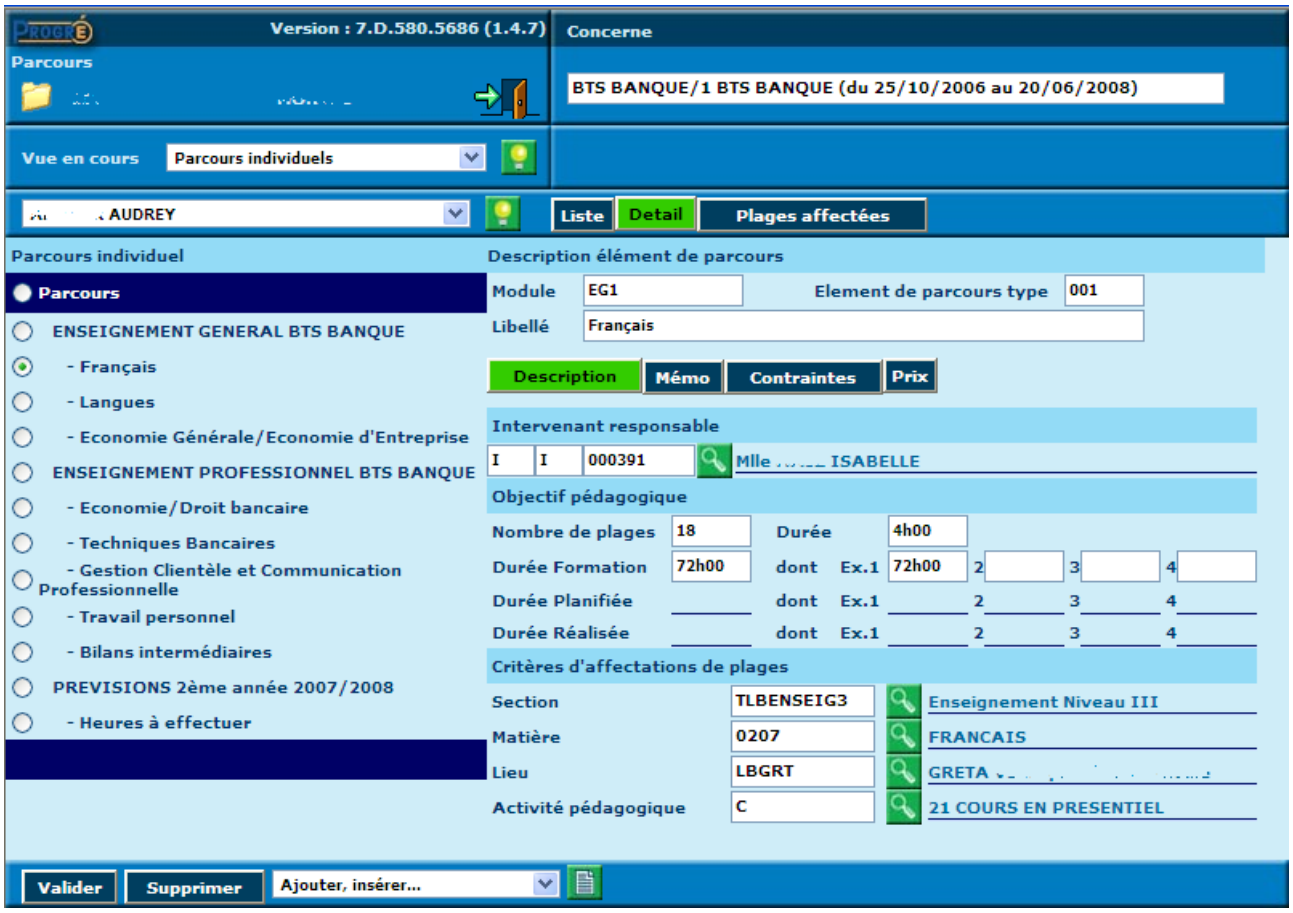

Pour plus de détail sur la définition d'un élément de parcours, consulter le chapitre 3.2.6 Description d'un Elément de Parcours.

L'onglet « Plages affectées» permet d'accéder à l'affectation de l'élément du parcours individuel sur les plages de production comme indiqué ci-dessous :

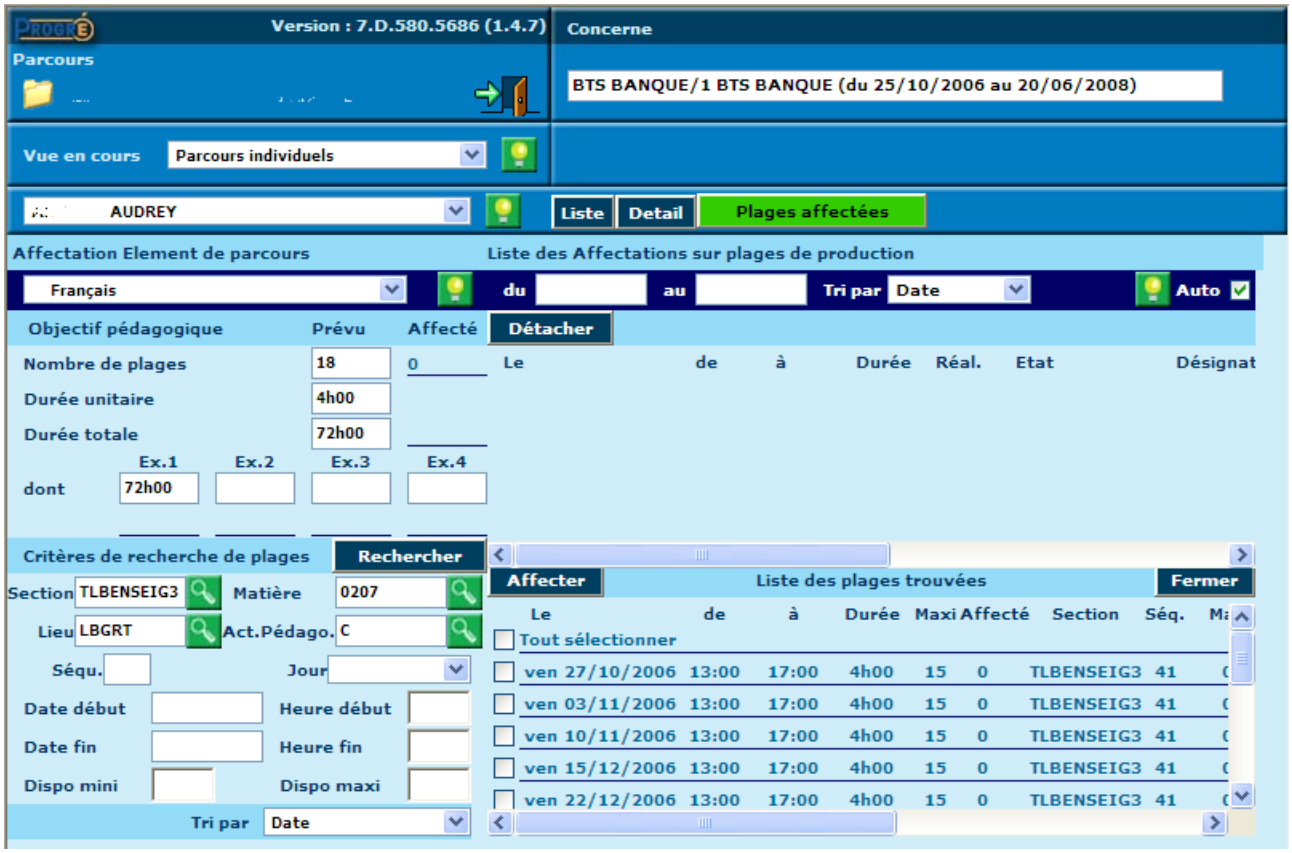

Pour plus de détail sur les plages affectées d'un élément de parcours, consulter le livret « Inscriptions et Parcours ».

3.5 TARIFICATION D'UNE ACTION

La tarification de l'action consiste à définir les prix de vente correspondant à son parcours type. Le tarif est défini au niveau d'un élément de parcours

Cette distinction permet donc de valoriser au plus fin chacune des « briques » composant le parcours type de l'action, c'est-à-dire de valoriser les heures de formation (unités d'œuvre d'activité) de façon distincte d'un élément à l'autre.

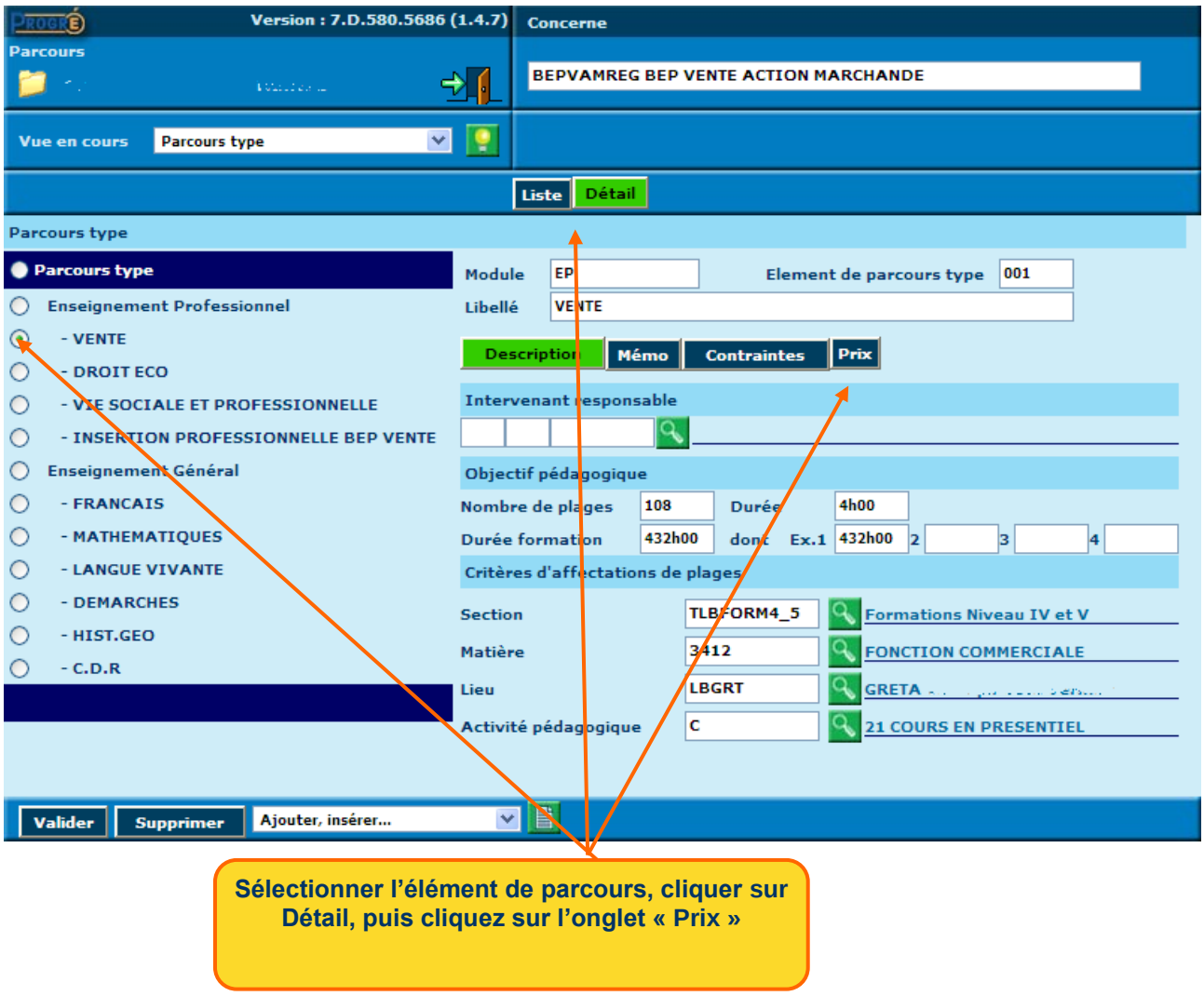

Sélectionner l'élément de parcours, cliquer sur Détail, puis cliquez sur l'onglet « Prix »

Les rubriques suivantes doivent alors être saisies :

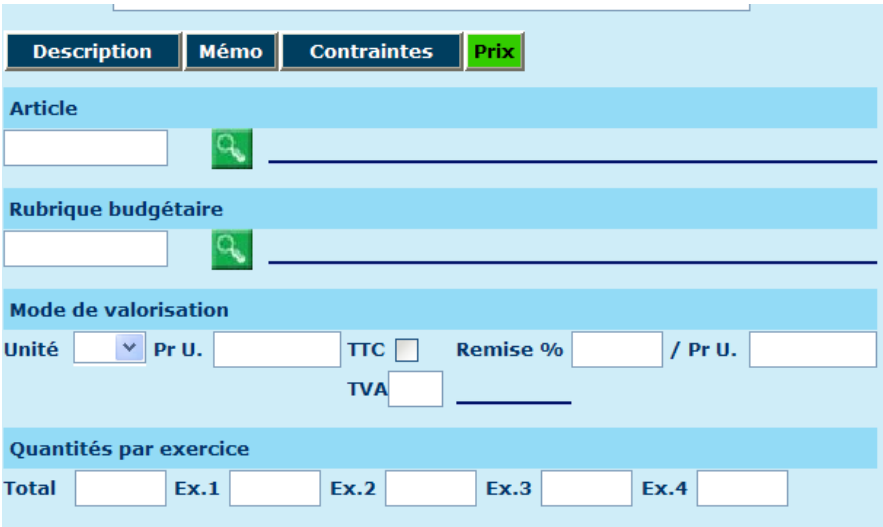

Article

Obligatoire

La première information à définir est l'article qui va être support de l'élément de parcours en vue de la facturation et de comptabilisation.

La loupe de recherche permet de sélectionner un article dans la liste proposée (Paramètre S42 – Articles)

Rubrique budgétaire

Obligatoire

Ce champ permet de définir la rubrique budgétaire et analytique concernant la facturation de parcours. Ce champ est alimenté par défaut par le code rubrique hérité de l'article préalablement choisi. Le code de la rubrique de recette peut alors être ponctuellement changé.

La loupe de recherche permet de sélectionner une rubrique dans la liste proposée (Paramètre SRB – Rubriques Budgétaires).

Mode de valorisation

Ces champs permettent de définir le mode de valorisation de l'élément de parcours. Ils sont pour la plupart obligatoires :

Unité

Obligatoires

Indiquer ici l'unité d'œuvre choisie pour la valorisation financière de l'élément de parcours. Cette valeur doit être prise dans la liste à choix proposée, variable selon le contexte :

⇨ Cas d'un financement d'un parcours individuel

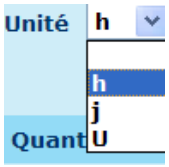

- Choisir « h » si la valorisation doit être définie en heures stagiaires.
- Choisir « j » si la valorisation doit être définie en jours stagiaires.
- Choisir « U » si la valorisation doit être définie en tarif forfaitaire unitaire.

⇨ Cas d'un financement d'un parcours de groupe

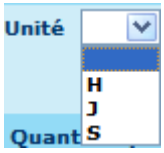

- Choisir « H » si la valorisation doit être définie en heures groupe.
- Choisir « J » si la valorisation doit être définie en jours groupe.
- Choisir « S » si la valorisation doit être définie par stagiaire.

Pr U.

Obligatoires

Saisir ici le prix unitaire en euros en fonction de l'unité d'œuvre choisie. Cocher la case « TTC » si le prix négocié est toutes taxes comprises ou bien laisser vide si le prix est défini hors taxes.

Remise

Optionnel

Indiquer ici la remise accordée sur l'élément de parcours (ou le module). Cette remise peut s'exprimer de deux façons exclusives :

- Soit par application d'un pourcentage de remise : dans ce cas Saisir le % dans le champ « Remise % ». Attention le pourcentage de remise ne peut être supérieur à 100%.

- Soit par application d'une valeur de remise exprimée en euros : dans ce cas Saisir le montant de réduction accordé dans le champ « Remise Pr U. ». Attention le montant de la remise ne peut être supérieur au prix unitaire défini.

Quantités par exercice

Obligatoires

Saisir ici le nombre d'unités d'œuvre de l'élément de parcours global et sa répartition par exercice. Cette répartition est très importante car c'est sur elle que sera fondé le calcul du réalisable et du prévisionnel sur le plan budgétaire.

Une fois les éléments de parcours ainsi valorisés, on peut visualiser le chiffrage détaillé du parcours global en cliquant sur l'onglet « Liste » du parcours :

Parcours type	Nb	Durée	Heures	Total HT	U	Pr.U.	Qté	Ex.1	Ex.2	Ex.3	Ex.4
Professionnel Pratique						0					
- Locaux	4	3h00	12h00	96.00 €	h	TC 8	12	6	6		
- Cuisine	7	3h30	24h30	196.00 €	h	TC 8	24.5	10.5	14		
- Connaissance de la personne âgée	11	3h30	38h30	308.00 €	h	TC 8	38.5	10.5	28		
- Connaissance de l'enfant	9	3h30	31h30	252.00 €	h	TC 8	31.5	3.5	28		
- Techniques d'animation	10	3h30	35h00	280.00 €	h	TC 8	35	14	21		
Accompagnement						0					
- Accueil - Suivi - Bilan	3	3h00	9h00	72.00 €	h	TC 8	9	3	6		
- Professionnalisation	9	3h00	27h00	216.00 €	h	TC 8	27		27		
- Evaluation	2	2h30	5h00	40.00 €	h	TC 8	5		5		
- Référent	1	4h00	4h00	32.00 €	h	TC 8	4		4		
Professionnel Théorique						0					
- Biologie - Nutrition - Vsp...	47	4h00	188h00	1 504.00 €	h	TC 8	188	48	140		

4 AMELIORATION DES MANIPULATIONS DU PARCOURS (V1.6.1)

A partir de la version 1.6.1 de PROGRé, un certain nombre d'améliorations ont été apportées sur la gestion des parcours :

4.1 PASSAGE AU PLEIN ECRAN

L'affichage du parcours en plein écran à conduit à des modifications ergonomiques et de présentation sur les parcours types, modèles et individuels :

Ecran de liste du parcours

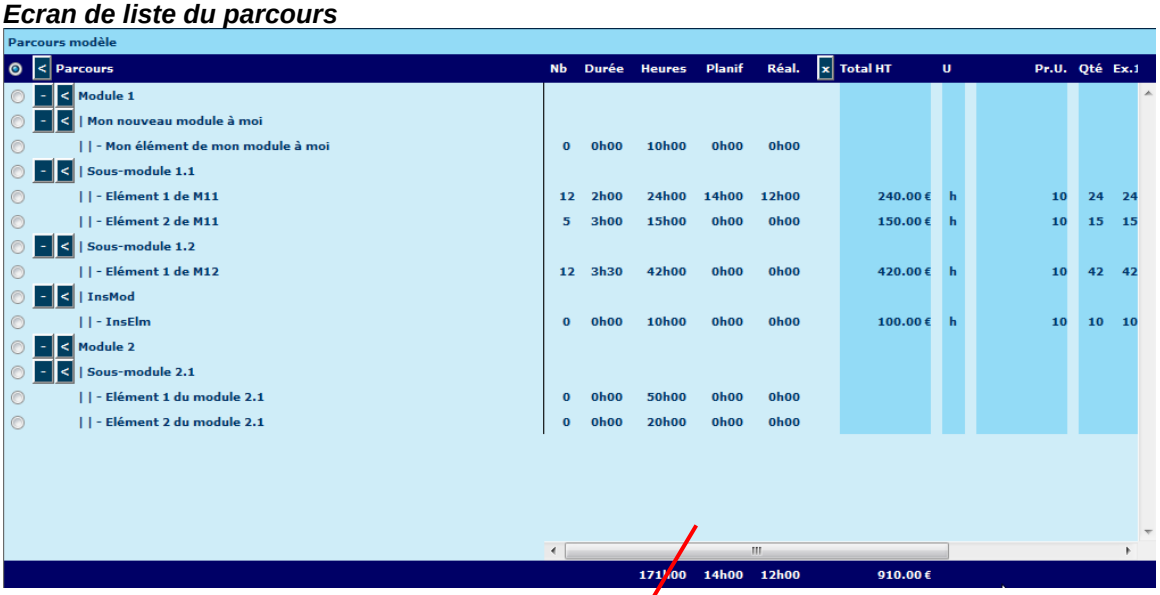

L'écran a été découpé verticalement en deux parties : la partie de gauche est fixe (affichage des intitulés et de l'arborescence du parcours) et la partie de droite, plus large, bénéficie d'une barre de défilement.

Ecran de détail d'un élément du parcours

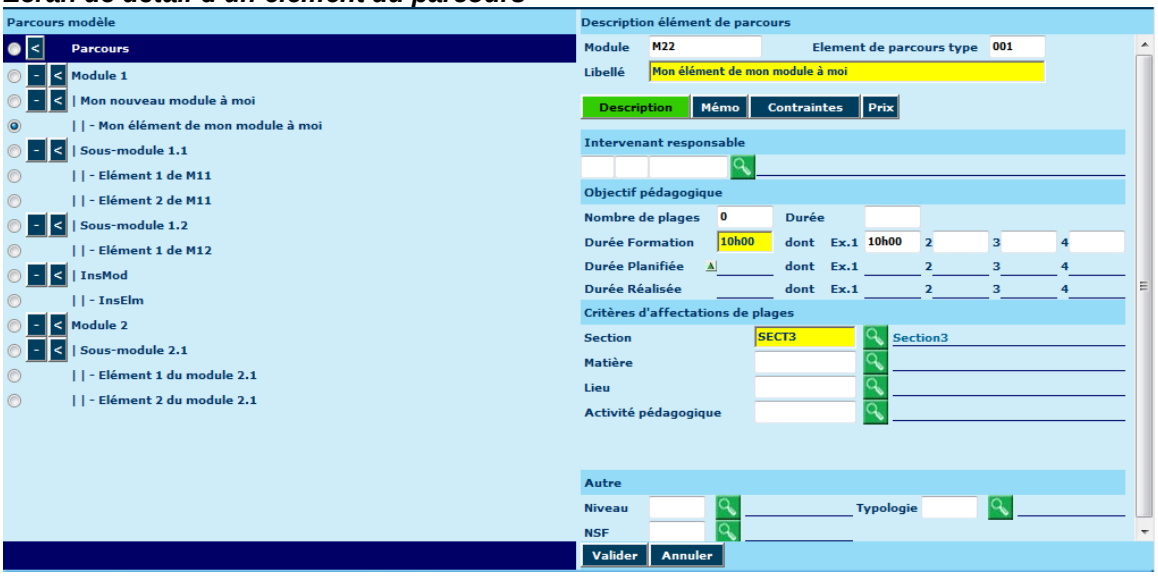

Ecran d'affichage des plages affectées

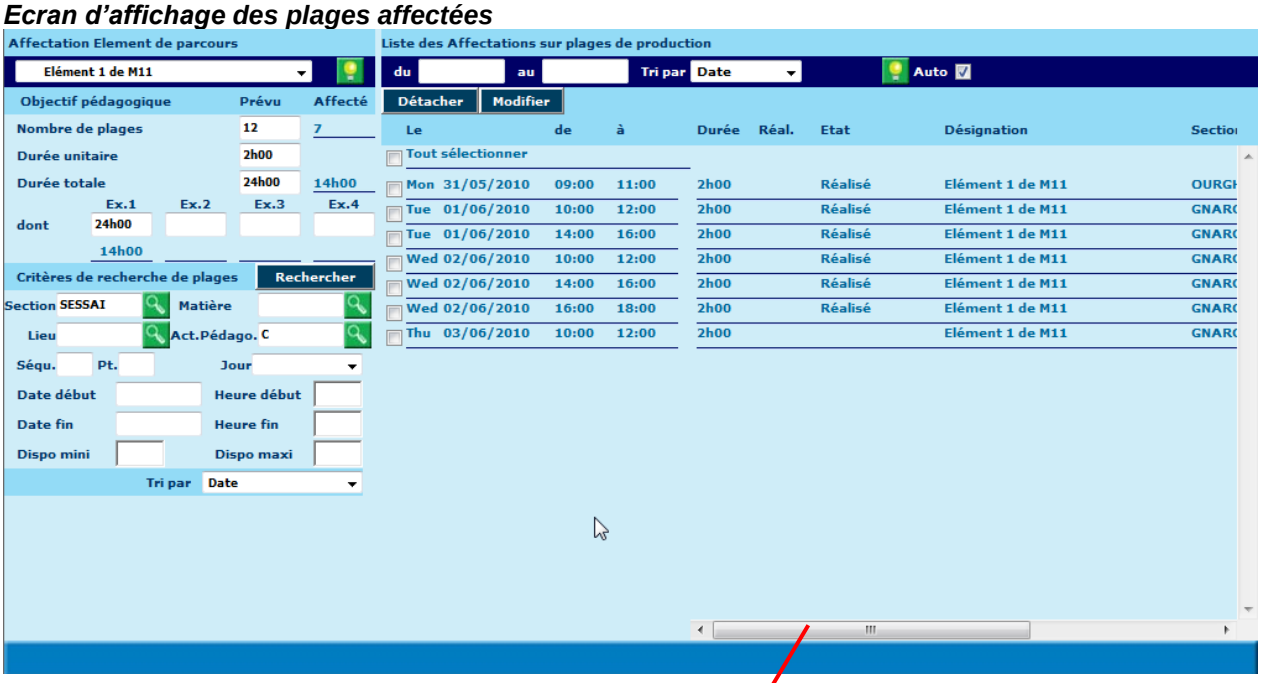

La liste des plages a été découpée en deux parties verticales : la partie de gauche est fixe horizontalement, et la partie de droite, plus large, bénéficie d'une barre de défilement horizontale

Par ailleurs, sur tous les écrans de liste, les bandeaux d'entête ont été rendus fixes : en cas d'utilisation de la barre de défilement verticale (s'il y a plus de lignes que l'écran ne peut en afficher), le bandeau de titre sera toujours visible.

4.2 AMELIORATIONS FONCTIONNELLES

4.2.1 REDUCTION / DEVELOPPEMENT DE L'ARBORESCENCE DU PARCOURS.

Chaque niveau du parcours (parcours lui-même, modules, sous-modules) dispose de boutons permettant de réduire ou de développer son contenu :

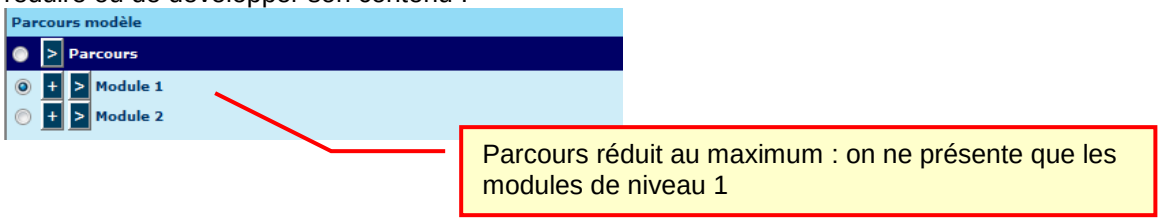

Les boutons > (développer tous les niveaux inférieurs) et + (développer un niveau) permettent de développer le niveau à partir de la ligne sur laquelle ils sont positionnés.

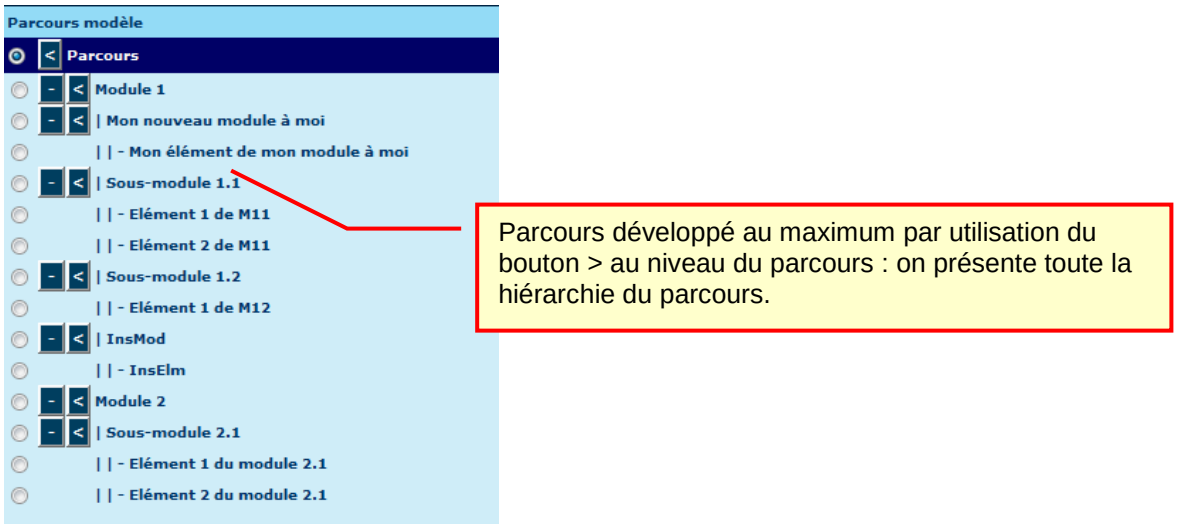

Les boutons < (réduire tous les niveaux inférieurs) et - (réduire d'un niveau) permettent de réduire le niveau à partir de la ligne sur laquelle ils sont positionnés.

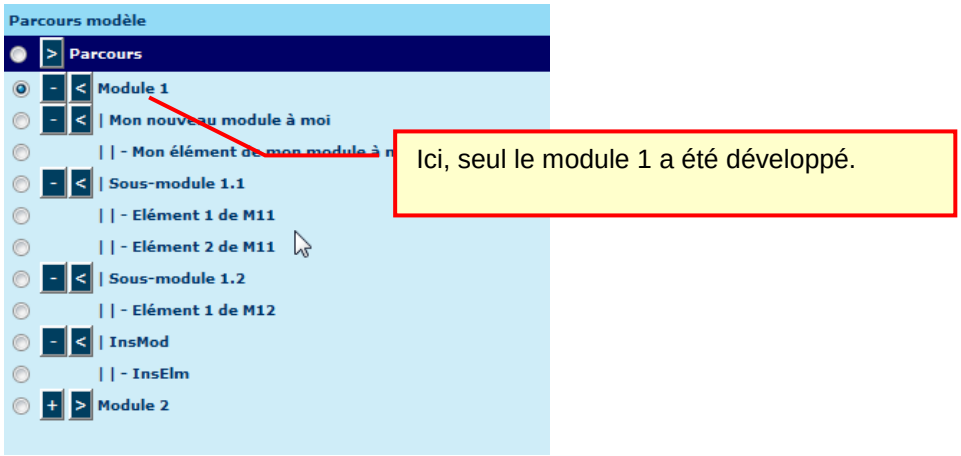

4.2.1 MANIPULATIONS DU PARCOURS.

❑ **Boutons d'action sur le parcours**

La présentation et la distribution des boutons d'action ont été revus sur les écrans de liste et de détail du parcours ; il est ainsi possible d'ajouter, insérer supprimer ou modifier des modules et éléments de parcours depuis l'écran de liste aussi bien que depuis l'écran de détail :

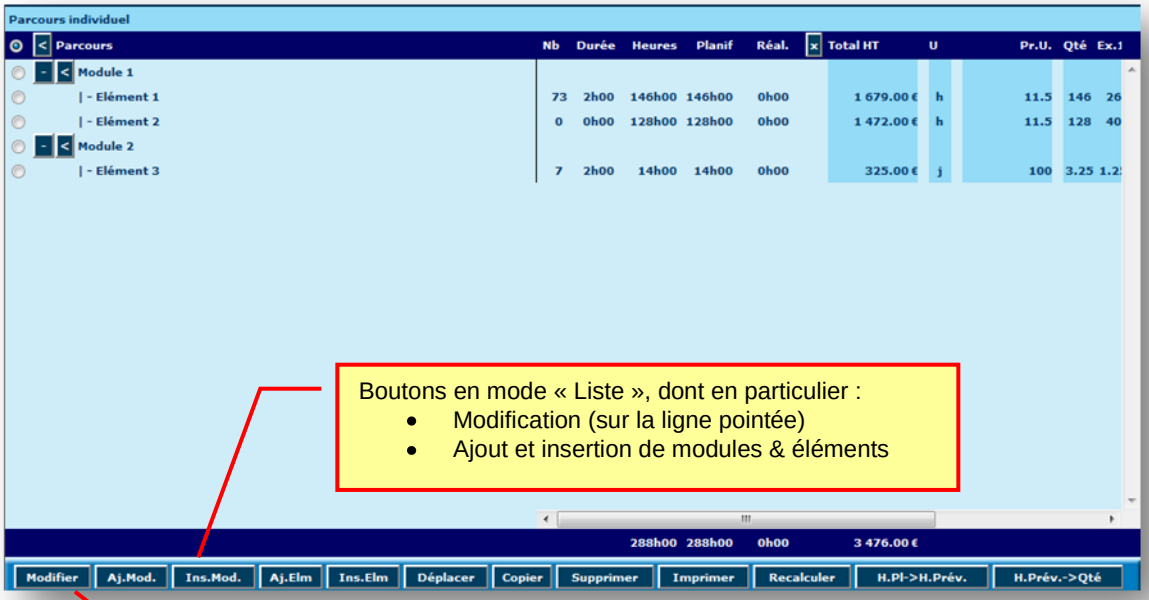

Boutons en mode « Liste », dont en particulier :
- Modification (sur la ligne pointée)
- Ajout et insertion de modules & éléments

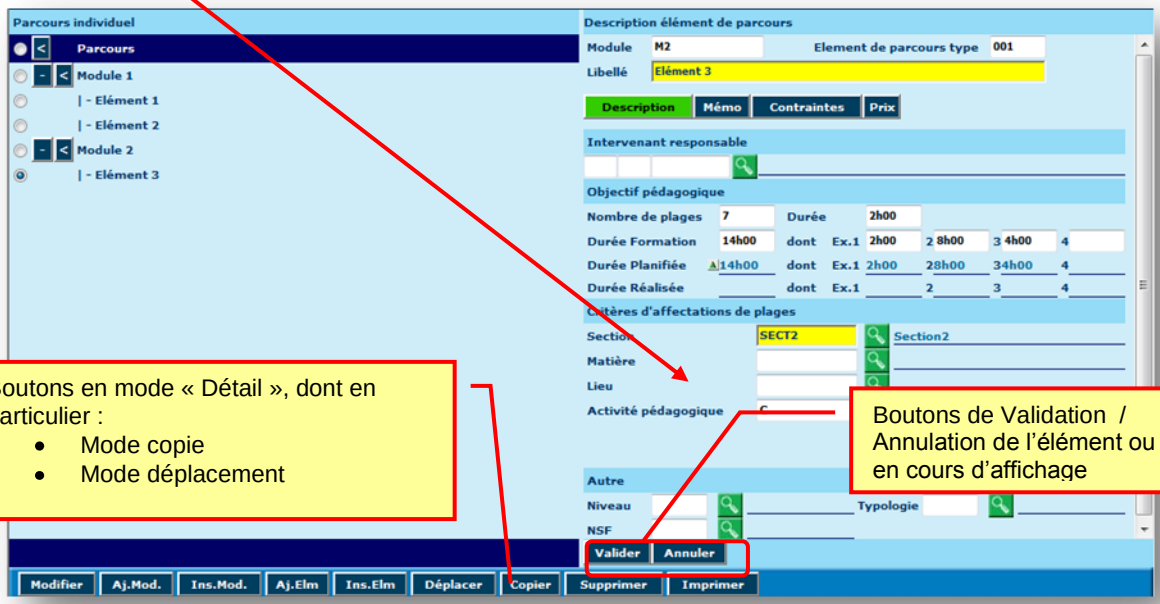

Boutons en mode « Détail », dont en particulier :
- Mode copie
- Mode déplacement

Boutons de Validation / Annulation de l'élément ou module en cours d'affichage

❑ Mode copie

Le mode « copie » a été ajouté à la gestion des parcours types de produits et d'actions :

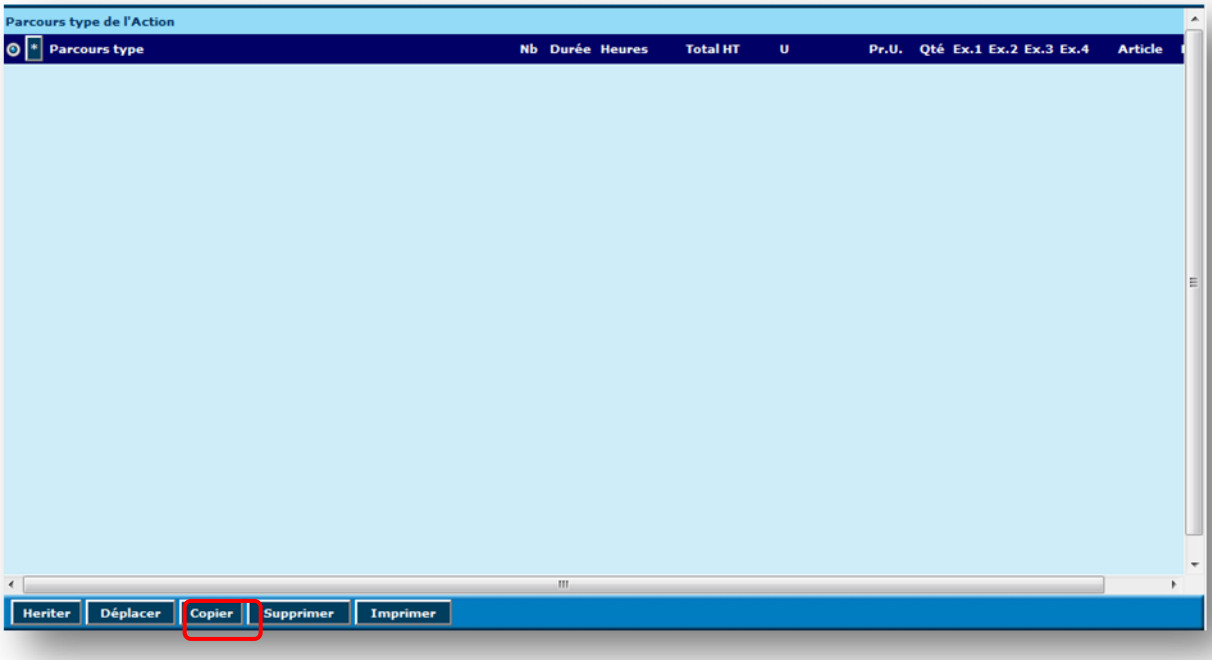

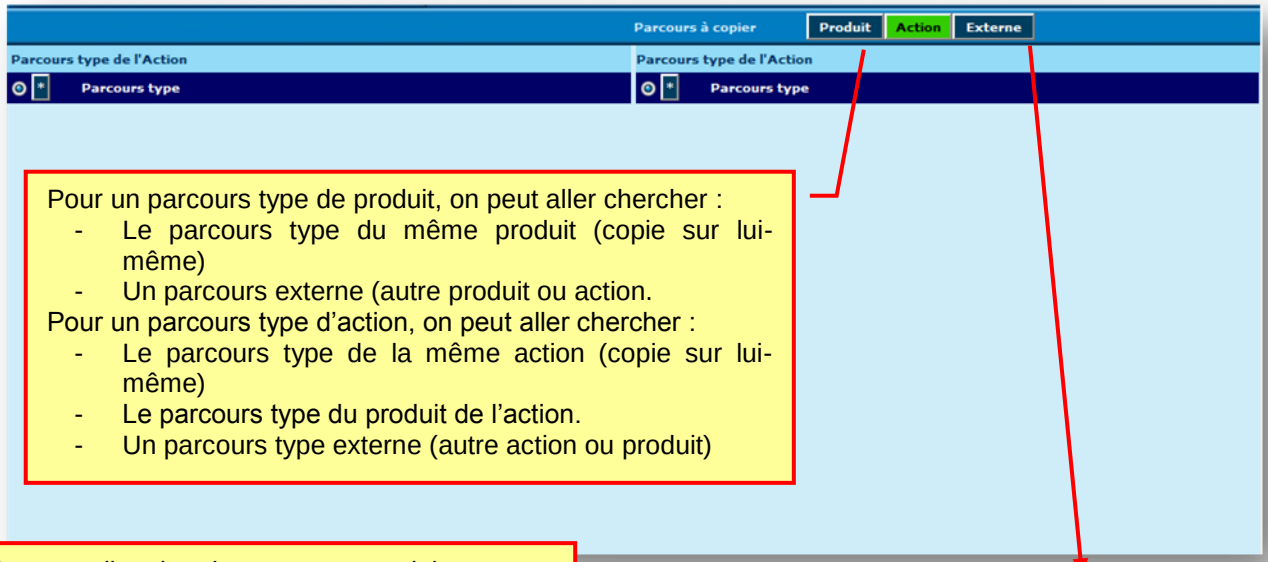

Pour un parcours type de produit, on peut aller chercher :
- Le parcours type du même produit (copie sur lui-même)
- Un parcours externe (autre produit ou action.

Pour un parcours type d'action, on peut aller chercher :
- Le parcours type de la même action (copie sur lui-même)
- Le parcours type du produit de l'action.
- Un parcours type externe (autre action ou produit)

On peut aller chercher un autre produit ou action (loupes de recherche). Une fois l'élément externe sélectionné, appuyer sur l'ampoule pour valider et afficher le parcours correspondant dans la partie droite de l'écran.

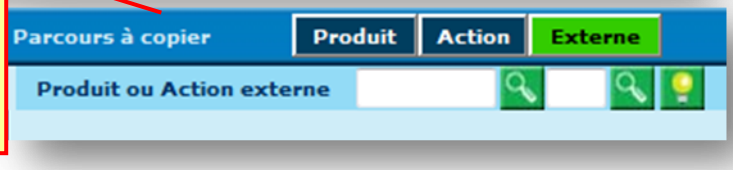

❑ Mode déplacement

Une nouvelle fonction de déplacement de modules et/ou éléments de parcours a été développée.

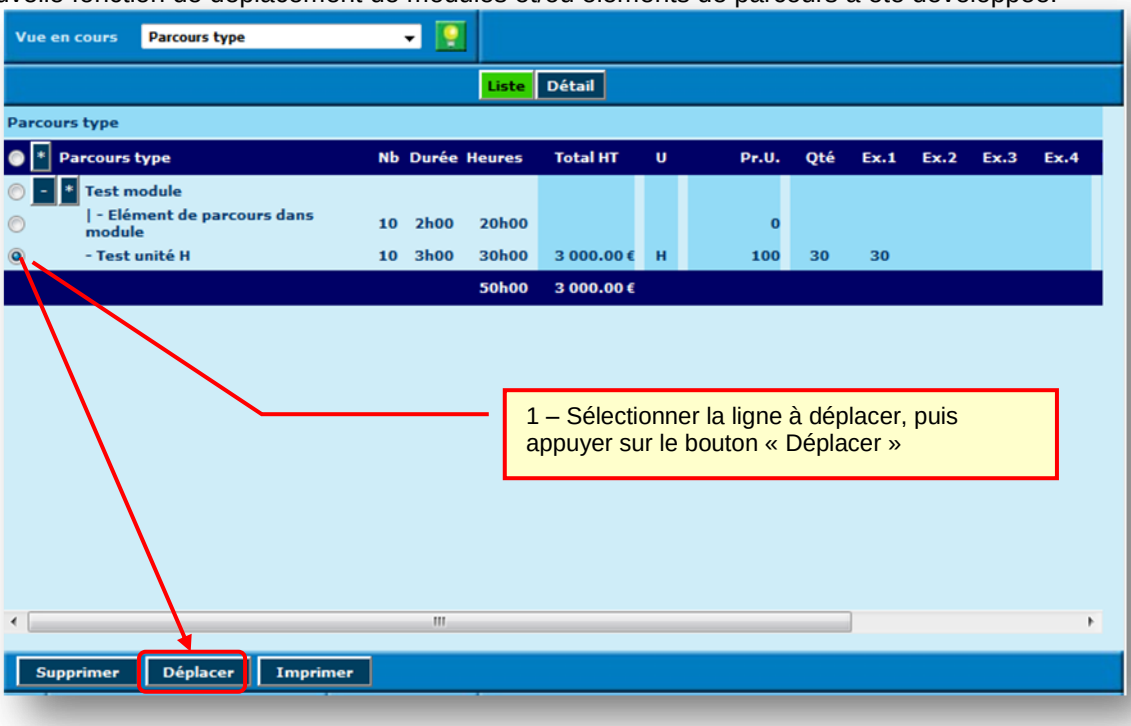

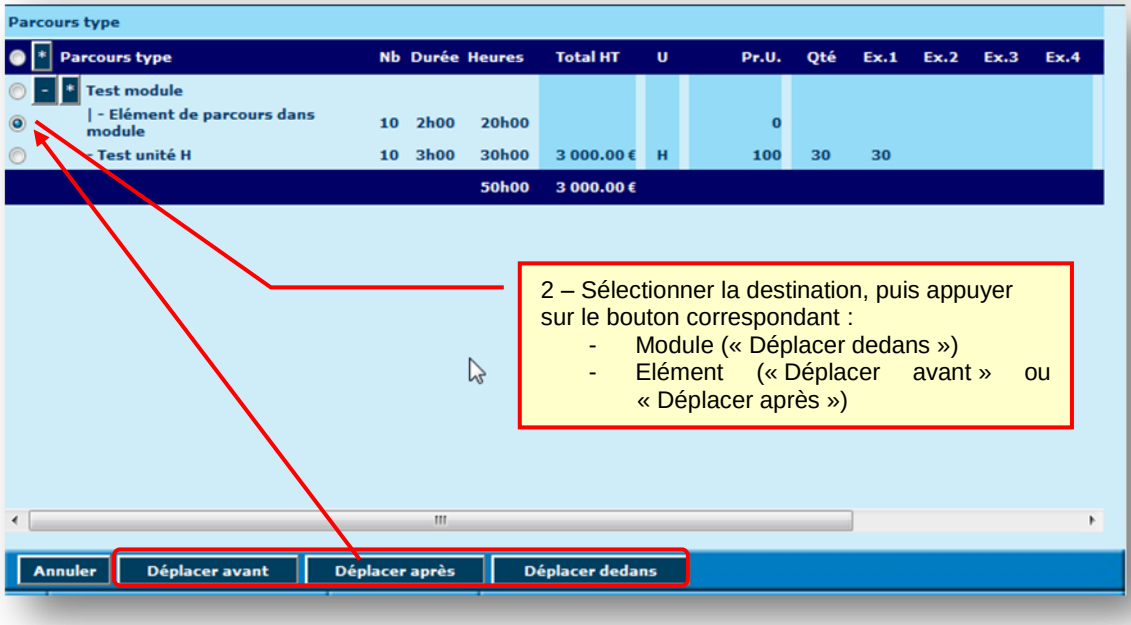

Après confirmation de la demande de déplacement, l'élément choisi est déplacé :

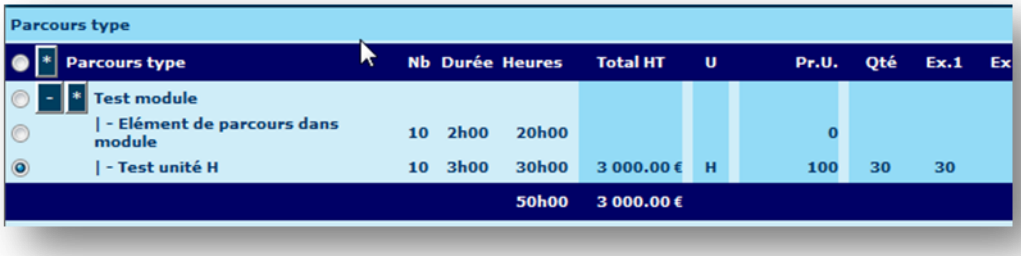

Parcours type

Parcours type	Nb	Durée	Heures	Total HT	U	Pr.U.	Qté	Ex.1	Ex
Test module									
| - Elément de parcours dans module	10	2h00	20h00			0			
| - Test unité H	10	3h00	30h00	3 000.00 €	H	100	30	30	
			50h00	3 000.00 €					

Ici, l'élément choisi, qui était hors du module, a été déplacé à l'intérieur du module.

Noter qu'on peut déplacer un module : l'ensemble de son contenu (sous-modules, éléments de parcours) sera ainsi déplacé.